

Perin, Gabriela; Dytz, João Pedro Bregolin; Sato, Lucas; Yousif, Nourjelha Mohamed

Working Paper

L'état de la protection sociale des travailleurs des systèmes agroalimentaires en Afrique de l'Ouest

Document de travail, No. 196

Provided in Cooperation with:

International Policy Centre for Inclusive Growth (IPC-IG)

Suggested Citation: Perin, Gabriela; Dytz, João Pedro Bregolin; Sato, Lucas; Yousif, Nourjelha Mohamed (2022) : L'état de la protection sociale des travailleurs des systèmes agroalimentaires en Afrique de l'Ouest, Document de travail, No. 196, ISBN 978-92-5-137360-6, International Policy Centre for Inclusive Growth (IPC-IG), Brasilia

This Version is available at:

<https://hdl.handle.net/10419/299164>

Standard-Nutzungsbedingungen:

Die Dokumente auf EconStor dürfen zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden.

Sie dürfen die Dokumente nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, öffentlich zugänglich machen, vertreiben oder anderweitig nutzen.

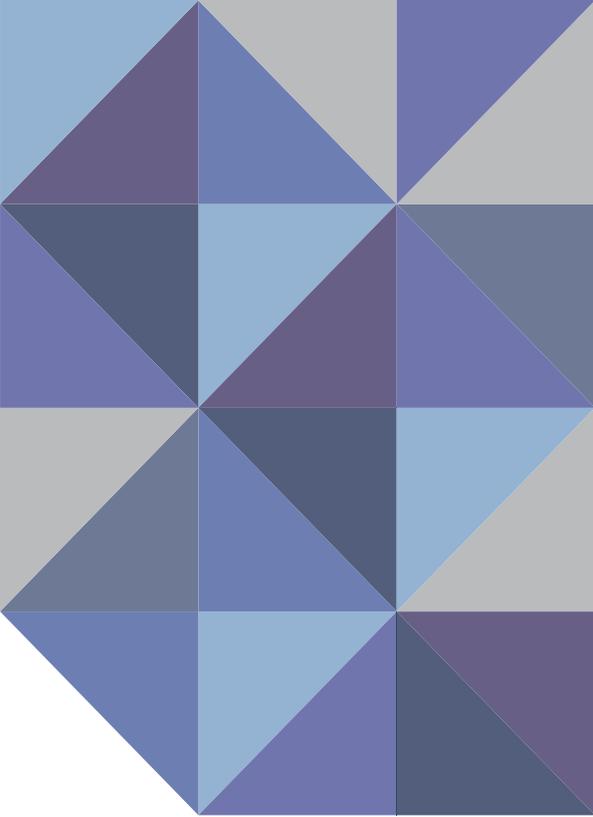
Sofern die Verfasser die Dokumente unter Open-Content-Lizenzen (insbesondere CC-Lizenzen) zur Verfügung gestellt haben sollten, gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der dort genannten Lizenz gewährten Nutzungsrechte.

Terms of use:

Documents in EconStor may be saved and copied for your personal and scholarly purposes.

You are not to copy documents for public or commercial purposes, to exhibit the documents publicly, to make them publicly available on the internet, or to distribute or otherwise use the documents in public.

If the documents have been made available under an Open Content Licence (especially Creative Commons Licences), you may exercise further usage rights as specified in the indicated licence.



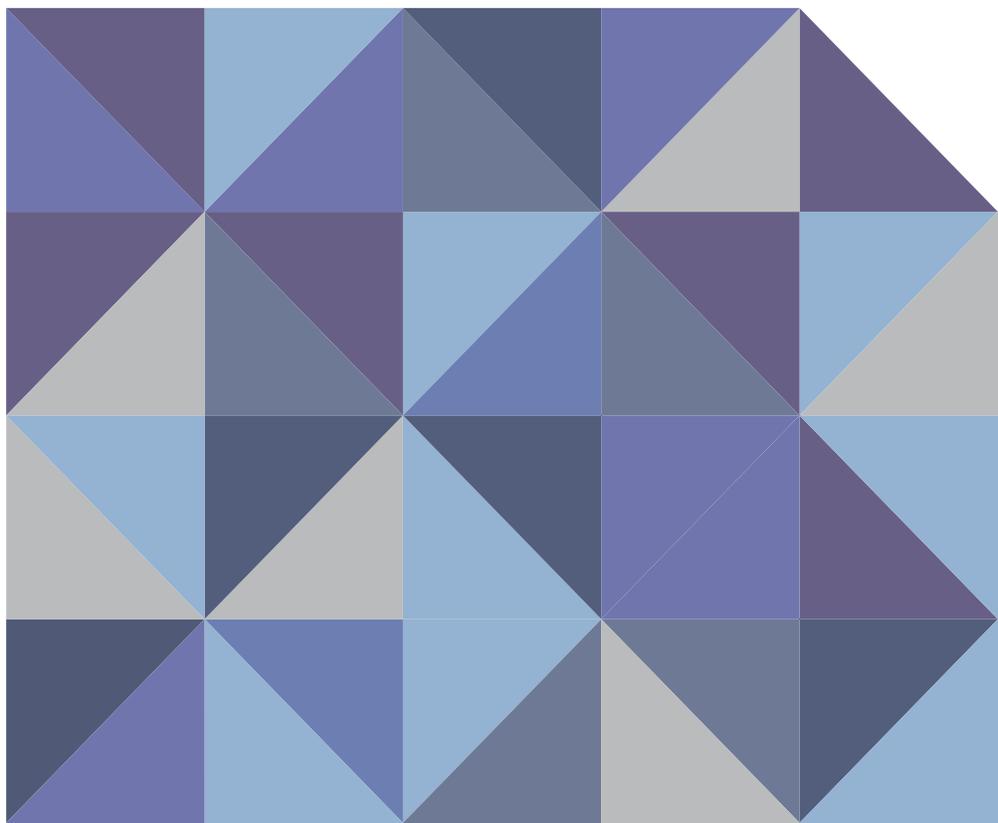
WORKING PAPER

document de travail **numéro 196**
décembre, 2022

ISSN 1812-108x

L'état de la protection sociale des travailleurs des systèmes agroalimentaires en Afrique de l'Ouest

Gabriela Perin, João Pedro Bregolin Dytz, Lucas Sato et Nourjelha Mohamed Yousif,
Centre international de politiques pour la croissance inclusive (IPC-IG)



Document de travail n° 196

L'état de la protection sociale des travailleurs des systèmes agroalimentaires en Afrique de l'Ouest

Par Gabriela Perin, João Pedro Bregolin Dytz, Lucas Sato et Nourjelha Mohamed Yousif

Publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Tous droits réservés.

Le Centre international de politiques pour la croissance inclusive (IPC-IG) est soutenu par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement brésilien.

Le Centre international de politique pour la croissance inclusive (IPC-IG) est un partenariat entre les Nations Unies et le gouvernement du Brésil. Ce partenariat vise à promouvoir le partage de connaissances en matière de politiques sociales. L'IPC-IG est lié au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Brésil, au Ministère brésilien de l'Économie (ME) et à l'Institut de recherche économique appliquée (Ipea) du Gouvernement du Brésil.

Les désignations employées et la présentation des éléments contenus dans ce produit d'information n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ou du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) concernant le statut juridique ou le niveau de développement de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La mention de sociétés spécifiques ou de produits et de leurs fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'implique pas qu'ils aient été approuvés ou recommandés par la FAO ou le PNUD de préférence à d'autres fabricants ou produits concurrents non mentionnés. Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de la FAO ou du PNUD.

La FAO et le PNUD encouragent l'utilisation, la reproduction et la diffusion du contenu de ce produit d'information. Sauf indication contraire, ce contenu peut être copié, téléchargé et imprimé à des fins d'étude, de recherche et de formation à titre privé, ou pour une utilisation dans le cadre de produits ou services non commerciaux, à condition que la mention appropriée de la FAO et du PNUD en tant que sources et détenteurs des droits d'auteurs soit faite, tout en précisant que ni la FAO ni le PNUD n'approuve les points de vue, produits ou services des utilisateurs de quelque manière que ce soit.

Toutes les demandes de droits de traduction et d'adaptation, de revente et autres droits d'utilisation commerciale doivent être faites via www.fao.org/contact-us/licence-request ou soumises à l'adresse copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site Web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être commandés via l'adresse publications-sales@fao.org .

Les publications du PNUD/IPC-IG sont disponibles gratuitement en ligne à l'adresse www.ipcig.org/publications .

ISBN : ISBN 978-92-5-137360-6 [FAO]

© FAO et PNUD, 2022

Les documents de travail de l'IPC-IG sont disponibles en ligne à l'adresse www.ipcig.org et les abonnements peuvent se faire par courriel à l'adresse ipc@ipc-undp.org .

Suggestion de citation : Perin, G., JP Bregolin Dytz et N. Mohamed. 2022. "The state of social protection for agrifood system workers in West Africa". *Rapport d'étude*, N° 196. Brasilia, Rome : Le Centre international de politiques pour la croissance inclusive (IPC-IG) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

ISSN: 1812-108X

Cette étude a été commanditée et financée par le bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, coordonnée par Fatou Mbaye, spécialiste de protection sociale sous la supervision de Bintia Stephen Tchicaya, Fonctionnaire principale, chargée des politiques et Responsable du Programme de Protection Sociale du Bureau Régional de la FAO en Afrique. Pour toute question, veuillez entrer en contact avec l'adresse mail suivante: SRC-SFW@fao.org.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	6
REMERCIEMENTS	7
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	8
1 INTRODUCTION	9
1.1 CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS	9
1.2 SYSTÈMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST	10
1.3 CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS DU SYSTÈME AGROALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST	12
1.4 PRINCIPAUX DÉFIS ET VULNÉRABILITÉS DU SYSTÈME	13
1.5 OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE DU RAPPORT	16
1.6 STRUCTURE DU RAPPORT	17
2 APERÇU DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE EN AFRIQUE DE L'OUEST	17
2.1 APERÇU DE L'ÉTAT DES ASSURANCES SOCIALES EN AFRIQUE DE L'OUEST	18
2.2 APERÇU DE L'ÉTAT DE L'ASSISTANCE SOCIALE EN AFRIQUE DE L'OUEST	37
3 ÉTUDES DE CAS — SÉLECTION	59
3.1 GHANA : PROGRAMME DE TRAVAUX PUBLICS À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE	59
3.2 MALI: FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE <i>JIGISEMEJIRI</i>	62
3.3 SÉNÉGAL: PROGRAMME NATIONAL DE BOURSES DE SÉCURITÉ FAMILIALE (PNBSF)	66
3.4 Cabo Verde: PENSION SOCIALE ET EXTENSION DE LA COUVERTURE SOCIALE AUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	70
3.5 CÔTE D'IVOIRE: EXTENSION DES DISPOSITIFS DE SOINS DE SANTÉ ET DE PRÉVOYANCE SOCIALE	78
4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	83
BIBLIOGRAPHIE	85

LISTE D'ENCADRÉS

Encadré 1. Définitions et champ d'application du Rapport	9
Encadré 2. Définitions des types de travailleurs	18
Encadré 3. Allocations de maternité et travailleurs du système agroalimentaire	20
Encadré 4. Indemnités pour accidents du travail et travailleurs du système agroalimentaire	23
Encadré 5. Allocations maladie et travailleurs du système agroalimentaire	26
Encadré 6. Protection contre le chômage et travailleurs du système agroalimentaire	28
Encadré 7. Pensions vieillesse et travailleurs du système agroalimentaire	30
Encadré 8. Allocations pour enfants et familles et travailleurs du système agroalimentaire	32
Encadré 9. Définitions des mécanismes d'assistance sociale	37
Encadré 10. Subventions ciblant les travailleurs du système agroalimentaire en Afrique de l'Ouest	56

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1. Pourcentage de la population couverte par les mécanismes d'assurance sociale	19
Figure 2. Couverture effective des prestations de maternité	21
Figure 3. Couverture efficace des programmes de protection contre les accidents de travail	24
Figure 4. Couverture effective des prestations de chômage en espèces	28
Figure 5. Couverture effective des pensions vieillesse	30
Figure 6. Couverture effective des allocations en espèces pour enfants/familles	33
Figure 7. Pourcentage de la population bénéficiant de l'un des huit types d'intervention d'assistance sociale dans les pays d'Afrique de l'Ouest	40
Figure 8. Pourcentage de la population bénéficiant de programmes de transferts monétaires (désagrégé par zones urbaines et zones rurales) dans les pays d'Afrique de l'Ouest	41
Figure 9. Pourcentage de la population bénéficiant de programmes de transfert en nature (désagrégé par zones urbaines et zones rurales) dans les pays d'Afrique de l'Ouest	41
Figure 10. Pourcentage de ménages participant à des programmes d'alimentation scolaire (désagrégé par zones urbaines et zones rurales) dans les pays d'Afrique de l'Ouest	42
Figure 11. Pourcentage de la population bénéficiant d'autres programmes d'assistance sociale (désagrégé par zones urbaines et zones rurales) dans les pays d'Afrique de l'Ouest	43
Figure 12. Adéquation des prestations d'assistance sociale en pourcentage du revenu total ou de la consommation des bénéficiaires (désagrégée par zones urbaines et zones rurales) dans les pays d'Afrique de l'Ouest	44
Figure 13. Adéquation des transferts monétaires en pourcentage du revenu total ou de la consommation des bénéficiaires (désagrégée par zones urbaines et zones rurales) dans les pays d'Afrique de l'Ouest	45
Figure 14. Adéquation des autres prestations d'assistance sociale en pourcentage du revenu total ou consommation des bénéficiaires (désagrégées par zones urbaines et zones rurales) dans les pays d'Afrique de l'Ouest	45
Figure 15. Dépenses en assistance sociale exprimée en pourcentage des dépenses intérieures brutes dans les pays d'Afrique de l'Ouest	46

Figure 16. Principaux types de programmes d'assistance sociale en Afrique de l'Ouest.....	47
Figure 17. Programmes d'assistance sociale en Afrique de l'Ouest ciblant les zones rurales et les travailleurs du système agroalimentaire.....	51
Figure 18. Pourcentage de programmes offrant des prestations spécifiques aux travailleurs du système agroalimentaire.....	54
Figure 19. Programmes offrant des prestations spécifiquement adaptées aux travailleurs du système agroalimentaire.....	54

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Prestations de maternité en espèces, régimes et considérations juridiques concernant les travailleurs du système agroalimentaire.....	22
Tableau 2. Régimes d'assurance contre les accidents de travail et considérations juridiques concernant les travailleurs du système agroalimentaire.....	24
Tableau 3. Régimes de prestations en espèces en cas de maladie et considérations juridiques concernant les travailleurs du système agroalimentaire.....	27
Tableau 4. Régimes d'indemnisation chômage et considérations juridiques concernant les travailleurs du système agroalimentaire.....	29
Tableau 5. Régimes de pension de vieillesse et considérations juridiques affectant les travailleurs du système agroalimentaire.....	31
Tableau 6. Prestations et allocations pour enfants/familles et considérations juridiques affectant les travailleurs du système agroalimentaire.....	34
Tableau 7. Critères utilisés dans cette évaluation afin de répondre à la nécessité de prendre en compte les besoins des travailleurs du système agroalimentaire.....	50
Tableau 8. Programmes de protection sociale ciblant les travailleurs du système agroalimentaire.....	52
Tableau 9. Études de cas de pays ayant abordé les obstacles liés à l'adhésion des travailleurs du système agroalimentaire aux programmes d'assistance sociale ou d'assurance sociale.....	59
Tableau 10. Informations sur le programme : Programme des Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre du Ghana (LIPW) sous divers régimes de protection sociale.....	60
Tableau 11. Informations sur le programme: Filet de sécurité sociale au Mali <i>Jigisemejiri</i>	64
Tableau 12. Informations sur le programme : Programme national de bourses de sécurité familiale du Sénégal (PNBSF).....	69
Tableau 13. Description et couverture des prestations d'assistance sociale de la pension sociale.....	71
Tableau 14. Informations sur le programme: Pension sociale.....	73
Tableau 15. Régimes de cotisations d'assurance sociale pour les travailleurs en âge actif (15-64 ans).....	75
Tableau 16. Description et prise en charge des mesures de sécurité sociale pour les assurés de l'INPS.....	76
Tableau 17. Taux de couverture de la population active occupée par régime, 2019-2021.....	77
Tableau 18. Échéancier pour l'extension de la CMU.....	79
Tableau 19. Échéancier pour la mise en place de l'assurance sociale.....	80

AVANT-PROPOS

Je tiens à féliciter le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest et l'IPC-IG pour la publication d'un rapport aussi important sur l'évaluation de « l'état de la protection sociale des travailleurs du système agroalimentaire en Afrique de l'Ouest ».

Les systèmes agroalimentaires sont essentiels pour le bien-être des populations, en particulier dans la région de l'Afrique de l'Ouest, où la majeure partie de la population tire sa subsistance des activités liées à l'alimentation pour gagner sa vie. Les travailleurs des systèmes agroalimentaires sont confrontés à plusieurs risques spécifiques en rapport avec le social, la santé, l'économie et l'environnement.

Bien que les décideurs politiques et les institutions africaines soient conscients de la nécessité d'étendre une couverture de protection sociale adéquate sur le continent, des estimations récentes montrent que l'Afrique présente la couverture de protection sociale la plus faible au monde : 17 pour cent de la population totale contre une moyenne mondiale de 47 pour cent; en Afrique de l'Ouest plus particulièrement, cette couverture est d'environ 13 pour cent.

Au moment où la Commission de la CEDEAO met à jour son projet de Cadre de protection sociale, les conclusions et les résultats de la présente étude se présentent comme une contribution opportune aux efforts de la FAO et de la Commission de la CEDEAO pour aider les États membres de la CEDEAO à améliorer la conception et renforcer la mise en œuvre de systèmes intégrés et inclusifs, ainsi que des systèmes de protection sociale à la fois réactifs aux chocs et adaptatifs. Ce mécanisme permettra également d'assurer une couverture et un soutien complets et adéquats aux zones rurales, y compris les travailleurs du système agroalimentaire et ceux du secteur informel de la chaîne de valeur alimentaire. En outre, ce rapport aidera tous les acteurs à mieux comprendre les vulnérabilités et les risques auxquels sont confrontés les travailleurs du système agroalimentaire, les ménages ruraux et les travailleurs du secteur agricole qui exercent de manière informelle.

La présentation des bonnes pratiques de couverture des travailleurs du système agroalimentaire et des ménages ruraux des États membres de la région de la CEDEAO est à la fois opportune et essentielle pour fournir des informations et des données fondées sur des preuves, afin d'orienter les efforts visant à assurer une reprise post-covid-19 dynamique. Enfin, ce rapport permettra également de poser les jalons de la mise en place d'une couverture de protection sociale universelle en Afrique, comme l'exige le Protocole de l'Union africaine à la Charte des droits de l'homme des peuples sur le droit des citoyens à la Protection sociale et à la Sécurité sociale, et contribuera à la réalisation de l'aspiration continentale de l'Afrique que nous voulons !

Cette étude fournit d'importantes informations factuelles de portée majeure pour les États membres de la région de l'Afrique de l'Ouest. Par conséquent, conjointement à la communication de la FAO, la Commission de la CEDEAO s'inspirera des conclusions du rapport pour faciliter les discussions et les actions politiques avec les États membres. Au nom de la Commission de la CEDEAO, je souhaite exprimer nos remerciements à la FAO et nous nous réjouissons de renforcer cette collaboration qui permet de promouvoir la protection sociale en Afrique.

Dr. Sintiki Targa Ugbé,
Directrice des Affaires Humaines et Sociales, Commission de la CEDEAO

REMERCIEMENTS

Un grand merci au Dr. Robert Gouantoueu Guei, Coordinateur Sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest pour son leadership.

Le présent rapport a été élaboré dans le cadre d'un projet entre le Centre international de politiques pour la croissance inclusive (IPC-IG) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les auteurs remercient Charlotte Bilo (IPC-IG), Fábio Veras Soares (IPC-IG/IPEA), Bintia Stephen Tchicaya (FAO), Fatou Mbaye (FAO), Gabriel Fernandez (FAO), Greta Campora (FAO), Omar Benammour (FAO), Anneleen VanUffelen (FAO), Ana Ocampo (PAM), Dramane Batchabi (OIT) et Moussa Dieng (OIT) pour leur contribution tout au long de ce projet et leur revue du rapport.

Nous sommes particulièrement reconnaissants aux informateurs clés interrogés par le Ministère de la Famille et de l'Inclusion sociale et de l'Institut national de la sécurité sociale du Cabo Verde, du Ministère de l'emploi et de la protection sociale de la Côte d'Ivoire, du Ministère des collectivités locales, de la Décentralisation et du Développement rural du Ghana, du coordinateur du Mali et chargé du suivi et de l'évaluation du programme Jigisemejiri, et de la Délégation Générale à la protection sociale et à la solidarité nationale du Sénégal, qui ont fourni des informations cruciales pour cette étude.

Enfin, nous remercions Mehdi Haji Hosseini pour son appui à la recherche, ainsi que les Volontaires des Nations Unies Azeen Sheikmiri, Deborah Dahan, Herve Azia, Luzia da Silva, Maria Ekladius, Michele Favero, Roberta Federico et Rowsheen Chaar pour leur soutien tout au long de cette étude. Nous remercions également le personnel de la FAO dans les bureaux pays Anne Marie Nda Kouassi (FAOCI), Claudia Rodrigues (FAOCV) et Maurice Koné (FAOML) pour leur soutien apporté à l'équipe pour l'organisation des entretiens avec les informateurs clés.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AS	Assistance sociale
ASPIRE	Atlas des Indicateurs de résilience et d'équité de la protection sociale CC — Ciblage communautaire
CMU	Couverture maladie universelle
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale CNPS <i>Centro Nacional de Prestações Sociais</i> (Centre national des services sociaux)
TM	Transfert monétaire
DGPSN	Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale
EL	Responsabilité de l'employeur
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
IGAP	Programme d'activités génératrices de revenus
ISSA	Association internationale de la sécurité sociale
OIT	Organisation internationale du travail
INPS	Institut national de la sécurité sociale
LIPW	Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre
LWEP	Projet d'autonomisation des femmes libériennes
PNBSF	Programme National de Bourses de Sécurité Familiale
RAMED	Régime d'assistance médicale
RNU	Registre National Unique
RSTI	Régime Social des Travailleurs Indépendants
RSU	Registre Social Unifié
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SI	Assurance sociale
UTGFS	Unité technique de gestion des filets sociaux

L'ÉTAT DE LA PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS DES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Gabriela Perin, João Pedro Bregolin Dytz, Lucas Sato et Nourjelha Mohamed Yousif¹

1 INTRODUCTION

1.1 CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS

Le présent rapport a pour objectif de présenter la situation des travailleurs des systèmes agroalimentaires en Afrique de l'Ouest, les principaux défis et vulnérabilités auxquels ils sont confrontés, et comment la protection sociale dans ces pays tente ou parvient à y répondre, à la fois par le biais des mécanismes d'assurance sociale contributifs et les réponses d'assistance sociale non contributives. L'encadré 1 présente quelques définitions clés et décrit le champ d'application du rapport.

Encadré 1. Définitions et champ d'application du Rapport

Les travailleurs du système agroalimentaire travaillent dans le cadre « d'activités liées à la production, au stockage, à la transformation, à la distribution, à la consommation et à l'élimination de produits alimentaires issus de l'agriculture, de la foresterie ou de la pêche, et des éléments des environnements économiques, sociétaux et naturels plus larges dans lesquels ils sont intégrés » (Nguyen 2018).

Les systèmes agroalimentaires englobent les acteurs et les activités connexes de valorisation nécessaires à la production, à l'agrégation, à la transformation, la distribution, la consommation et l'élimination de produits alimentaires agricoles, forestiers ou halieutiques, et des parties des environnements économiques, sociétaux et naturels plus larges dans lesquels ils sont intégrés.

Ce système comprend plusieurs sous-systèmes tels que les systèmes agricoles, les systèmes de gestion des déchets et les systèmes d'approvisionnement en intrants, entre autres, et interagit avec d'autres systèmes tels que le système énergétique, le système commercial, le système de santé, etc. (Nguyen 2018).

L'Afrique de l'Ouest est définie comme étant la région constituant la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), composée de 15 pays: Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

La protection sociale est un ensemble de politiques et de programmes dont l'objectif est de prévenir ou de protéger toute personne contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale tout au long de sa vie. Les politiques et programmes de protection sociale mettent un accent particulier sur les groupes pauvres et vulnérables. Ces politiques et programmes englobent l'assistance sociale, l'assurance sociale et les interventions sur le marché du travail (FAO 2017a).



L'assistance sociale consiste en la fourniture de prestations sociales non contributives, ciblant généralement les ménages vulnérables ou pauvres et les individus généralement exclus des mécanismes de protection sociale contributifs. Les programmes d'assistance sociale peuvent également se concentrer sur des groupes particuliers, tels que les ménages avec enfants, les personnes handicapées ou les personnes âgées, entre autres (OIT 2015).

L'assurance sociale est une forme de protection sociale contributive, financée par les cotisations des travailleurs et des employeurs, et qui offre une protection contre les éventualités de la vie telles que la maternité et la vieillesse, ainsi que contre les problèmes liés au travail, tels que le chômage, les accidents ou la maladie (Barrientos 2010).

Dans ce rapport, seules les prestations fournies par le gouvernement sont prises en compte. Cependant, le rôle des institutions rurales (par exemple, les coopératives, les associations de travailleurs du système agroalimentaire) dans la fourniture de points d'entrée pour l'extension de la protection sociale fournie par le gouvernement est examiné dans les études de cas.

1.2 SYSTÈMES ALIMENTAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Les systèmes agroalimentaires sont essentiels au bien-être des populations, en particulier dans la région de l'Afrique de l'Ouest, où la majeure partie de la population tire sa subsistance des activités liées à l'alimentation.

Au sein des systèmes agroalimentaires, le système alimentaire en Afrique de l'Ouest évolue très rapidement, créant de nouvelles opportunités d'emploi. Il représente 40 pour cent du produit intérieur brut (PIB) régional (environ 260 milliards de dollars) (Ghins et Zougbedé 2019). Selon les données conjointes du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/Organisation de coopération et de développement économiques (SWAC/OCDE 2021), le secteur alimentaire en Afrique de l'Ouest constitue le premier pourvoyeur d'emplois dans la région (environ 66 pour cent de l'emploi total, soit 82 millions d'emplois, en 2017). Le même rapport indique que 78 pour cent des emplois (64 millions d'emplois) en Afrique de l'Ouest se trouvent dans le secteur agricole, tandis que 15 pour cent (12 millions d'emplois) proviennent de la commercialisation des aliments et 5 pour cent (quatre millions d'emplois) dans la transformation des aliments (CSAO/OCDE 2021). Les changements survenus dans la consommation des ménages et l'urbanisation ont entraîné une augmentation des activités non agricoles, en particulier la transformation des aliments, la commercialisation des aliments et les services de restauration hors domicile² (SWAC/OCDE 2018).

Néanmoins, il n'en demeure pas moins qu'étant l'une des régions les plus pauvres et les plus exposées à l'insécurité alimentaire au monde, la situation des travailleurs ouest-africains exerçant dans le système agroalimentaire est menacée par de multiples problèmes de nature à perturber leur travail tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Il s'agit notamment de la fragilité économique, des conflits, de l'accès limité aux intrants de production agroalimentaires, les pertes post-récolte et les restrictions commerciales mondiales dues à la covid-19, le tout exacerbé par le conflit russo-ukrainien (PAM 2022; Foh, Mégret et Said 2020; FAO 2017; PETERS *et al.* 2021). Avec des revenus faibles et irréguliers, l'éloignement et la marginalisation, de nombreux travailleurs du système agroalimentaire, en particulier, sont exposés à des risques supplémentaires, notamment le manque d'accès

2. Y sont inclus les aspects tels que le travail dans les restaurants, la restauration de rue et d'autres services de restauration (SWAC/OCDE 2018).

aux services sociaux et productifs de base, les catastrophes naturelles et les impacts du changement climatique (FAO 2017b).

À la lumière de ces risques, les travailleurs ouest-africains du système agroalimentaire et leurs ménages ont clairement besoin de protection sociale, dont les effets positifs sur la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement humain ont été prouvés (*ibid.*). En outre, la protection sociale peut jouer un rôle crucial dans la réduction de la vulnérabilité des communautés pauvres et celle des plus marginalisées qui s'appuient souvent sur des mécanismes d'adaptation négatifs. Une telle protection permettra de créer et de protéger leurs actifs, renforçant leur capacité économique et productive (Hoddinott *et al.* 2012; FAO 2017). Des adaptations de régimes de protection sociale des travailleurs agricoles en général sont nécessaires pour y remédier à un bon nombre des risques susmentionnés, notamment par la disponibilité offerte par de tels régimes, leur abordabilité, leur accessibilité et leur qualité (Sato et Mohamed 2022). Les programmes de protection sociale peuvent être pertinents pour les travailleurs du système agroalimentaire de plusieurs manières, notamment: en fournissant des activités génératrices de revenus dans le secteur, en liant les programmes d'alimentation scolaire à la production locale et en présentant des éléments réactifs aux chocs qui ciblent la résilience face aux changements climatiques et environnementaux qui peuvent avoir un impact sur les travailleurs du système agroalimentaire.

Cependant, malgré l'importance reconnue de la protection sociale, sa couverture en Afrique de l'Ouest est encore considérée comme très faible (Pino et Confalonieri 2014). Le rôle des Objectifs de développement durable (ODD) dans l'extension de la protection sociale peut être souligné à cet effet, en particulier la cible 1.3, qui vise à atteindre une couverture de protection sociale substantielle des personnes vulnérables. À cet égard, l'on estime que, hormis la Côte d'Ivoire et le Ghana (en raison d'un manque de données), 13 pour cent de la population de la région sont couverts par au moins une prestation de protection sociale prise en compte dans l'ODD 1.3 (OIT 2021b). Par exemple, en ce qui concerne les personnes en âge actif, seuls 10,25 pour cent de la population active âgée de plus de 15 ans dans les 15 pays d'Afrique de l'Ouest sont légalement couverts par des prestations maladie en espèces, ce qui est nettement inférieur à la moyenne africaine de 46,9 pour cent. Seulement 21,76 pour cent de la population active âgée de plus de 15 ans sont effectivement couverts par des prestations en espèces en cas d'accident du travail, ce qui est plus élevé qu'en Asie du Sud et que la moyenne africaine, mais plus faible que dans la région Asie-Pacifique³.

Dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, 6,7 pour cent des personnes gravement handicapées reçoivent des prestations en espèces (la couverture la plus faible au monde) (OIT 2021b).

En **Sierra Leone**, selon l'Enquête démographique et sanitaire menée en 2019, 96 pour cent des femmes et 97 pour cent des hommes du pays ne sont pas couverts par une assurance maladie (Ministère de la Santé et de l'Assainissement, Sierra Leone 2019), ce qui les rend vulnérables à un certain nombre de risques sanitaires et financiers. Les dépenses de protection

3. Ces calculs sont tirés des chiffres de couverture légale et effective provenant du « Rapport mondial sur la protection sociale » de l'OIT (2020) et de la population totale en âge de travailler d'ILOSTAT (voir: < <https://ilostat.ilo.org/data/data-catalogue/> >), en utilisant les données les plus récentes avant 2020. Bien que ces données soient probablement celles utilisées dans le calcul de la couverture de l'OIT, il s'agit d'une hypothèse des auteurs, de sorte que les chiffres peuvent être considérés comme des estimations.

sociale sont fondamentales pour assurer une meilleure couverture, y compris pour les régimes de santé. **Le Cabo Verde** et **la Guinée-Bissau** affichent les dépenses les plus élevées de la région (OIT 2019).

1.3 CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS DU SYSTÈME AGROALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Au niveau régional, les systèmes alimentaires — et le système agroalimentaire en particulier — sont responsables d'une grande partie de l'emploi, en particulier chez les femmes et les jeunes, principalement dans le secteur des activités agricoles de transformation, de conditionnement, de transport, de stockage, de distribution et de vente au détail de produits alimentaires (SWAC/OCDE 2018). L'emploi lié à l'alimentation constitue la majorité de l'emploi dans de nombreux pays: au **Niger**, au **Mali**, au **Burkina Faso**, en **Sierra Leone** et en **Guinée**, l'emploi dans le secteur alimentaire représente plus de 75 pour cent de l'emploi total (ibid.). Cette situation est étroitement liée aux systèmes agricoles actuels et aux techniques de production utilisées en Afrique de l'Ouest, étant donné que les exploitations familiales et les petits exploitants constituent une proportion élevée du secteur agricole de la région, tout comme les méthodes de production à forte intensité de main d'œuvre instead et les petites exploitations (ibid.).

Au **Bénin**, par exemple, environ 34 pour cent des exploitations agricoles de moins de 1 hectare sont gérées par de petits exploitants et des agriculteurs familiaux (FAO et BAD 2015). Les travailleurs du système agroalimentaire en Afrique de l'Ouest manquent d'éducation de base, en particulier d'éducation agricole, ce qui affecte grandement leur capacité à adopter de nouvelles technologies et à intégrer des innovations dans leur travail (ibid.). Selon les résultats de l'Enquête démographique et sanitaire 2019-2020 au **Libéria**, les personnes peu scolarisées sont plus susceptibles de travailler dans le secteur agricole que celles dont l'éducation est supérieure au niveau secondaire (LISGIS et Ministère de la Santé, Libéria 2021).

Comme indiqué dans l'encadré 1, les systèmes agroalimentaires englobent toutes les activités, de l'agriculture à la consommation alimentaire, impliquant ainsi un large éventail d'acteurs qui travaillent à la fois dans les zones rurales (activités à la ferme) et dans les zones urbaines et périurbaines (transformation alimentaire, commercialisation, nourriture à l'extérieur de la maison, etc.). En **Sierra Leone**, la majorité des femmes et des hommes des zones rurales travaillent dans l'agriculture (79 pour cent et 73 pour cent, respectivement) (Ministère de la Santé et de l'Assainissement, Sierra Leone 2019). La transformation alimentaire, en particulier, a tendance à se développer principalement dans les zones de production de matières premières. Au **Sénégal** et en **Côte d'Ivoire**, la transformation des aliments est l'un des secteurs les plus importants, jouant un rôle crucial à la fois dans la transformation et l'emploi (SWAC/OCDE 2018). Contrairement aux travailleurs des secteurs en aval des chaînes de valeur alimentaires⁴, les travailleurs du système agroalimentaire travaillant dans des activités de production/à la ferme (par exemple, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) se caractérisent généralement par une forte mobilité en raison de la nature saisonnière des activités agricoles (SWAC/ OCDE n.d.).

4. Référence est ici faite aux activités de la chaîne de valeur alimentaire intervenant après la production de matières premières (par exemple, les cultures de rentes), y compris la transformation des aliments, le transport, la vente au détail et la commercialisation, et l'alimentation hors foyer.

La majorité des activités agroalimentaires en Afrique de l'Ouest sont informelles, car la plupart des chaînes d'approvisionnement alimentaire sont encore traditionnelles, ce qui implique que les travailleurs de ce secteur sont peu susceptibles d'être protégés ou couverts par des régimes de protection sociale (Zougbedé 2020), en particulier des régimes non contributifs. La région a un taux élevé de migration régionale. En 2016, environ 84 pour cent des migrations en Afrique de l'Ouest se faisaient vers d'autres pays de la région, le **Nigéria**, la **Côte d'Ivoire** et le **Ghana** étant les principales destinations (Peters *et al.* 2021; SWAC/OCDE n.d.). La migration dans la région est principalement une migration de travail, qui représente une part considérable du travail dans le système agroalimentaire (Awumbila *et al.* 2014).

Les femmes de la région ont tendance à être fortement présentes dans les activités non agricoles; elles constituent environ 70 pour cent des travailleurs de tous les segments en aval des chaînes de valeur alimentaires (Ghins et Zougbedé 2019). Les femmes occupent généralement des emplois informels avec un accès très limité aux moyens de production tels que la terre, les intrants et le crédit. **Le Libéria**, le **Sénégal**, le **Togo** et le **Mali** se trouvent dans une situation similaire. Au **Togo**, par exemple, les femmes représentent 59 pour cent des travailleurs informels et occupent généralement des postes dans la vente au détail de produits alimentaires et dans l'agriculture (Debenedetti 2021; Bertelsmann Stiftung 2022).

1.4 PRINCIPAUX DÉFIS ET VULNÉRABILITÉS DU SYSTÈME

Globalement, la région de l'Afrique de l'Ouest fait face à plusieurs défis qui affectent le bien-être de sa population. Parmi ces défis figurent la pauvreté, le manque d'accès aux services sociaux et productifs de base, le changement climatique et ses implications négatives (y compris la sécheresse, les inondations, la hausse des températures et les changements dans les régimes de précipitations), ainsi que les conflits et les déplacements, qui entraînent des pertes et des perturbations des moyens de subsistance (FAO 2017b). La proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique de l'Ouest a augmenté de 3 pour cent rien qu'en 2021, et plus de 25 millions de personnes peinent à satisfaire leurs besoins alimentaires de base (UN News 2022). En outre, dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, moins de 3 pour cent de la population ont accès à des programmes de soins de santé de base (OIT 2019). La région subit également la pression des impacts socio-économiques à long terme, double conséquence de son taux de croissance démographique le plus élevé au monde et de la fragilité des États — des défis centraux pour le développement du continent, compte tenu des dimensions économiques, sociales, politiques et environnementales (Banque africaine de développement 2014). Il est prévu que la population de l'Afrique de l'Ouest augmentera de 135 pour cent au cours de la décennie en cours, passant de 400 millions en 2020 à 540 millions en 2030 (SWAC/OCDE 2021). Les populations du **Burkina Faso**, du **Mali** et du **Niger** à elles seules devraient doubler au cours des 20 prochaines années (Peters *et al.* 2021).

Cette augmentation massive de la population de l'Afrique de l'Ouest, conjuguée à l'urbanisation rapide de ces dernières années, a joué un rôle moteur, permettant de transformer l'économie alimentaire dans la région. Elle pourrait encore demeurer une force inexploitée dans une étape ultérieure du développement.

L'insécurité alimentaire saisonnière est prédominante en Afrique de l'Ouest: selon les données du *Cadre Harmonisé*, 26 millions de personnes dans la région souffraient d'insécurité alimentaire aiguë entre mars et mai 2022 (Integrated Food Security Phase

Classification 2022), une situation qui s'est légèrement aggravée en ces dernières années⁵. Rendre abordables les régimes alimentaires est un défi dans la région, les ménages consacrant en moyenne 55 pour cent de leurs revenus à l'alimentation. Ce contexte d'insécurité alimentaire a récemment été exacerbé par la hausse du prix du blé, suite au conflit en Ukraine. En outre, les systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest sont fortement dépendants de l'environnement et des ressources naturelles, ce qui contraint ces systèmes à s'adapter au changement climatique et à prendre en compte la durabilité environnementale (SWAC/OCDE 2021). Des pays comme **la Gambie** et le **Niger** sont particulièrement vulnérables à ces chocs (OIT 2019).

Si l'on inclut le secteur agricole, la part de l'emploi informel dans l'emploi total dans tous les pays de la région (à l'exception de **la Gambie** et du **Libéria**) est supérieure à 90 pour cent (OIT 2018), et il joue un rôle important en tant que source de revenus pour les ménages (Mbaye 2015). Un grand pourcentage de ménages en Afrique de l'Ouest tirent leurs revenus d'activités informelles, et une grande partie de la nourriture qu'ils consomment est fournie par des réseaux informels (Hitimana, Allen et Heinriqs 2011). Cette informalité soumet les travailleurs d'Afrique de l'Ouest à une forte volatilité de l'emploi et des revenus, en particulier pour ceux qui travaillent dans l'agriculture, où le travail est souvent lié à la saisonnalité du secteur (Piters *et al.* 2021). L'insécurité alimentaire frappe plus durement les travailleurs du secteur informel, y compris ceux qui travaillent dans les systèmes agroalimentaires, en particulier dans les zones urbaines (Hitimana, Allen et Heinriqs 2011).

La covid-19 et ses mesures préventives ont eu un profond impact sur les moyens de subsistance et le bien-être des populations rurales et urbaines en Afrique de l'Ouest, y compris les travailleurs du système agroalimentaire. Leurs activités génératrices de revenus ont été gravement perturbées par l'accès restreint aux marchés, aux outils agricoles et aux intrants, en particulier pour les petits exploitants agricoles (FAO n.d.). Selon le Programme alimentaire mondial, la situation alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest s'est détériorée suite au conflit russo-ukrainien et à ses effets sur le commerce et les systèmes économiques mondiaux. En particulier, la région connaît désormais des augmentations des prix de denrées alimentaires et des perturbations dans l'approvisionnement en produits agricoles (notamment les engrais). Selon les prévisions allant de maintenant à juin 2022, le nombre de personnes affectées par la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest aurait considérablement augmenté (PAM 2022).

De nombreuses petites et moyennes entreprises en Afrique, y compris des entreprises agroalimentaires, sont confrontées à des difficultés d'accès au financement (Zougbedé 2020). Le secteur agricole reçoit moins de 3 pour cent des prêts des banques commerciales en Afrique (Lee *et al.* 2022). C'est principalement parce que les banques manquent les connaissances nécessaires sur l'agriculture et l'agro-industrie; beaucoup n'ont pas les compétences nécessaires pour analyser un plan d'agro-industrie ou évaluer les risques liés à l'agriculture; et de nombreuses entreprises agroalimentaires ne disposent pas des garanties adéquates et des documents requis pour obtenir un prêt (Zougbedé 2020).

Les travailleuses du système agroalimentaire et les migrantes sont confrontées à d'autres défis dans leur travail. Selon une étude conjointe SWAC/OECD (n.d.), les principales

5. Les données du Libéria ne sont pas prises en compte.

contraintes auxquelles sont confrontées les femmes entrepreneurs en Afrique de l'Ouest dans le développement de leurs activités sont les suivantes: faibles prix de vente, accès limité au crédit, et les prix élevés des intrants, entre autres, qui entravent la participation des femmes à la création et à la gestion d'entreprises. Seulement 27 pour cent des entreprises créées au **Togo** en 2019 appartenaient à des femmes, selon le Centre togolais des formalités des entreprises (Bertelsmann Stiftung 2022).

Bien que les risques liés au cycle de vie pour les personnes vivant dans les zones rurales soient généralement les mêmes que pour celles vivant dans les zones urbaines, les ruraux ont tendance à s'investir dans des moyens de subsistance et des stratégies génératrices de revenus qui ont tendance à être plus exposés aux risques, par exemple, aux risques liés aux catastrophes naturelles et environnementales (telles que les inondations, les sécheresses ou la dégradation des terres) — entraînant des vulnérabilités supplémentaires. De plus, il existe un certain nombre de risques spécifiques qui affectent les travailleurs du système agroalimentaire, avec la menace des conséquences néfastes pour leurs moyens de subsistance, tels que (Allieu et Ocampo 2019; Devereux 2001):

- **Risques sociaux :** les communautés rurales sont souvent politiquement et socialement exclues, ce qui entraîne un accès plus limité à un certain nombre de services publics (tels que la protection sociale, l'éducation et les soins de santé), un manque de droits fonciers, des infrastructures médiocres et une exposition aux abus du travail. Les communautés rurales marginalisées sont aussi souvent confrontées au travail des enfants et à la discrimination fondée sur le sexe.
- **Risques sanitaires:** des risques élevés pour la santé, les maladies et les risques environnementaux caractérisent les zones rurales et pauvres. À ces risques s'ajoute le caractère hautement dangereux et pénible du travail agricole, exacerbé par le manque de services de santé de qualité, voire fonctionnels. Le secteur agricole constitue en effet l'un des secteurs les plus dangereux en termes de facteurs entraînant des décès, des blessures et des maladies liées au travail. Des risques supplémentaires existent pour les femmes lors de l'accouchement, en particulier lorsque les services de santé, les prestations de maternité et la protection de l'emploi sont inadéquats ou inexistantes. Le secteur de la pêche est particulièrement dangereux, avec des conditions insalubres dues à des bateaux inadaptés, des problèmes de pollution de l'eau et un manque d'abris/d'installations de soins de santé (FAO 2016).
- **Risques économiques :** les travailleurs du secteur agricole, principalement les petits exploitants agricoles, sont affectés négativement par les faibles niveaux de productivité agricole, le manque d'accès aux marchés formels du crédit, les taux de chômage élevés, la faible protection des marchés du travail et le niveau élevé d'emplois informels, occasionnels et saisonniers (en Afrique de l'Ouest, la période de soudure laisse les ruraux dans une situation précaire).
- **Risques naturels et environnementaux:** les changements s'opérant dans la biodiversité, l'environnement et le climat, ainsi que les aléas naturels, peuvent créer des situations de vulnérabilité supplémentaires pour les personnes travaillant dans le système agroalimentaire. Parmi les exemples de risques naturels figurent les

inondations, les sécheresses et les ouragans (principalement au Cabo Verde), qui sont courants dans la région, et les changements climatiques sont reconnaissables, *entre autres*, à une augmentation des températures et aux changements du régime des précipitations. La pollution de l'environnement, la dégradation des sols et la diminution de la biodiversité entraînent des vulnérabilités supplémentaires (Boko *et al.* 2007).

1.5 OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE DU RAPPORT

Dans un tel contexte, le présent rapport vise à **analyser l'état des régimes de protection sociale disponibles pour les travailleurs du système agroalimentaire dans la région de l'Afrique de l'Ouest, et à fournir quelques études de cas de bonnes pratiques** (au Cabo Verde, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali et au Sénégal).

Ces pays ont été sélectionnés dans le but de constituer une variété de mécanismes, représentés à travers les pays d'Afrique de l'Ouest et dans différentes zones dans la région, avec des contextes et des objectifs différents, mais qui ont été représentatifs des efforts menés en vue de mieux inclure les travailleurs du système agroalimentaire dans les régimes de protection sociale de ces pays. Le rapport a pour objectifs de répondre aux **principales questions de recherche suivantes**:

- Quel est l'état (c'est-à-dire les principaux types de programmes et les avantages disponibles, la couverture légale et effective, le budget du programme) de la protection sociale existante (assistance sociale et assurance sociale) ciblant les travailleurs du système agroalimentaire en Afrique de l'Ouest, et quelles sont les principales lacunes dans la couverture ?
- Quelles sont les principales caractéristiques de ces programmes concernant le ciblage des acteurs du système agroalimentaire et comment sont-ils intégrés ? Y aurait-il des prestations visant à renforcer la protection sociale, notamment couvrant les travailleurs du système agroalimentaire, et si oui, quelles sont-elles ?
- Quels programmes de protection sociale (assistance sociale et assurance sociale) peut-on citer comme pratiques modèles en matière de protection des travailleurs du système agroalimentaire en Afrique de l'Ouest ?

La **méthodologie** utilisée pour élaborer ce rapport est une combinaison d'examens documentaires, principalement des bases de données disponibles, y compris d'enquêtes nationales auprès des ménages, des rapports et une série de six entretiens auprès des informateurs clés menées avec des représentants du gouvernement. Les rapports et documents écrits utilisés pour l'étude documentaire ont été publiés par des agences des Nations Unies, la Banque mondiale ou des gouvernements, y compris des documents juridiques et institutionnels, et des articles de revues et de journaux.

Les bases de données examinées dans le cadre de l'étude documentaire étaient les suivantes: la base de données de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), la base de données sur la protection sociale de l'Organisation internationale du travail (OIT), la base de données sur l'assistance sociale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les profils de pays de socialprotection.org et l'Atlas

des indicateurs de résilience et d'équité de la protection sociale de la Banque mondiale (ASPIRE).

Pour les études de cas, une réunion de réflexion a été organisée avec les partenaires (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial et l'OIT) dans le but de définir les études de cas de pays sélectionnés en fonction de quatre critères: (i) l'existence de la littérature pointant des exemples de bonnes pratiques en matière d'assistance sociale et d'assurance sociale pour les travailleurs du système agroalimentaire dans la région à mettre en évidence; (ii) la disponibilité des données dans ces pays; (iii) la disponibilité des parties prenantes (par exemple, des responsables gouvernementaux, des experts, des fonctionnaires des Nations Unies) qui accepteraient de participer à des entretiens avec des informateurs clés pour obtenir plus d'informations sur les programmes considérés comme de bonnes pratiques ; et (iv) l'existence de programmes en cours qui bénéficient à différentes sous-catégories de travailleurs dans le cadre du concept de « travailleurs du système agroalimentaire ». Les entretiens ont été menés de façon virtuelle avec des responsables gouvernementaux des pays sélectionnés, principalement pour en savoir plus sur les études de cas spécifiques et combler les lacunes dans les données collectées lors de l'examen documentaire.

1.6 STRUCTURE DU RAPPORT

Après cette introduction, la deuxième section de ce rapport présente un **aperçu de l'état de la protection sociale existante**, répartie entre les mécanismes d'assurance sociale et d'assistance sociale disponibles pour les travailleurs du système agroalimentaire en Afrique de l'Ouest, ainsi que les lacunes identifiées dans leur couverture, sur la base d'informations disponibles dans les principales bases de données et rapports. Cette partie examine en outre dans quelle mesure les travailleurs du système agroalimentaire sont couverts par ces systèmes et programmes, et si de tels systèmes sont sensibles à leurs besoins. La troisième section présente **cinq études de cas provenant de pays sélectionnés**, dans le but de s'approfondir sur les défis et les pratiques modèles en matière de protection sociale pour les travailleurs du système agroalimentaire. Le rapport se termine par une section présentant les **recommandations**, et qui résume les principales conclusions provenant du rapport.

2 APERÇU DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE EN AFRIQUE DE L'OUEST

La protection sociale devient de plus en plus populaire dans des pays en développement. La protection sociale comprend trois types de programmes: l'assistance sociale, l'assurance sociale et les politiques du marché du travail. Les programmes d'assurance sociale ciblent généralement la main-d'œuvre en mesure de verser des cotisations régulières, tandis que les interventions d'assistance sociale ciblent souvent les personnes pauvres, en situation de pénurie de main-d'œuvre ou en situation de vulnérabilité, l'objectif étant de lisser la consommation et de prévenir les formes de vulnérabilités consécutives aux chocs transitoires (Devereux 2001).

2.1 APERÇU DE L'ÉTAT DES ASSURANCES SOCIALES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Encadré 2. Définitions des types de travailleurs

Travailleurs du secteur informel: l'emploi informel fait référence aux activités économiques non couvertes ou peu encadrées par la loi ou dans la pratique, sans arrangements formels régulant le travail: absence de contrat ou d'enregistrement dans les mécanismes d'assurance sociale, lesquels peuvent aller des cotisations aux pensions, en passant par les soins médicaux, les mécanismes d'assistance (Koolwal 2022).

Travailleurs indépendants: travailleurs indépendants gérant leur propre entreprise, seuls ou en partenariat avec d'autres, employant d'autres personnes de manière régulière ou non, ce qui peut également inclure des membres de la famille (Sato 2021).

Travailleurs agricoles: Toute personne exerçant des activités économiques dans tous les secteurs de l'agriculture, y compris l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Par secteur agricole, il faut inclure ici toutes les activités impliquant l'exploitation des ressources naturelles végétales et animales (y compris la culture et la récolte, l'élevage et la reproduction d'animaux, l'exploitation du bois et d'autres plantes, les animaux ou les produits animaliers issus d'une ferme ou des habitats naturels des animaux) (UNDESA 2008).

La protection sociale contributive — ou assurance sociale — comprend les régimes qui offrent une protection fondée sur: (i) le paiement des cotisations avant la survenance d'un risque; (ii) le partage des risques ou la « mise en commun » des fonds; et (iii) la notion de « garantie » (OIT 2021a). Cette démarche signifie que les systèmes analysés dans cette section exigent souvent des travailleurs ou des employeurs qu'ils versent, soit des **contributions aux fonds publics** de façon à couvrir les dépenses liées à plusieurs éventualités, telles que présentées ici dans les sous-sections, soit des paiements effectués par des employeurs.

L'objectif de l'assurance sociale est de réduire les effets des éventualités que pourraient subir ces travailleurs et ménages particulièrement vulnérables. Les mécanismes évalués dans la région sont liés aux normes minimales de l'OIT, définies dans sa Convention n° 102 sur la sécurité sociale⁶ et la Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012. Le processus adopte la terminologie utilisée pour les profils de pays⁷ de l'AISS afin de faciliter la comparaison (OIT 2019). L'objectif ici est d'examiner l'état des prestations standard dans la région et la façon dont celles-ci atteignent les zones rurales, ce qui donne un aperçu de l'assurance sociale en Afrique de l'Ouest. Une analyse similaire a été réalisée pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, à travers des mécanismes similaires (Sato 2021).

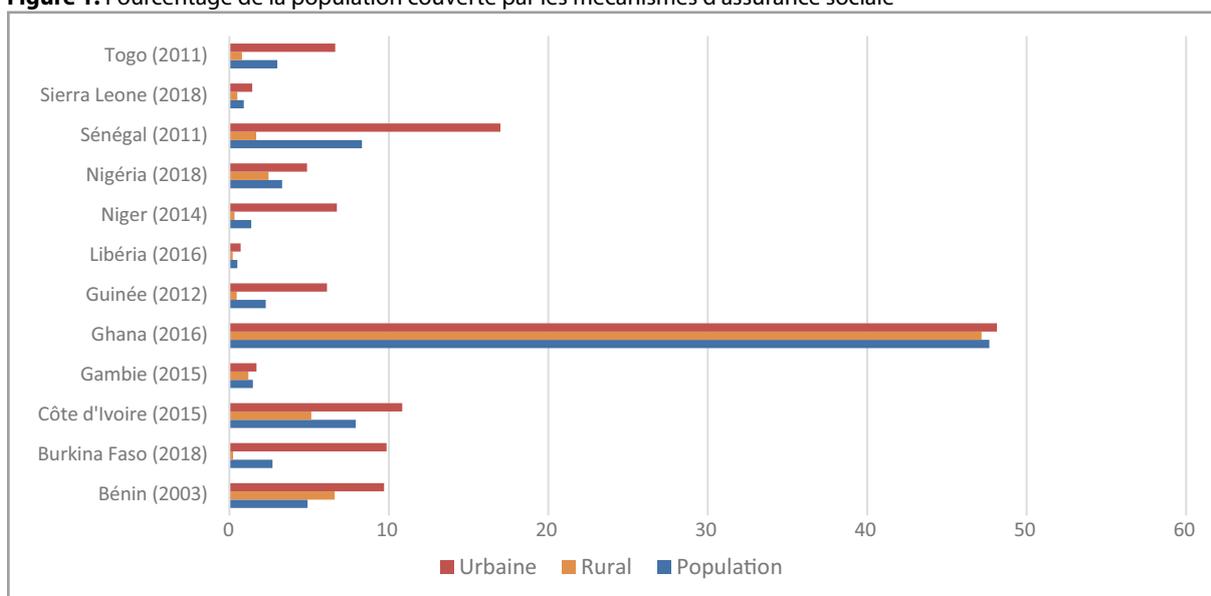
L'assurance sociale en Afrique de l'Ouest est marquée par de **faibles niveaux de couverture, en grande partie liés aux taux élevés d'informalité et à l'hétérogénéité des travailleurs du système agroalimentaire, en particulier dans les zones rurales.** Les systèmes de sécurité sociale en place dans la région ne couvrent qu'un segment mineur de la population, négligeant les groupes les plus vulnérables et ne représentant qu'une petite minorité de catégories plus privilégiées, telles que les fonctionnaires, les militaires et une partie restreinte du secteur privé (Pino et Confalonieri 2014). À l'exception du **Ghana** (en raison de son régime d'assurance maladie), les mécanismes d'assurance sociale ne couvrent pas plus de 10 pour cent de la population dans aucun pays de la région, comme

6. Parmi les pays de la région, le Bénin, le Cabo Verde, le Niger, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo ont ratifié la Convention n° 102 de l'OIT. Dans le cas de la Sierra Leone, la Convention devrait entrer en vigueur en mars 2023.

7. Voir: <<https://ww1.issa.int/country-profiles>>.

le montre la figure 1. En outre, la couverture des populations rurales est toujours inférieure à celle des populations urbaines, pour plusieurs raisons, notamment les limitations légales imposées aux personnes éligibles à l'inclusion dans les régimes d'assurance sociale, le manque d'infrastructures dans les zones rurales, leur faible capacité contributive, leurs faibles revenus, etc.

Figure 1. Pourcentage de la population couverte par les mécanismes d'assurance sociale



Remarque: Aucune donnée n'est disponible pour le Cabo Verde, la Guinée-Bissau ou le Mali.

Source: Élaboration des auteurs basée sur ASPIRE < <https://www.worldbank.org/en/data/datatopics/aspire/indicator/social-insurance> >. Il reste à noter que le haut niveau de couverture du Ghana est fortement lié à la couverture de son régime d'assurance maladie.

L'Atlas ASPIRE fournit des indicateurs pour 139 pays sur les programmes d'assistance sociale, d'assurance sociale et sur le marché du travail grâce à l'utilisation de données administratives au niveau des programmes et de données d'enquêtes nationales auprès des ménages. Toutefois, les limites de L'Atlas se trouvent dans le manque d'informations sur les bénéficiaires ciblés et le fait qu'il ne dispose pas d'informations sur tous les pays; il est possible que certains programmes de protection sociale non inclus dans ces enquêtes ne soient pas également pris en compte dans les données de l'Atlas.

De plus, alors que les données ASPIRE ont tendance à tenir compte des enquêtes de ménage les plus récentes et des informations disponibles, l'ancienneté des données pour chaque pays peut varier considérablement, ce qui rend les comparaisons entre pays plus difficiles, en particulier dans la sous-section sur les programmes d'assistance sociale.

Les données des sous-sections ci-dessous sont extraites du « Rapport mondial sur la protection sociale » de l'OIT,⁸ qui présente deux limites principales: (i) les chiffres de couverture effective ne sont pas désagrégés pour les populations rurales et urbaines; et (ii) la Côte d'Ivoire n'est pas incluse en raison de l'indisponibilité des données du BIT. Cependant, comme le montre la figure 1, nous pouvons voir que les données ASPIRE indiquent une couverture

8. Voir: <<https://www.social-protection.org/gimi/ShowWiki.action?id=629>>.

en assurance sociale plus faible en milieu rural en général, comparativement au milieu rural, ce qui signifie que la couverture effective des travailleurs du système agroalimentaire est probablement inférieure à celle indiquée dans les figures qui suivent. Les données des sous-sections peuvent donc également différer de celles présentées à la figure 1, car elles proviennent de bases de données différentes avec des critères différents et des sources de données distinctes.

Étant donné que l'assurance sociale est en général étroitement liée à l'emploi formel, **les travailleurs du système agroalimentaire sont souvent omis, car l'emploi dans les zones rurales est souvent plus précaire et prend entre autres la forme d'emploi temporaire, emploi à temps partiel, du travail indépendant et d'informalité généralisée**⁹. Cette situation peut également entraîner des coûts supplémentaires ou constituer des barrières administratives. Ces revenus irréguliers et l'informalité généralisée constituent des barrières à l'accès à la protection sociale contributive à l'égard des travailleurs du système agroalimentaire; ce qui veut également dire que tout choc (maladie, incapacité, sécheresse, inondations, épizooties affectant le bétail, etc.) affectera davantage les revenus de ces ménages plus qu'il n'affectera les ménages ayant des revenus stables et/ou une couverture d'assurance sociale.

Il n'existe pas de données spécifiques sur ces travailleurs ou sur ceux des zones rurales; la mise en évidence de la couverture dans les zones rurales, où les travailleurs du système agroalimentaire constituent la majorité des travailleurs, sera un critère d'évaluation aussi proche que possible. De plus, les travailleurs du système agroalimentaire en tant que tels ne sont jamais explicitement mentionnés dans ces documents, du fait de l'étendue même de cette catégorie qui comprend plusieurs sous-catégories. Dans cette partie du rapport, il sera particulièrement nécessaire de mettre certaines catégories en exergue, car celles-ci sont souvent représentatives de ces groupes de travailleurs: il s'agit notamment **des travailleurs du secteur informel, des travailleurs indépendants, des travailleurs saisonniers et des travailleurs agricoles** (voir encadré 2), qui par ailleurs représentent des pans importants du travail dans les systèmes agroalimentaires (OIT et FAO 2021).

Dans cette section, nous étudierons le rôle joué par certaines branches d'assurance sociale dans la couverture des travailleurs du système agroalimentaire en Afrique de l'Ouest. Les principales catégories concernées ici sont notamment: (i) **les prestations de maternité en espèces**; (ii) **l'assurance accident du travail**; (iii) **les indemnités maladie en espèces**; (iv) **la protection contre le chômage**; (v) **les pensions de vieillesse**; et (vi) **les prestations pour enfants et familles/les allocations familiales**.

2.1.1 Prestations de maternité en espèces

Encadré 3. Allocations de maternité et travailleurs du système agroalimentaire

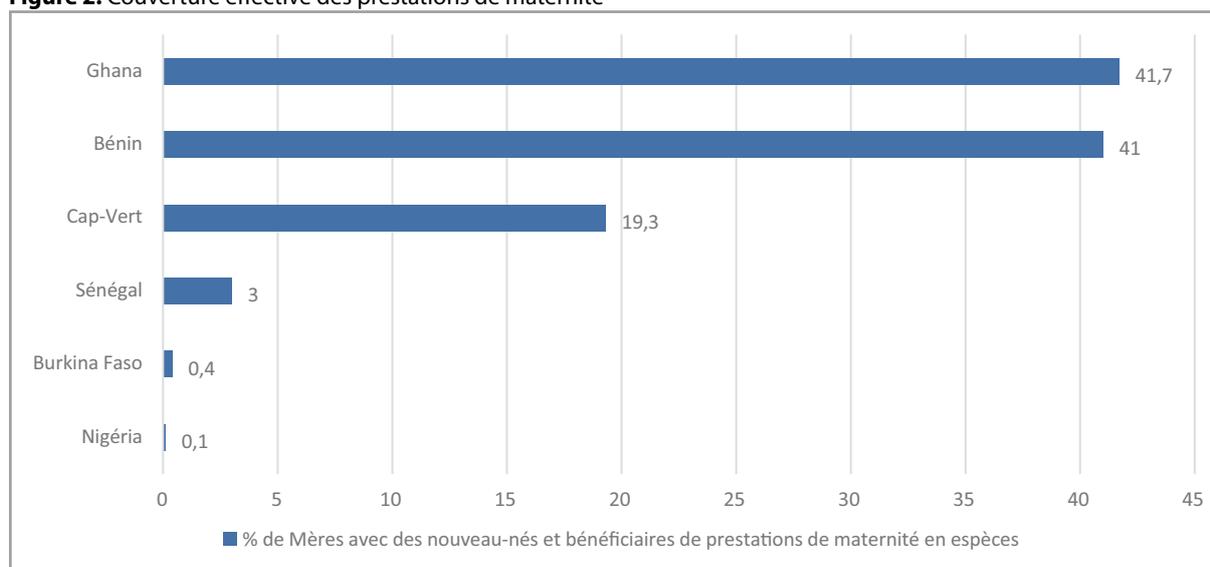
Les prestations maternité sont des outils essentiels qui permettent aux femmes enceintes et aux mères de s'assurer que la grossesse n'affecte pas le revenu des travailleurs du système agroalimentaire. Associées à des services de santé appropriés, ces prestations sont également vitales en tant que mécanisme de réduction de la mortalité infantile et maternelle.

9. Pour en savoir plus, voir: < <https://ibit.ly/i4z1> >.

Les prestations de maternité en espèces, lorsqu'elles existent, sont généralement intégrées dans les régimes d'assurance sociale à travers le monde (OIT 2021b), ce qui signifie que ces prestations sont fonction du statut d'emploi des mères. Comme le montre le tableau 1, seuls 7 des 15 pays de la région offrent des régimes d'assurance sociale (**Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal**)¹⁰, alors que 5 pays ont encore des régimes de responsabilité de l'employeur (**Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Libéria et Nigéria**), où c'est plutôt l'employeur qui prend en charge les dépenses liées aux prestations de maternité, au lieu d'un pool commun d'assurance sociale. Deux pays (**Guinée et Togo**) offrent à la fois des régimes d'assurance sociale et de responsabilité de l'employeur, selon le type d'emploi et le travail, tandis que la **Sierra Leone** n'a pas encore introduit de prestations de maternité en espèces.

Les dispositions relatives à la responsabilité de l'employeur signifient que l'employeur individuel prend en charge les coûts des prestations de maternité, ce qui peut entraîner une **inégalité de traitement entre les femmes et les hommes sur le marché du travail**. La Convention n° 183 de l'OIT, la Convention sur la protection de la maternité¹¹, recommande que les pays utilisent une assurance sociale obligatoire ou des fonds publics **financés collectivement**, au lieu de rendre l'employeur individuellement responsable des coûts des prestations de maternité.

Figure 2. Couverture effective des prestations de maternité



Remarque: Aucune donnée n'était disponible pour la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, la Sierra Leone ou le Togo.

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de l'OIT (2021b).

Couverture dans les pays de la région où les données sont disponibles (illustrée à la figure 2) est généralement faible. Toutefois, au **Bénin** et au **Ghana**, 41 pour cent ou plus des mères de nouveau-nés, reçoivent des prestations en espèces. Dans le cas du **Bénin**, comme le montre le tableau 1, les

10. Le Ghana offre également un régime d'assurance médicale avec des prestations de maternité supplémentaires.

11. Cette Convention a été ratifiée par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal.

travailleurs indépendants et les travailleurs agricoles sont néanmoins exclus, ce qui signifie que les travailleurs du système agroalimentaire pourraient ne pas être pris en compte. **Le Nigéria**, en revanche, cible les travailleurs du secteur agricole, mais sa couverture est minimale et repose sur la responsabilité individuelle de l'employeur. Les lacunes de couverture pour la plupart des pays sont également dues à la **prévalence de l'emploi informel**, où les femmes qui n'ont pas d'emploi formel ne peuvent recevoir de prestation.

Tableau 1. Prestations de maternité en espèces, régimes et considérations juridiques concernant les travailleurs du système agroalimentaire

Pays	Régime	Considérations juridiques affectant les travailleurs du système agroalimentaire	
		Groupes inclus	Groupes exclus
Bénin	SI	Femmes salariées couvertes par le Code du travail, y compris dans le secteur privé	Femmes indépendantes, travailleuses agricoles et pour les membres des coopératives
Burkina Faso	SI	Femmes employées.	Femmes travaillant à leur propre compte
Cabo Verde	SI	Salariés du secteur public et privé, femmes travaillant à leur propre compte et employées de maison	Les salariées de coopérative ne bénéficient pas des prestations en espèces (elles reçoivent uniquement des prestations médicales)
Côte d'Ivoire	SI	Femmes salariées, y compris à temps partiel, et celles travaillant à durée déterminée et les femmes travaillant en tant que journalières dans le secteur public	Travailleuses indépendantes
Gambie	EL	Femmes employées	Femmes travaillant à leur propre compte, employées de maison et personnes travaillant comme main-d'œuvre familiale
Ghana	EL	Femmes employées	Travailleuses indépendantes
Guinée	SI/EL	SI = Femmes employées, y compris dans le secteur agricole et travailleurs domestiques et certains travailleurs du secteur public EL = Femmes employées	Les deux régimes excluent les femmes travaillant à leur propre compte
Guinée-Bissau	EL	Salariés du secteur privé	Femmes travaillant à leur propre compte
Libéria	EL	Salariés du secteur privé	Travailleuses indépendantes et femmes employées à bord de tout type de bateau
Mali	SI	Femmes salariées et retraitées bénéficiant d'une couverture volontaire pour les femmes travaillant à leur propre compte	NA
Nigéria	EL	Salariées travaillant dans les secteurs de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture	Travailleurs indépendants
Sénégal	SI	Femmes salariées et femmes sans emploi mariées à une personne assurée	NA
Sierra Leone	-	NA	NA
Togo	SI/EL	SI = Femmes salariées, salariées du secteur agricole et employées de maison, travaillant à leur propre compte femmes et travailleurs du secteur informel EL = Salariés du secteur privé et salariés du secteur public non couverts par un régime spécial	EL = Femmes travaillant à leur propre compte

Remarque: SI = assurance sociale; EL = responsabilité de l'employeur; NA = non applicable; - = aucun programme.

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de l'OIT (2019b) et de l'AISS (nd).

Comme le montre le tableau 1, les catégories de catégories de travail souvent impliqués dans le système agroalimentaire sont légalement exclues du bénéfice des prestations de maternité. Seuls **la Guinée**, le **Nigéria** et le **Togo** prennent explicitement en compte les travailleuses du secteur agricole, tandis que le Bénin les exclut et le **Cabo Verde** sont également exclus les salariées des coopératives, qui n'ont pas droit aux prestations de maternité.

De même, de nombreux travailleurs agricoles sont exclues des régimes d'assurance sociale (et, par définition, des systèmes de responsabilité des employeurs) en raison de **systèmes juridiques restrictifs** qui ne permettent pas aux travailleurs indépendants d'y participer. Seuls **le Cabo Verde**, le **Mali** (sous forme volontaire) et le **Togo** ont des systèmes qui incluent les travailleurs indépendants, tandis que la **Côte d'Ivoire** inclut certains travailleurs journaliers. En outre, les travailleurs du secteur informel, fréquents dans les zones rurales de la région¹², ne sont **souvent pas pris en compte**, à l'exception du **Togo**¹³ qui mentionne de manière explicite la couverture de ces travailleurs dans son système de sécurité sociale.

2.1.2 Assurance accidents du travail

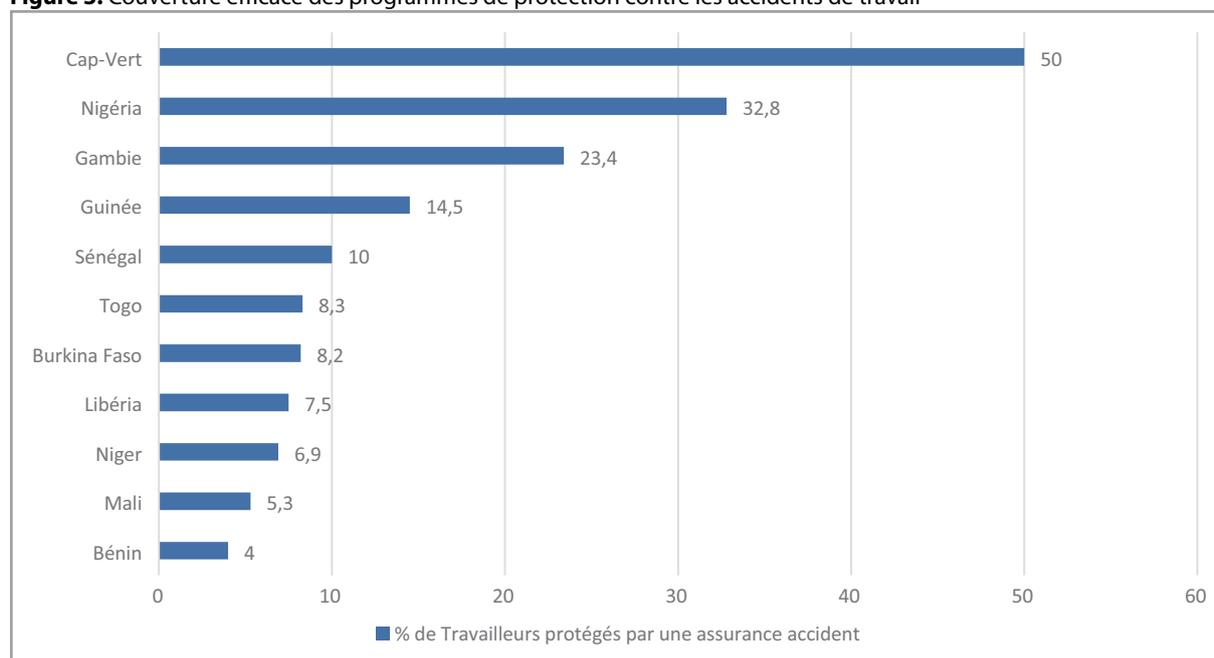
Encadré 4. Indemnités pour accidents du travail et travailleurs du système agroalimentaire

Les prestations d'accident du travail sont offertes aux bénéficiaires qui sont victimes d'accidents de travail. Les accidents de travail chez les travailleurs du système agroalimentaire sont relativement courants en raison de la nature même de leur travail. Outre des frais de soins de santé que peut engendrer un accident de travail, l'incapacité à travailler qui pourrait en résulter, même temporairement, entraîne une perte de revenus. Cela peut être particulièrement important pendant la saison des récoltes, car la perte de récoltes peut entraîner une perte substantielle de revenus.

Les populations rurales étant souvent plus exposées aux accidents de travail et aux maladies (OIT et FAO 2021), la protection contre les accidents de travail par le biais de mécanismes d'assurance sociale est **particulièrement vitale pour les travailleurs du système agroalimentaire, en raison de la nature dangereuse de leur travail**. De tels mécanismes devraient garantir le revenu d'un travailleur pendant la durée d'une blessure, et compenser les dommages éventuels, réduisant ainsi la perte de revenu résultant de ces accidents. Comme pour la plupart des pays du monde, la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest couvrent les travailleurs contre les accidents de travail par le biais de mécanismes d'assurance sociale (collectif) (OIT 2021b). **La Gambie**, le **Ghana** et le **Sierra Leone** suivent cependant un système de responsabilité de l'employeur, tandis que le **Bénin** et le **Burkina Faso** ont adopté un système hybride associant les deux mécanismes. De plus, des systèmes administratifs qui permettraient un meilleur contrôle et l'inspection pourraient s'avérer plus faible pour les systèmes agroalimentaires et dans les zones rurales, et par conséquent, les programmes pourraient ne pas être aussi efficaces que prévu.

12. Pour en savoir plus, voir : < <https://ibit.ly/grbb> >.

13. Voir la loi togolaise n° 2011-066 du 21 février 2011 < <https://ibit.ly/Bi1m> >.

Figure 3. Couverture efficace des programmes de protection contre les accidents de travail

Remarque: Aucune donnée n'était disponible pour le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée ou la Sierra Leone.

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de l'OIT (2019b).

Tableau 2. Régimes d'assurance contre les accidents de travail et considérations juridiques concernant les travailleurs du système agroalimentaire

Pays	Régime	Considérations juridiques affectant les travailleurs des secteurs agroalimentaire et agricole	
		Groupes inclus	Groupes exclus
Bénin	SI/EL	SI = Personnes employées sous le code du travail, membres de coopératives EL = Autres groupes de travailleurs salariés	SI = Travailleurs indépendants et travailleurs agricoles Les fonds communs de placement offrent une couverture volontaire pour les prestations d'accident du travail aux travailleurs indépendants et aux travailleurs agricoles. EL = Régime spécial des travailleurs indépendants (pour les marins)
Burkina Faso	SI/EL	Personnes employées, travailleurs temporaires, travailleurs ruraux	Travailleurs indépendants
Cabo Verde	SI	Personnes employées, les métayers et les membres d'entreprises coopératives, et certains propriétaires et actionnaires parmi les travailleurs indépendants et les membres de famille employés par ces catégories	Chefs, propriétaires et actionnaires d'entreprise
Côte d'Ivoire	SI	Salariés du secteur privé et de certains secteurs publics, marins, certains membres de coopératives Couverture volontaire pour les travailleurs indépendants	NA



Pays	Régime	Considérations juridiques affectant les travailleurs des secteurs agroalimentaire et agricole	
		Groupes inclus	Groupes exclus
La Gambie	EL	Employés des secteurs public et privé	Travailleurs indépendants et occasionnels et employés de maison, ainsi que les membres de la famille vivant dans le domicile de l'employeur
Ghana	EL	Travailleurs employés	Travailleurs indépendants, travailleurs occasionnels, main-d'œuvre familiale et salariés agricoles travaillant dans des entreprises de moins de cinq salariés
Guinée	SI	Travailleurs salariés, y compris ceux du secteur agricole et travailleurs domestiques	Travailleurs indépendants
Guinée-Bissau	SI	Travailleurs salariés, y compris les intérimaires, certains travailleurs agricoles et travailleurs étrangers, et certains travailleurs indépendants	NA
Libéria	SI	Salariés du secteur privé	Travailleurs occasionnels, main-d'œuvre familiale, employés de maison, et les personnes employées sur tout type de bateau
Mali	SI	Travailleurs salariés, y compris les intérimaires et les travailleurs saisonniers, certains membres de coopératives	Travailleurs indépendants
Niger	SI	Travailleurs employés, certains membres de coopératives de production	NA
Nigéria	SI	Employés du secteur privé et travailleurs domestiques	La couverture des travailleurs indépendants et des travailleurs du secteur informel n'a pas été mise en œuvre
Sénégal	SI	Les personnes employées, y compris les marins, les travailleurs temporaires, occasionnels et journaliers, et certaines catégories de travailleurs indépendants Couverture volontaire pour certaines catégories de travailleurs indépendants sans couverture obligatoire, y compris les agriculteurs	NA
Sierra Leone	EL	Travailleurs employées	Les travailleurs indépendants, les salariés agricoles travaillant dans des plantations de moins de 25 travailleurs, les employés de maison, les travailleurs occasionnels, les travailleurs familiaux et les travailleurs à domicile.
Togo	SI	Salariés, indépendants, salariés agricoles, aides-ménagères, occasionnels et intérimaires	Travailleurs du secteur informel

Remarque: SI = assurance sociale; EL = responsabilité de l'employeur; NA = non applicable.

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de l'OIT (2019b) et de l'AISS (nd).

Alors que 35,4 pour cent des travailleurs à travers le monde perçoivent des indemnités pour accident de travail, **le taux de couverture est de 18,4 pour cent en Afrique**. La figure 3 montre que la couverture effective en Afrique de l'Ouest varie: la couverture effective des travailleurs **au Cabo Verde** atteint environ 50 pour cent des travailleurs, en partie en raison de l'inclusion de la plupart des catégories de travailleurs, et notamment des travailleurs du système agroalimentaire (tableau 2). Au **Nigéria**, environ 33,8 pour cent des travailleurs sont protégés par une assurance contre les accidents du travail. Cependant, les travailleurs indépendants et les travailleurs informels en sont exclus.

La Guinée, en revanche, a une couverture effective de 14,5 pour cent des travailleurs, même si ces statistiques prennent en compte explicitement les travailleurs agricoles. De même, le **Sénégal** couvre environ 10 pour cent des travailleurs, y compris de nombreuses catégories de travailleurs, tels que les travailleurs temporaires, occasionnels et journaliers et les travailleurs indépendants, ainsi que les agriculteurs et les travailleurs indépendants dans un système volontaire.

Comme pour les prestations de maternité, **la couverture des travailleurs du système agroalimentaire est probablement inférieure à celle de la population générale, compte tenu des barrières juridiques**. Les aspects juridiques des régimes d'accident du travail ont tendance à être plus larges que ceux des prestations de maternité, en partie en raison de la nature dangereuse du travail agricole. En dehors du **Cabo Verde**, de la **Guinée** et du **Sénégal**, la **Guinée-Bissau** (par l'inclusion de certains ouvriers agricoles et indépendants), le **Mali** (cas dans lequel ont été pris en compte les travailleurs saisonniers), le **Togo** (qui comprend les travailleurs indépendants, les travailleurs agricoles et les travailleurs occasionnels et temporaires) et le **Burkina Faso** (qui comprend les travailleurs ruraux) incluent les catégories de travailleurs du système agroalimentaire. Néanmoins, l'exclusion des travailleurs indépendants et des travailleurs informels est toujours généralisée dans les pays étudiés (tableau 2).

Enfin, les systèmes qui ne prennent pas nécessairement en compte les besoins spécifiques des travailleurs du système agroalimentaire dans des emplois particulièrement dangereux, surtout à l'égard des systèmes de responsabilité de l'employeur, ne sont pas en mesure d'inclure une couverture et une indemnisation appropriées des accidents de travail lorsque le travail agricole n'est pas explicitement mentionné dans la législation.

2.1.3 Indemnité de maladie en espèces¹⁴

Encadré 5. Allocations maladie et travailleurs du système agroalimentaire

Les maladies sont particulièrement problématiques dans les zones rurales, et concernant les travailleurs sans assurance ou assistance médicale adéquate, les coûts peuvent être trop élevés. Les prestations en cas de maladie représentent une composante essentielle de la protection sociale, promouvant le droit humain à la santé et à la sécurité sociale en prévenant l'appauvrissement dû à la perte de revenus pendant les périodes de maladie.

Les indemnités de maladie en espèces fonctionnent comme une couverture de protection sociale supplémentaire pour garantir que les bénéficiaires sont protégés contre des risques supplémentaires pendant les périodes de maladie.

Leur importance a notamment été mise en évidence lors de la pandémie de covid-19, lorsque les prestations en espèces ont garanti les revenus des ménages et leur ont permis d'éviter l'exposition à l'infection. **Ces prestations en espèces permettent aux bénéficiaires de réduire leur perte de revenus, une nécessité vitale pour les travailleurs du système agroalimentaire, car les maladies peuvent signifier la perte de récolte.** Alors que l'assurance maladie porte sur la couverture du coût des services de soins de santé soit en fournissant gratuitement ou en remboursant le coût, les prestations de maladie en espèces

14. On note une absence de collecte de données complète et systématique concernant la couverture effective de ce type de système dans le « Rapport mondial sur la protection sociale » de l'OIT. C'est d'ailleurs pourquoi il n'existe pas de données sur la couverture des prestations en espèces en cas de maladie (OIT 2021b).

constituent une aide en espèces qui assure un revenu aux travailleurs pendant les périodes de maladie, leur offrant la possibilité de prendre un congé maladie.

Ces prestations sont plus rares que les autres régimes d'assurance sociale (OIT 2021b).

En Afrique de l'Ouest, quatre pays n'ont pas de régime spécifique prévoyant des prestations maladie en espèces (**Burkina Faso, Ghana, Sénégal et Sierra Leone**). La plupart des pays dotés d'un système de prestation maladie en espèces ont bâti leur système sur la responsabilité des employeurs (**Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Libéria, Mali, Niger et Nigéria**). Seuls quatre pays disposent de régimes d'assurance sociale financés collectivement (**Cabo Verde, Guinée, Guinée-Bissau et Togo**).

Les systèmes d'indemnités de maladie en espèces en Afrique de l'Ouest ont tendance à exclure les travailleurs indépendants: seuls **le Cabo Verde et la Guinée-Bissau** (par le biais d'un mécanisme contributif volontaire) incluent ce groupe de travailleurs. **La législation bissau-guinéenne est particulièrement étendue**, avec l'inclusion des travailleurs temporaires et des travailleurs indépendants, tandis que **la législation nigériane** cible explicitement le secteur agricole. Les programmes de prestations en espèces en cas de maladie mis en œuvre en Afrique de l'Ouest sont néanmoins **assez restrictifs à l'égard des travailleurs du système agroalimentaire**, malgré la nécessité d'assurer un revenu à ces travailleurs (tableau 3).

Tableau 3. Régimes de prestations en espèces en cas de maladie et considérations juridiques concernant les travailleurs du système agroalimentaire

Pays	Régime	Considérations juridiques affectant les travailleurs des secteurs agroalimentaire et agricole	
		Groupes inclus	Groupes exclus
Bénin	EL	Personnes employées Régime spécial pour les marins	Travailleurs indépendants
Burkina Faso	-	NA	NA
Cabo Verde	SI	Salariés du secteur privé, travailleurs indépendants	NA
Côte d'Ivoire	EL	Personnes employées	NA
La Gambie	EL	Personnes employées	Travailleurs indépendants, travailleurs domestiques et personnes travaillant comme main-d'œuvre familiale
Ghana	-	NA	NA
Guinée	SI	Les salariés, y compris ceux du secteur agricole et travailleurs domestiques	Travailleurs indépendants
Guinée-Bissau	SI	Salariés du secteur privé, y compris intérimaires Couverture volontaire pour les travailleurs indépendants et certains travailleurs migrants	NA
Libéria	EL	Salariés du secteur privé	Travailleurs indépendants et personnes employées sur tout type de bateau
Mali	EL	Personnes employées	Travailleurs indépendants
Niger	EL	Personnes employées	Travailleurs indépendants
Nigéria	EL	Salariées travaillant dans les secteurs de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture	Travailleurs indépendants
Sénégal	-	NA	NA
Sierra Leone	-	NA	NA
Togo	SI	Personnes employées	Travailleurs indépendants

Remarque: SI = assurance sociale; EL = responsabilité de l'employeur; NA = non applicable; - = aucun programme.

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de l'OIT (2019b) et de l'AISS (nd).

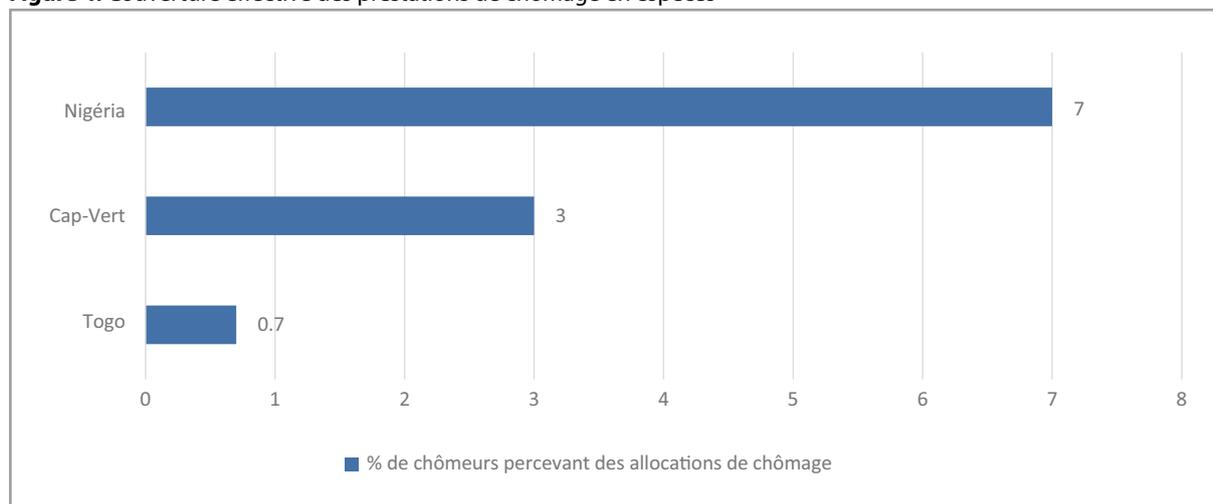
2.1.4 Assurance chômage

Encadré 6. Protection contre le chômage et travailleurs du système agroalimentaire

Compte tenu des niveaux plus élevés d’informalité et de saisonnalité du travail dans le système, **l’assurance chômage** pour les travailleurs du système agroalimentaire peut aider à garantir le revenu des travailleurs qui pourraient être employés uniquement pendant certaines saisons ou temporairement et rester sans accès à des sources de revenus stables sur de longues périodes.

La protection contre le chômage offre aux travailleurs du système agroalimentaire un soutien au revenu pendant les périodes particulièrement vulnérables, tout en atténuant l’effet de ce choc. Cependant, dans les pays où les taux d’informalité sont élevés, les systèmes d’indemnisation du chômage sont souvent à échelle réduite, d’autant plus que l’éligibilité à ces mécanismes est généralement basée sur l’emploi formel. Pour l’Afrique de l’Ouest, cela signifie également que de tels systèmes excluent les travailleurs indépendants, car ces régimes dépendent des cotisations patronales (cas du **Cabo Verde**, du **Ghana** et du **Nigéria**) ou ne sont constitués que d’indemnités de départ versées par les employeurs. Par conséquent, les travailleurs du système agroalimentaire qui entrent dans cette catégorie sont pour la plupart dans l’impossibilité de bénéficier de ces dispositifs. En outre, la couverture des chômeurs est minimale en Afrique de l’Ouest, seuls le **Nigéria** et le **Cabo Verde** couvrant plus d’un pour cent de la population; au **Nigéria**, les prestations sont prélevées sur les contributions des chômeurs à la caisse de retraite (graphique 4).

Figure 4. Couverture effective des prestations de chômage en espèces



Remarque: Aucune donnée n’était disponible pour le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d’Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Sénégal ou la Sierra Leone.

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de l’OIT (2019b).

Il est préoccupant que seul le **Cabo Verde** dispose d’un régime de protection sociale contre le chômage, qui inclut également les employés des petites et micro-entreprises - qui pourraient couvrir les travailleurs du système agroalimentaire - ainsi que les travailleurs domestiques.

La plupart des régimes de protection mis en œuvre dans la région (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Libéria, Mali, Niger et Togo) se limitent à des indemnités de licenciement, qui offrent une protection limitée aux travailleurs, car il s'agit bien souvent de montant forfaitaire unique, incapable d'offrir une protection sociale plus complète, telle qu'un lien avec la formation, des connexions au marché du travail, etc. **L'avantage du Ghana** provient des rémunérations restantes de l'employeur, et le système de chômage du Nigéria permet uniquement aux travailleurs de se retirer de leur fonds de pension.

Tableau 4. Régimes d'indemnisation chômage et considérations juridiques concernant les travailleurs du système agroalimentaire

Pays	Régime	Description
Bénin	ID	Une convention collective de 2005 oblige les employeurs des secteurs privé et parapublic à verser une indemnité de départ aux salariés licenciés ayant au moins un an d'ancienneté qui n'ont pas commis de faute grave.
Burkina Faso	ID	En vertu d'une convention collective de 1974, les employeurs sont tenus de verser une indemnité de départ aux employés ayant au moins un an d'emploi continu (sauf en cas de licenciement pour faute).
Cabo Verde	SI	Le décret n° 15/2016 du 5 mars 2016, relatif au chômage, a institué un régime d'assurance sociale pour les travailleurs salariés, et des régimes spéciaux pour les salariés des micro et petites entreprises, les fonctionnaires et les employés de maison. Deux à quatre mois d'allocations sont versés aux chômeurs involontaires.
Côte d'Ivoire	ID	Les employeurs sont tenus de verser une indemnité de départ en cas de cessation d'emploi aux.
La Gambie	ID	La loi sur le travail de 2007 oblige les employeurs à verser une indemnité de départ aux salariés sous contrat à durée indéterminée licenciés pour des raisons économiques, organisationnelles, climatiques ou techniques, y compris la mécanisation ou l'automatisation, ou si le lieu de travail se déplace de plus de 40 km et que le salarié décline une offre d'emploi.
Ghana	Retraits de fonds liés à la sécurité sociale	En vertu de la loi sur le travail de 2003, l'employeur verse toute rémunération perçue par voie de travailleur prévoyance avant la cessation de l'emploi, toute rémunération différée due au travailleur avant la licenciement, et toute indemnité due au travailleur en raison d'une maladie ou d'un accident.
Guinée	ID	En vertu du Code du travail (2014), les employeurs sont tenus de verser six mois de salaire à un employé à titre d'indemnité de départ en cas de licenciement abusif.
Libéria	ID	La loi de 2015 sur le travail décent oblige les employeurs à verser une indemnité de départ en cas de licenciement pour motif économique.
Mali	ID	En vertu du Code du travail (1992), les employeurs sont tenus de verser une indemnité de départ aux salariés licenciés (y compris les employés de maison) qui avaient un contrat à durée indéterminée, étaient employés depuis au moins un an et n'avaient commis aucune faute grave.
Niger	ID	Le Code du travail de 2012 oblige les employeurs à verser une indemnité de départ aux salariés licenciés pour motif économique. Le montant du paiement est d'un mois de salaire brut de l'employé. En vertu d'une convention collective, les employeurs versent également une indemnité de départ aux employés ayant au moins un an d'emploi continu.
Nigéria	Retraits de fonds liés à la sécurité sociale	La loi de 2014 sur la réforme des pensions permet aux salariés de retirer jusqu'à 25 % de leur solde du compte individuel en cas de chômage.
Sénégal	-	NA
Sierra Leone	-	NA
Togo	ID	En vertu d'une convention collective de 2011, les employeurs sont tenus de verser une indemnité de départ en cas de licenciement pour motif économique aux salariés totalisant au moins un an de service continu auprès du même employeur.

Remarque: SI: Assurance sociale; ID = indemnité de départ.

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de l'OIT (2019b) et de l'AISS (nd).

Les niveaux et les montants des prestations de chaque système varient dans les différents pays de la région: le **Ghana** inclut l'indemnité pour maladie, par exemple. **La Gambie** inclut un grand nombre de motifs possibles de « licenciement abusif » qui permettent aux travailleurs de percevoir des indemnités de licenciement, telles que des raisons économiques, organisationnelles, climatiques ou techniques (y compris l'automatisation du travail), et en cas de déplacement du lieu de travail de plus de 40 km¹⁵. **La Guinée**, en revanche, n'accorde les indemnités que dans des cas limités de licenciement abusif, nécessitant un contrôle administratif plus poussé qui fait souvent défaut dans les zones rurales. **Le Niger, le Togo** et le **Libéria** incluent également les personnes licenciées pour motif économique dans leurs dispositifs.

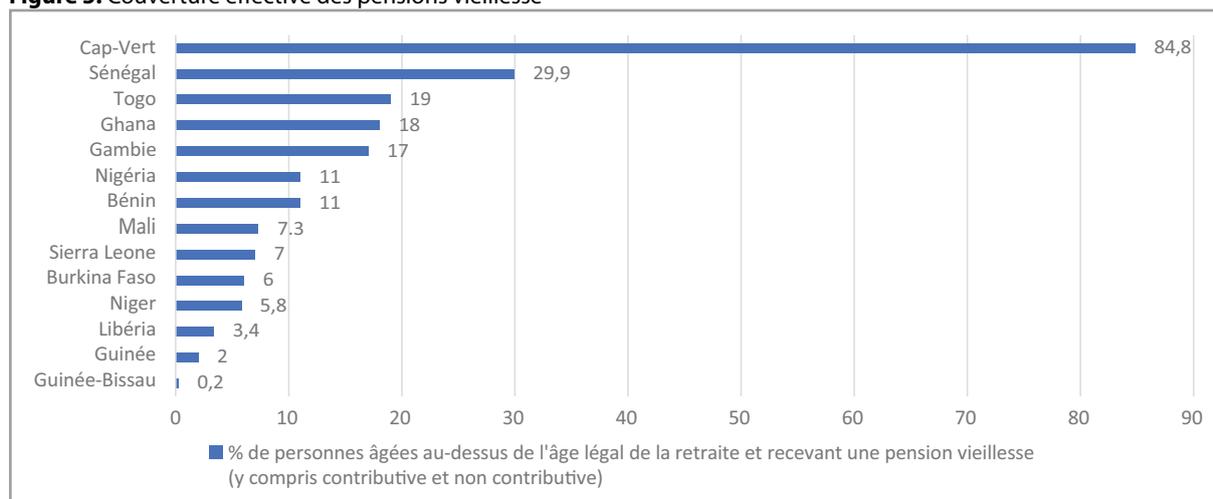
2.1.5 Pensions vieillesse

Encadré 7. Pensions vieillesse et travailleurs du système agroalimentaire

Les pensions vieillesse sont essentielles afin de garantir que les travailleurs du système agroalimentaire puissent prendre leur retraite et ne pas compter sur des travaux lourds et pénibles malgré leur condition physique. Cela garantit également qu'ils ne dépendent pas de leur famille. Les coûts éventuels pour la famille sont atténués à mesure que les membres âgés deviennent progressivement incapables de travailler.

Les travailleurs du système agroalimentaire ont besoin de systèmes qui leur permettent d'intégrer les retraites d'assurance sociale comme mécanisme de protection contre les risques liés au vieillissement, et de compenser l'éventuel manque de revenus futurs, tout en réduisant leur dépendance vis-à-vis de leurs proches. Dans le monde, la **grande majorité des pays fournissent des pensions de vieillesse sous forme de prestation périodique en espèces, et tous les pays d'Afrique de l'Ouest fournissent des pensions de vieillesse** (voir tableau 5).

Figure 5. Couverture effective des pensions vieillesse



Remarque: Dans cette figure, le Cabo Verde est le seul pays qui inclut également une couverture à base d'un mécanisme d'assistance sociale. Aucune donnée n'était disponible pour la Côte d'Ivoire.

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de l'OIT (2019).

15. Pour ces raisons, des négociations avec les syndicats et un accord pouvant remplacer l'indemnité de départ s'avèrent nécessaires.

Tableau 5. Régimes de pension de vieillesse et considérations juridiques affectant les travailleurs du système agroalimentaire

Pays	Régime	Considérations juridiques affectant les travailleurs des secteurs agroalimentaire et agricole	
		Groupes inclus	Groupes exclus
Bénin	SI/EL	SI = Salariés couverts par le Code du travail, membres des coopératives EL = Autres groupes de travailleurs salariés	SI = Travailleurs indépendants et travailleurs agricoles EL = Régime spécial des travailleurs indépendants (pour les marins)
Burkina Faso	SI	Personnes salariées, y compris les salariés du secteur public non-fonctionnaires et les travailleurs temporaires et occasionnels	Travailleurs indépendants. Assurance volontaire pour les autres catégories
Cabo Verde	SI/AS	Employés des secteurs public et privé, et travailleurs indépendants (y compris les travailleurs du secteur agricole)	NA
Côte d'Ivoire	SI	Employés du secteur privé et certains employés du secteur public	Travailleurs indépendants
La Gambie	SI/caisse de prévoyance	Assurance sociale pour les personnes employées dans des quasi-institutions gouvernementales	Travailleurs indépendants, travailleurs domestiques et personnes travaillant comme main-d'œuvre familiale
Ghana	SI/ prévoyance professionnelle obligatoire	Salariés, y compris les salariés du secteur public non couverts par un régime particulier Couverture volontaire pour les travailleurs indépendants et les chômeurs précédemment assurés	NA
Guinée	SI	Les salariés, y compris ceux du secteur agricole et les employés de maison et certaines personnes du secteur public	Les salariés chez les travailleurs indépendants
Guinée-Bissau	SI	Employés du secteur privé, y compris intérimaires et ouvriers agricoles, et indépendants (volontaire)	NA
Libéria	SI	Salariés et fonctionnaires du secteur privé Couverture volontaire pour les travailleurs indépendants	Travailleurs occasionnels, main-d'oeuvre familiale, travailleurs domestiques, le personnel militaire et les personnes employées sur tout type de bateau
Mali	SI	Salariés au sens de la loi sur le travail Couverture volontaire pour les travailleurs indépendants	NA
Niger	SI	Salariés du secteur privé et du secteur public salariés non fonctionnaires	Travailleurs indépendants
Nigéria	Compte individuel obligatoire	Salariés du secteur public et salariés du secteur privé travaillant dans des entreprises d'au moins trois salariés	Indépendants et salariés du secteur privé travaillant dans des entreprises de moins de trois salariés
Sénégal	SI	Salariés du secteur privé, secteur public les salariés non-fonctionnaires et travailleurs domestiques, saisonniers, à temps partiel et journaliers	Travailleurs indépendants
Sierra Leone	-	Salariés du secteur public et privé Couverture volontaire pour les indépendants	NA
Togo	SI	Salariés, y compris ceux du secteur public les salariés, les salariés agricoles et domestiques et les indépendants	Apprentis

Remarque: SI = assurance sociale; AS = assistance sociale ; EL = responsabilité de l'employeur ; NA = non applicable.

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de l'OIT (2019b) et de l'AISS (nd).

La couverture régionale varie considérablement, comme le montre la figure 5; cependant, les régimes non contributifs sont inclus dans les données de couverture, ce qui fausse les données dans le cas du **Cap Vert**. Tous les pays de la région, à l'exception du **Nigéria** (qui a mis en place un compte obligatoire auquel le bénéficiaire individuel cotise pendant ses années actives), s'appuient sur des mécanismes d'assurance sociale, soit par eux-mêmes, soit avec des mécanismes parallèles. Par exemple, l'existence d'un système non contributif (le mécanisme *Pensão Social*) au **Cabo Verde** permet au pays de couvrir environ 84,8 pour cent de la population âgée.

Le système d'assurance sociale du Sénégal couvre près d'un tiers de sa population âgée en mettant en place un système d'assurance sociale inclusif, ciblant, entre autres, les travailleurs domestiques, saisonniers, à temps partiel et journaliers.

Les mécanismes de pension vieillesse en Afrique de l'Ouest ont différentes inclusions et exclusions statutaires, comme l'explique le tableau 5. En ce qui concerne les travailleurs du système agroalimentaire, **le Cabo Verde, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Togo** incluent tous explicitement les travailleurs agricoles dans leurs régimes, soit par le biais d'un régime général, soit par des spécifications dans des documents juridiques distincts. Certains pays incluent également explicitement les travailleurs indépendants (**Ghana, Guinée-Bissau, Libéria, Mali et Cabo Verde**)¹⁶ mais la moitié des pays de la région les excluent explicitement (**Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Niger, Nigéria et Sénégal**), restreignant l'efficacité du dispositif pour les travailleurs du système agroalimentaire. Les travailleurs du secteur informels sont, eux aussi, souvent exclus; cette situation pourrait signifier l'exclusion des personnes âgées ayant précédemment travaillé dans le système agroalimentaire (sans accès à un emploi formel) des régimes d'assurance sociale. Ces personnes pourraient se retrouver dans une situation où elles doivent compter sur des membres de leur famille.

Le Cabo Verde dispose d'un système spécifique, ce qui explique sa forte couverture, **visant un ciblage universel des personnes** âgées. La législation du pays prévoit la possibilité pour les travailleurs qui ne disposent pas de revenus suffisants dans le but de couvrir leurs besoins de base de ne pas cotiser à la pension de vieillesse, qui s'applique également aux petits exploitants agricoles et aux autres travailleurs du système agroalimentaire¹⁷; ceux-ci (et en particulier les femmes rurales) ont tendance à bénéficier du mécanisme de pension sociale en cas d'impossibilité d'atteindre la cotisation minimale requise par la législation (Institut national de statistiques 2022).

2.1.6 Prestations pour enfants et familles/allocations familiales

Encadré 8. Allocations pour enfants et familles et travailleurs du système agroalimentaire

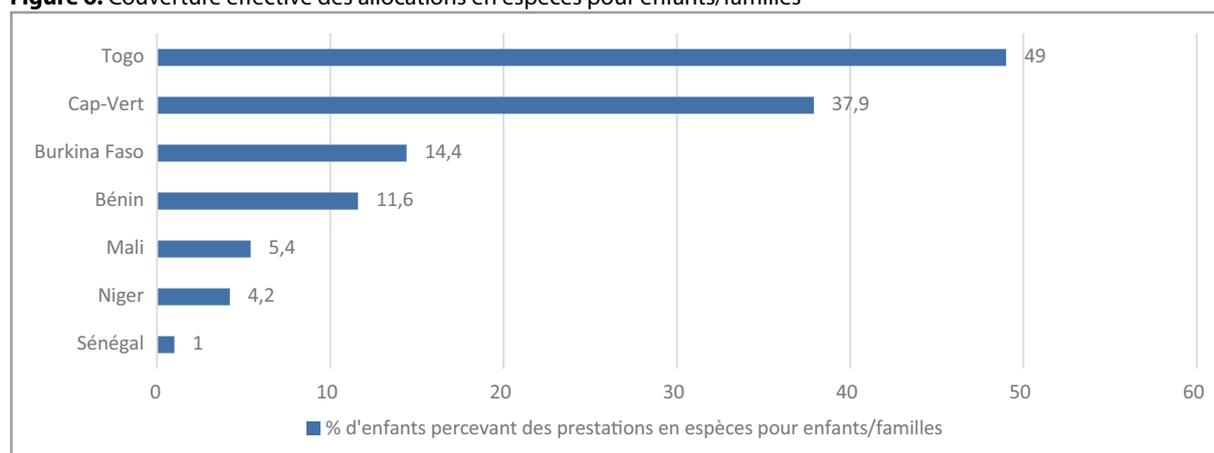
Les **prestations pour enfants et familles** visent à réduire un certain nombre de risques importants, tels que la mortalité infantile, le travail des enfants et le manque d'accès à l'école pour les enfants, qui sont généralement plus fréquents dans les zones rurales. L'octroi de prestations monétaires aux ménages ayant des enfants devrait être un moyen visant à réduire ces risques et à fournir une protection appropriée aux enfants des travailleurs du système agroalimentaire.

16. Dans le cas du Cabo Verde, il ne s'agit pas d'un système volontaire, contrairement aux autres pays.

17. Décret-loi n° 48/2009.

Les prestations qui ciblent les ménages ayant des enfants sont essentielles afin d'assurer un certain niveau de revenu aux enfants (OIT 2021b). Dans les zones rurales, ces prestations peuvent également aider à **réduire d'autres risques pour les enfants, tels que le travail des enfants**, qui tend à être plus répandu dans les zones rurales (Allieu et Ocampo 2019), ou en cas de maladie, la malnutrition et le manque d'accès à l'éducation. À l'échelle mondiale, deux tiers des pays ont des allocations familiales ou familiales légales, tandis qu'en Afrique de l'Ouest, cinq pays n'ont pas de système d'allocations familiales contributives ou d'allocations familiales (**Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria et Sierra Leone**), comme présenté dans le tableau 6. La couverture, en général, a tendance à être plus élevée que pour les régimes décrits dans cette section. **Le Togo** offre une couverture effective des prestations monétaires à près de la moitié des enfants du pays grâce à une législation très protectrice (Loi n° 2011-006 portant code de la sécurité sociale) qui couvre de nombreuses catégories de travailleurs bénéficiant d'allocations familiales: il s'agit notamment des travailleurs du secteur public, des salariés agricoles, des travailleurs intérimaires, des employés de maison et des travailleurs du secteur informel, parmi lesquels les autres. **Le Cabo Verde** assure une couverture effective d'environ 38 pour cent des enfants et inclut les travailleurs domestiques parmi les bénéficiaires des allocations familiales.

Figure 6. Couverture effective des allocations en espèces pour enfants/familles



Remarque: Aucune donnée n'était disponible pour la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée ou la Guinée-Bissau. Dans le cas du Ghana, du Nigéria, du Libéria et de la Sierra Leone, des données étaient disponibles, mais limitées aux mécanismes d'assistance sociale.

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de l'OIT (20129b).

Sept pays excluent explicitement les travailleurs indépendants des prestations pour enfants et familles (**Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger et Sénégal**). **Le Bénin** exclut également les travailleurs agricoles et les membres des coopératives, malgré le rôle que ces derniers peuvent jouer dans l'organisation du système agroalimentaire en tant que mécanisme de liaison en vue de l'enregistrement à l'assurance sociale. Le rôle des **coopératives** dans l'aide à la participation des travailleurs du système agroalimentaire aux mécanismes d'assurance sociale peut notamment être observé avec l'extension **de la Côte d'Ivoire** présentée dans la dernière section de ce rapport. **La Guinée-Bissau** et **le Mali** incluent les travailleurs indépendants, mais ils sont couverts par un mécanisme volontaire distinct. Il est important de souligner **la législation togolaise** qui mentionne explicitement les travailleurs agricoles salariés, les travailleurs indépendants, les travailleurs occasionnels et temporaires et même les travailleurs informels, qui sont souvent exclus des mécanismes d'assurance sociale.

Tableau 6. Prestations et allocations pour enfants/familles et considérations juridiques affectant les travailleurs du système agroalimentaire

Pays	Régime	Considérations juridiques affectant les travailleurs des secteurs agroalimentaire et agricole	
		Groupes inclus	Groupes exclus
Bénin	SI	Salariés couverts par le Code du travail, y compris les salariés du secteur privé et certains salariés du secteur public	Travailleurs indépendants, ouvriers agricoles, membres de coopératives et apprentis
Burkina Faso	SI	Personnes salariées, y compris les salariés du secteur public non-fonctionnaires et les travailleurs temporaires et occasionnels	Régime d'assurance volontaire pour travailleurs indépendants et apprentis appliqué aux autres travailleurs
Cabo Verde	SI	Employés et travailleurs domestiques du secteur public et privé	Travailleurs indépendants
Côte d'Ivoire	SI	Employés du secteur privé et de certains secteurs publics	Travailleurs indépendants
La Gambie	-	NA	NA
Ghana	-	NA	NA
Guinée	SI	Résidents salariés de la Guinée, y compris les travailleurs agricoles et domestiques et certains employés du secteur public	Travailleurs indépendants
Guinée-Bissau	SI	Salariés du secteur privé, y compris les intérimaires travailleurs agricoles et ciblant explicitement les travailleurs agricoles Régime volontaire pour travailleurs indépendants	NA
Libéria	-	NA	NA
Mali	SI	Résidents salariés du Mali Couverture volontaire pour les travailleurs indépendants	NA
Niger	SI	Salariés, y compris ceux du secteur public qui ne sont pas fonctionnaires Couverture volontaire pour les personnes totalisant au moins six mois d'affilée de couverture antérieure et qui souhaitent continuer à contribuer	Travailleurs indépendants
Nigéria	-	NA	NA
Sénégal	SI	Employés salariés, y compris les marins; salariés du secteur public non-fonctionnaires; et certains bénéficiaires de l'assurance sociale Les chômeurs sont couverts jusqu'à six mois après avoir quitté l'emploi couvert	Travailleurs indépendants
Sierra Leone	-	NA	NA
Togo	SI	Personnes salariées, y compris les salariés du secteur public employés et salariés agricoles et domestiques; travailleurs indépendants; travailleurs occasionnels ou intérimaires; et les travailleurs du secteur informel	NA

Remarque: SI = assurance sociale; NA = non applicable ; - = pas de programme.

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de l'OIT (2019b) et de l'AISS (nd).

Principaux défis à l'accès des travailleurs du système agroalimentaire aux régimes d'assurance sociale

Les travailleurs du système agroalimentaire sont confrontés à certains obstacles spécifiques qui peuvent contribuer à expliquer les difficultés à assurer leur couverture par les mécanismes de protection sociale. Ces travailleurs se retrouvent souvent exclus de l'assurance sociale en raison d'un **grand nombre d'obstacles** qui feront l'objet de cette sous-section.

Il est important de noter que **les contraintes de données concernant la désagrégation par zones rurales/urbaines ainsi que les limites dans la détermination de la façon dont les différents secteurs d'emploi sont couverts limitent les conclusions possibles ici**. Les systèmes nationaux d'assurance sociale devraient mettre à disposition des données plus détaillées sur les secteurs économiques couverts, et les études futures pourraient porter sur des sous-secteurs spécifiques du système agroalimentaire.

Les travailleurs agricoles, en général, sont confrontés à **des obstacles juridiques et sont souvent exclus des systèmes d'assurance sociale**. D'autres groupes qui pourraient inclure de nombreux travailleurs du système agroalimentaire de la région, tels que les travailleurs indépendants et les travailleurs informels, sont, eux aussi, bien souvent exclus de la législation sur l'assurance sociale. Même lorsqu'elles ne sont pas explicitement exclues, **les caractéristiques spécifiques des travailleurs du système agroalimentaire, telles que des revenus irréguliers ou inférieurs, peuvent ne pas être prises en compte**, excluant ainsi *de facto* certains travailleurs du système agroalimentaire. Un certain niveau de prévalence du travail quotidien et l'absence de relations d'emploi stables, ainsi que l'existence de petites exploitations et du métayage, constituent **des obstacles majeurs qui empêchent les travailleurs du système agroalimentaire d'accéder à l'assurance sociale, conséquence de l'absence de couverture obligatoire** (ou de toute couverture) **pour ces travailleurs et les travailleurs indépendants** dans de nombreux pays de la région, comme dans d'autres régions (Sato et Mohamed 2022).

Les revenus faibles et irréguliers des travailleurs du système agroalimentaire constituent un autre obstacle à leur participation aux mécanismes d'assurance sociale. Des revenus saisonniers et irréguliers, en particulier pendant les périodes de soudure ou les périodes de fermeture des pêcheries, signifient que sans dispositions particulières, les travailleurs du système agroalimentaire pourraient être dans l'incapacité de cotiser toute l'année. De nombreux régimes d'assurance sociale dans la région ne sont pas adaptés aux caractéristiques spécifiques de ce groupe et ne sont pas en mesure d'inclure les travailleurs du système agroalimentaire ou d'autres types de travailleurs saisonniers et occasionnels de façon adéquate. **En outre, les travailleurs les plus pauvres du système agroalimentaire sont également exclus de ces régimes s'ils se trouvent dans l'incapacité d'atteindre la cotisation minimale requise**. À défaut d'être abordables, en particulier pour les travailleurs indépendants ou des travailleurs à bas salaire, ces régimes peuvent s'avérer exclusifs.

Les obstacles administratifs liés à l'éloignement des zones rurales augmentent souvent le coût de la protection sociale, nécessitant des investissements supplémentaires pour s'assurer que le système est en mesure de fournir efficacement des prestations, d'enregistrer

les travailleurs et de contrôler le respect des conditions (en particulier en faveur des prestations de maladie et d'accident), entre autres. **Les longues distances entravent la capacité du gouvernement à enregistrer correctement les travailleurs du système agroalimentaire** et à garantir leur **participation effective à l'assurance sociale**, en particulier dans les zones où les accords de travail informels sont plus courants (Allieu et Ocampo 2019). Le manque de **capacité administrative** dans ces domaines pourrait signifier que la capacité de faire respecter la fourniture de prestations seront plus faibles ou inexistantes, ce qui rendra les **prestations moins attrayantes et moins efficaces**. La **mise en œuvre de mécanismes d'exécution est nécessaire** afin d'assurer l'administration efficace des institutions et des services de protection sociale (Schmitt et De 2013).

L'éloignement de certaines zones où se trouvent les travailleurs du système agroalimentaire augmente également le coût d'une telle application, constituant un obstacle majeur à la couverture des travailleurs du système agroalimentaire. **Une forte capacité administrative est nécessaire quant aux différentes étapes: sensibilisation, inscription, sélection, collecte des cotisations, paiement, mécanismes de règlement des griefs, etc.** Cela nécessite également la **mise en place de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'identification nationale** avec la possibilité de fournir aux travailleurs du système agroalimentaire l'accès à des documents d'identité.

En outre, **le manque d'accès aux services** (tels que les services de santé, les allocations familiales, les allocations de chômage, etc.) liés aux régimes d'assurance sociale pourrait conduire les travailleurs du système agroalimentaire à ne pas cotiser auprès de ces régimes, si les prestations s'avéraient insuffisantes. Comme nous pouvons le voir dans cette partie, certains pays n'offrent de protection que contre certains risques, et non contre d'autres chocs qui pourraient être **jugés plus bénéfiques et nécessaires en faveur des travailleurs du système agroalimentaire**. Cette situation est exacerbée par **la longueur des procédures**, en particulier dans les régions les plus reculées, qui peut se traduire par des pertes de revenus pendant que les travailleurs sont absents du travail (Basaza, Criel et Van der Stuyft 2008; Odeyemi 2014).

Enfin, il est également vital de faire le **lien entre les programmes d'assurance sociale et d'assistance sociale**, afin d'améliorer la couverture et pouvoir atteindre les ménages vulnérables, en particulier les travailleurs du système agroalimentaire, malgré les variations possibles des revenus et des cotisations. **Le Cabo Verde**, par exemple, a une couverture pensions vieillesse relativement élevée, avec une contribution majeure de sa pension sociale (voir étude de cas), qui se coordonne avec la pension de l'assurance sociale en vue de déterminer l'éligibilité. Les mécanismes d'assistance sociale sont en mesure de couvrir les nombreux risques mis en évidence qui affectent les travailleurs du système agroalimentaire qui ne peuvent contribuer de manière adéquate. Par exemple, il serait important de mettre en place **des mécanismes de coordination et des liens** qui donneraient aux personnes inéligibles aux systèmes contributifs le droit de recevoir des prestations d'assistance sociale.

2.2 APERÇU DE L'ÉTAT DE L'ASSISTANCE SOCIALE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Encadré 9. Définitions des mécanismes d'assistance sociale

Transferts monétaires: les programmes de transferts monétaires (TM) sont soit inconditionnels, soit conditionnels, ces derniers visant à accroître l'impact des transferts en améliorant le capital humain des pauvres en reliant les bénéficiaires à d'autres types d'interventions (services sociaux ou interventions relatives aux moyens de subsistance) (Hoddinott *et al.* 2012).

Transfert en nature (nourriture, biens matériels): les transferts en nature fournissent des avantages non monétaires aux bénéficiaires enregistrés éligibles. Ces transferts se présentent généralement sous la forme d'un bien de première nécessité, en lieu et place d'un transfert monétaire à partir d'un transfert monétaire (Britto *et al.* 2013).

Travaux publics: les programmes de travaux publics représentent un sous-ensemble des programmes de protection sociale, généralement définis comme des initiatives de développement d'infrastructures publiques à forte intensité de main-d'œuvre qui fournissent des paiements en espèces ou en nourriture. Ils fournissent des transferts de revenus aux pauvres par le biais de l'emploi et sont souvent conçus afin de lisser les revenus, en particulier pendant les périodes de « ralentissement » ou de « pénurie » de l'année. Ils permettent souvent de construire des infrastructures, telles que des routes rurales, des systèmes d'irrigation, des installations de collecte de l'eau, des plantations d'arbres et des installations scolaires et de soins de santé (Holmes et Jones 2011).

Alimentation scolaire: les programmes d'alimentation scolaire visent à améliorer la capacité de concentration, la capacité d'apprentissage et l'assiduité des écoliers en fournissant des repas dans les écoles dans le but de réduire la faim à court terme qui pourrait autrement nuire à leurs performances (Jomaa, McDonnell et Probart 2011).

Subventions et exonérations de frais: les subventions sont des subventions tarifaires et fiscales visant à atteindre des objectifs de protection sociale à la place ou en plus des transferts directs de revenus.

Les programmes d'assistance sociale ou les filets de sécurité sociale sont des programmes de protection sociale non contributifs qui ciblent généralement les populations pauvres ou vulnérables susceptibles de devenir pauvres à la suite d'événements indésirables, en orientant les ressources vers ces personnes moins favorisées et en aidant à créer des actifs individuels, familiaux et communautaires (Hoddinott *et al.* 2012). La pauvreté dans les zones rurales, où résident et travaillent la plupart des travailleurs du système agroalimentaire, est plus élevée que dans les zones urbaines, en particulier en Afrique subsaharienne: cette pauvreté y est estimée être 30 pour cent plus élevée (Azzini 2020). La proportion de la population rurale bénéficiant d'interventions d'assistance sociale est supérieure à la proportion dans les zones urbaines¹⁸. En effet, les pauvres des zones rurales sont plus susceptibles à divers types de défis, notamment un degré élevé d'informalité du travail et du marché, des infrastructures et des services sociaux et de vulgarisation inadéquats, et un accès limité aux intrants, au crédit et à l'assurance (FAO 2017a).

Les travailleurs agricoles, y compris les agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs et les personnes dépendant de la forêt, sont extrêmement sensibles aux événements météorologiques inattendus, aux catastrophes naturelles et au changement climatique, qui peuvent gravement affecter leur production et les revenus des ménages (Azzini 2020). Les programmes d'assistance sociale sont reconnus comme un instrument clé en vue de réduire la pauvreté et contribuer au développement agricole et à la croissance économique en compensant les défaillances du marché du crédit et de l'assurance et en augmentant les

18. Selon la base de données ASPIRE, c'est le cas dans toutes les régions.

capacités d'investissement et de production des ménages pauvres (Hoddinott *et al.* 2012; Azzini 2020). Les prestations d'assistance sociale prennent généralement la forme de transferts en espèces ou en nature, de travaux publics, d'alimentation scolaire ou de subventions et d'exonérations de frais (voir encadré 9).

En général, l'assistance sociale en Afrique de l'Ouest est moins avancée qu'en Afrique de l'Est, australe et du Nord. Le nombre de programmes d'assistance sociale mis en œuvre au niveau national en Afrique de l'Ouest est relativement faible (PNUD 2019). Il est cependant positif de noter que l'obligation des gouvernements de fournir une protection sociale ciblant les personnes pauvres et vulnérables est mentionnée dans la plupart des constitutions des pays d'Afrique de l'Ouest (Pino et Confalonieri 2014).

La plupart des programmes d'assistance sociale en Afrique de l'Ouest ciblent des groupes sociodémographiques particuliers, c'est-à-dire les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Cependant, les personnes exerçant certaines professions, telles que les travailleurs du système agroalimentaire, ne sont généralement pas explicitement ciblées. Pourtant, il existe d'autres formes de ciblage qui peuvent aider à identifier ces travailleurs. Le ciblage géographique des zones rurales, par exemple, tend à inclure les travailleurs du système agroalimentaire et sera pris en compte dans l'analyse de cette section.

2.2.1 Caractéristiques générales du secteur de l'assistance sociale en Afrique de l'Ouest

Cette section traite des caractéristiques générales des systèmes d'assistance sociale dans la région de l'Afrique de l'Ouest en utilisant les données disponibles dans la base de données ASPIRE de la Banque mondiale et la base de données sur l'assistance sociale du PNUD. En particulier, la section examine la couverture, le financement et l'adéquation de l'assistance sociale dans la région¹⁹.

La base de données ASPIRE définit l'assistance sociale comme des transferts non contributifs en espèces ou en nature qui ciblent généralement les personnes pauvres et vulnérables. Sur la base des données d'enquêtes auprès des ménages, il fournit des données sur la couverture, le financement et l'adéquation de l'assistance sociale ventilées par huit catégories de programmes d'assistance sociale (TM inconditionnels, TM, pensions sociales, transferts alimentaires et transferts en nature, alimentation scolaire, travaux publics, exonérations de frais et autres l'assistance sociale), et par zones géographiques rurales et urbaines²⁰.

Bien que les enquêtes auprès des ménages présentent l'avantage unique de permettre de réaliser une analyse de l'impact du programme sur le bien-être des ménages et de fournir des informations sur les chevauchements de programmes, il existe également des limites importantes à prendre en compte (pour en savoir plus, voir également Bacil, Bilo et Silva 2020):

- Les informations sur les programmes nationaux incluses dans ASPIRE se limitent à ce qui est saisi dans l'enquête nationale auprès des ménages respectifs et ne représentent pas nécessairement l'univers des programmes existants dans le pays, excluant généralement les plus petits.

19. Ces bases de données font référence à différents programmes et les chiffres devraient donc varier par rapport à ceux des deux parties qui suivent.

20. Concernant les limites de la base de données ASPIRE, voir la section 2.1 sur la couverture des mécanismes d'assurance sociale.

- La base de données peut donner des estimations de couverture imprécises en raison d'un biais d'échantillonnage et d'une sous-déclaration, et est généralement limitée aux programmes à grande échelle, laissant de côté des programmes de moindre envergure. La base ASPIRE ne fournit pas de données ventilées par âge.
- De nombreuses enquêtes auprès des ménages disposent d'informations limitées sur les programmes de protection sociale. Certaines enquêtes recueillent des informations uniquement sur la participation, sans inclure les montants des transferts, tandis que d'autres incluent des informations sur les programmes mélangées à des transferts privés, ce qui rend difficile l'isolement des programmes individuels.

L'ensemble de données du PNUD sur l'assistance sociale en Afrique, quant à lui, dépend des documents nationaux de développement, des lois nationales et des politiques de protection sociale dans les pays africains.

Il fournit des données sur les politiques et programmes d'assistance sociale (y compris les groupes cibles, le nombre de bénéficiaires par programme, le type de transferts fournis et leur adéquation), le financement et les cadres juridiques, entre autres. Seules sont prises en compte les données sur les programmes mis en œuvre par les gouvernements, et en cours entre 2010 et 2020, y compris les programmes pilotes.

Il convient de noter que la base de données ASPIRE de la Banque mondiale et la base de données sur l'assistance sociale du PNUD contiennent les informations disponibles les plus récentes sur les programmes d'assistance sociale, qui ne remontent pas nécessairement à la même année pour tous les pays, rendant ainsi difficile toute comparaison précise entre les pays d'Afrique de l'Ouest.



Les gouvernements africains s'orientent vers l'expansion de l'assistance sociale dans leurs pays, non seulement en augmentant le nombre de programmes, mais aussi en les transformant de petits projets temporaires en programmes permanents qui atteignent une couverture nationale.

Cependant, comme mentionné précédemment, le nombre total de programmes d'assistance sociale actifs opérant à l'échelle nationale est relativement faible dans la région Afrique de l'Ouest (PNUD 2019).

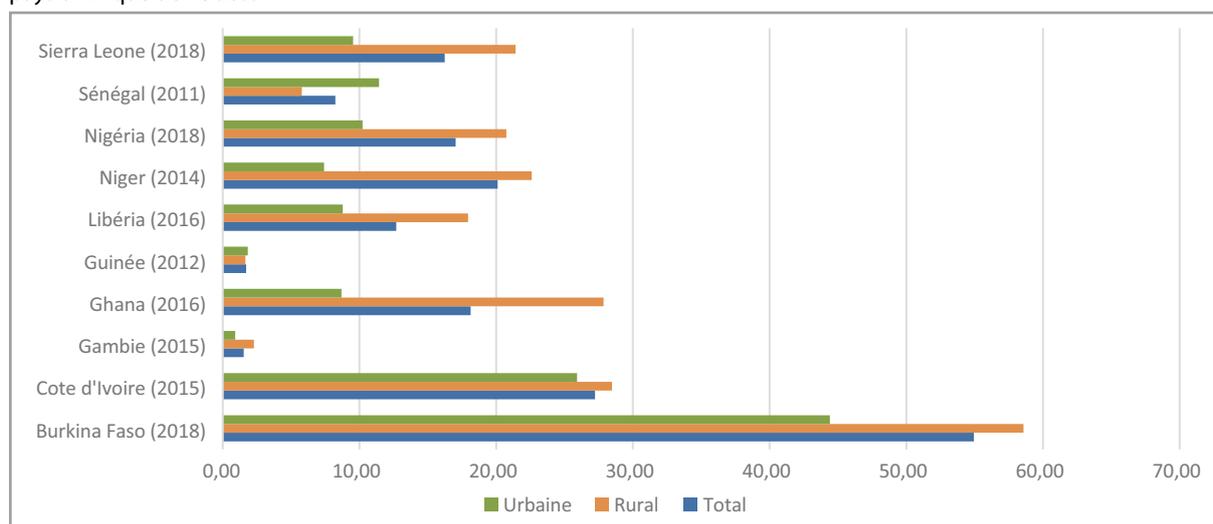
Cette section vise à donner un aperçu de la couverture des programmes d'assistance sociale en Afrique de l'Ouest en comparant la proportion de la population (en pourcentage) couverte par les mécanismes d'assistance sociale dans chaque pays, désagrégées par type de programme d'assistance sociale et zones rurales et urbaines, sur la base des données disponibles dans l'ensemble de données ASPIRE de la Banque mondiale.

Comme le montre la figure 7, la couverture des programmes d'assistance sociale varie considérablement d'un pays à l'autre, la plus faible étant de 1,5 pour cent en **Gambie** en 2015 et la plus élevée de 54,95 pour cent au **Burkina Faso** en 2018 (fortement liée aux exonérations de frais existantes) et sept pays couvrant moins de 20 pour cent de leur population avec différents types de programmes d'assistance sociale. Selon les données

disponibles, la couverture moyenne de la population par toute intervention d'assistance sociale en Afrique de l'Ouest est d'environ 17,8 pour cent. Cette couverture varie également entre les populations rurales et urbaines d'un pays à l'autre.

En général, la couverture de l'assistance sociale est beaucoup plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, à l'exception de la **Guinée** (2012) et du **Sénégal** (2011). Ceci est peut-être lié au ciblage de certaines mesures d'assistance sociale, et la tendance des zones rurales de la région à être plus pauvre. De nombreux programmes d'assistance sociale en Afrique de l'Ouest ciblent certaines régions, qui sont souvent les plus pauvres du pays et n'incluent donc pas les zones urbaines, ou ciblent de manière disproportionnée les zones rurales.

Figure 7. Pourcentage de la population bénéficiant de l'un des huit types d'intervention d'assistance sociale dans les pays d'Afrique de l'Ouest



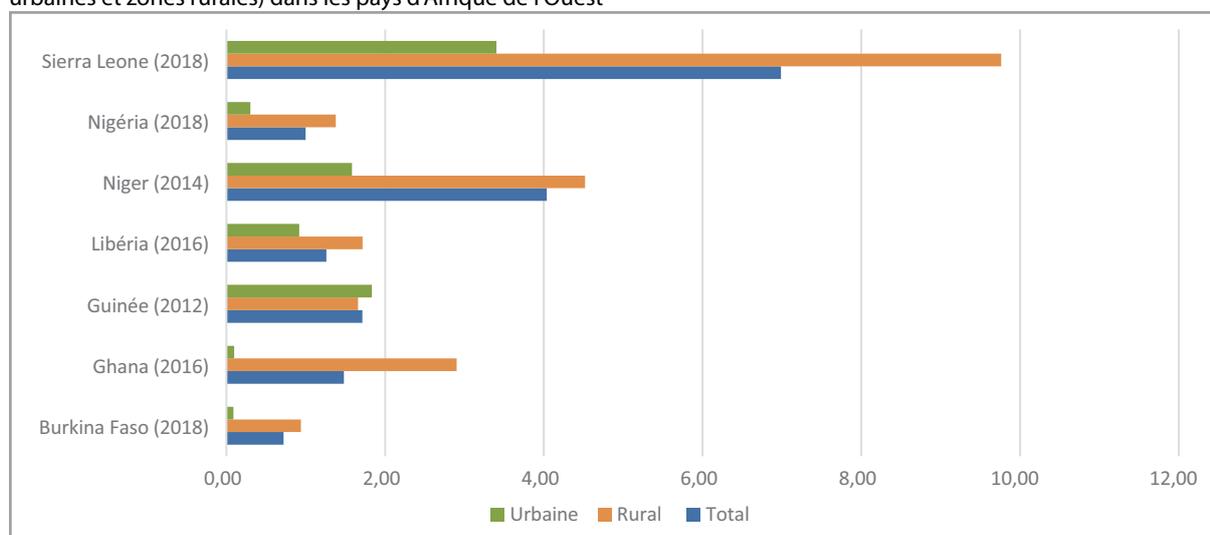
Remarque: Aucune donnée n'était disponible pour le Bénin, la Guinée-Bissau, le Mali, le Cabo Verde ou le Togo.

Source: Base de données ASPIRE de la Banque mondiale.

La figure 8 montre que seule une petite proportion de la population est couverte par les programmes de TM dans les pays d'Afrique de l'Ouest, la couverture moyenne par pays étant d'environ 2,45 pour cent de la population (si l'on ne considère que les pays pour lesquels des données sont disponibles). Cette proportion est la plus faible au **Burkina Faso**, avec seulement 0,7 pour cent de la population en 2018, et le plus élevé en **Sierra Leone**, avec 6,99 pour cent de la population la même année. La couverture par l'assurance sociale est très faible en **Sierra Leone**, ce qui pourrait expliquer une tendance à recourir davantage aux TM.

Conformément aux résultats pour toutes les interventions d'assistance sociale, les données ASPIRE montrent une couverture plus élevée des transferts monétaires dans les zones rurales que dans les zones urbaines. C'est le cas au **Burkina Faso**, au **Ghana**, au **Libéria**, au **Niger**, au **Nigéria** et en **Sierra Leone**, tandis qu'en **Guinée** en 2012, la couverture était plus élevée dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

Figure 8. Pourcentage de la population bénéficiant de programmes de transferts monétaires (désagrégé par zones urbaines et zones rurales) dans les pays d'Afrique de l'Ouest

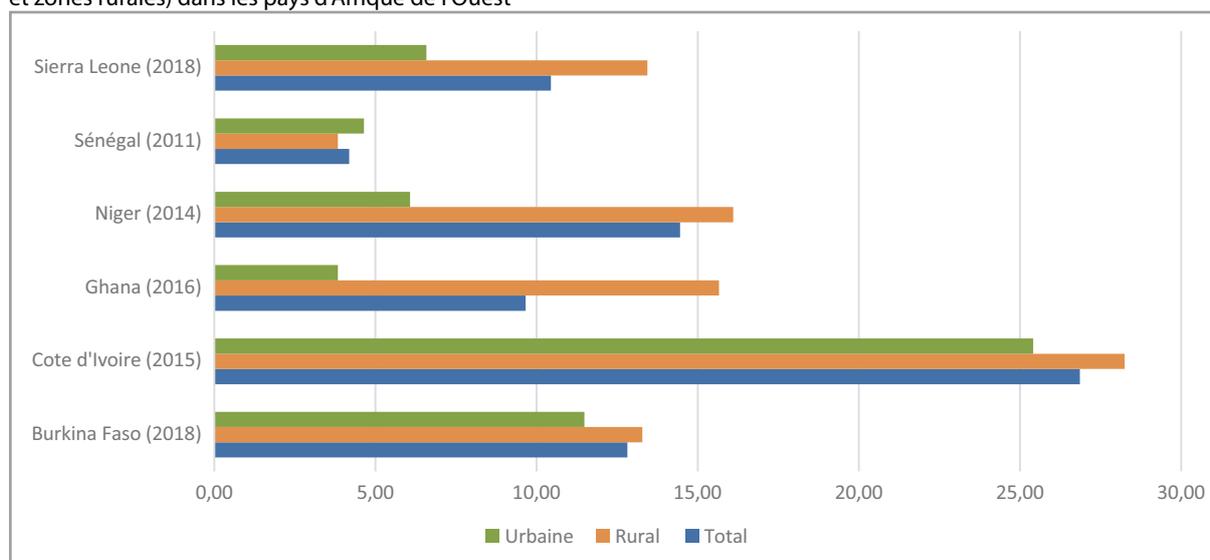


Remarque: Aucune donnée n'était disponible pour le Bénin, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, le Sénégal ou le Togo.

Source: Base de données ASPIRE de la Banque mondiale.

En ce qui concerne les transferts en nature (nourriture, actifs), la figure 9 montre que la moyenne la couverture par pays est d'environ 13,1 pour cent de la population dans les pays pour lesquels des données sont disponibles. La proportion la plus faible se trouve au **Sénégal** (4,2 pour cent) et la plus élevée en **Côte d'Ivoire** (26,9 pour cent de la population). La couverture dans les zones rurales est également beaucoup plus élevée que dans les zones urbaines (sauf pour l'année 2011 au **Sénégal**).

Figure 9. Pourcentage de la population bénéficiant de programmes de transfert en nature (désagrégé par zones urbaines et zones rurales) dans les pays d'Afrique de l'Ouest



Remarque: Aucune donnée n'était disponible pour les autres pays de la région.

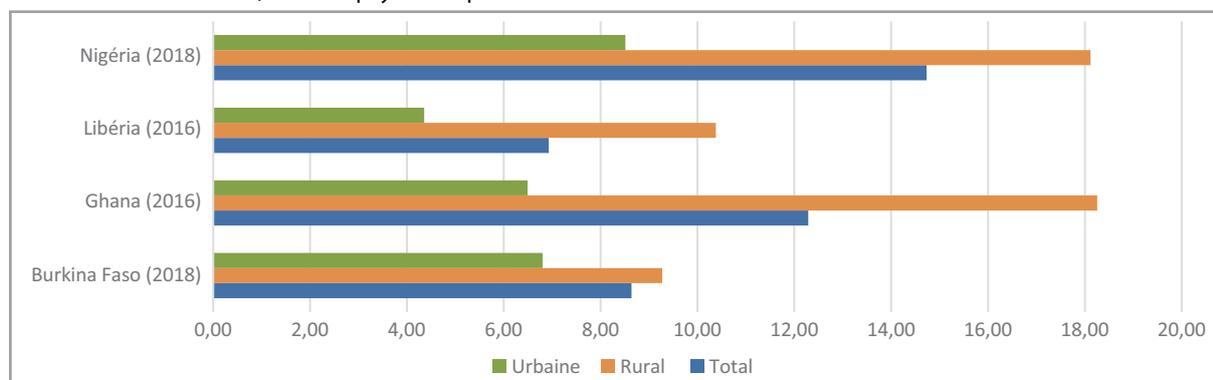
Source: Base de données ASPIRE de la Banque mondiale.

La comparaison de la couverture des transferts en espèces et en nature pour ce qui est des pays disposant de données pour la même année révèle une tendance: la couverture des transferts en nature est supérieure à celle des transferts monétaires, comme le montrent les cas du **Burkina Faso** (2018), du **Ghana** (2016), **Niger** (2014) et **Sierra Leone** (2018).

Si l'on considère les pays pour lesquels des données sont disponibles, la couverture moyenne estimée des programmes d'alimentation scolaire par pays en Afrique de l'Ouest est d'environ 10,6 pour cent des ménages (voir Figure 10). Le **Nigéria**, avec son programme d'alimentation scolaire à base de produits locaux, a la couverture la plus élevée, avec 14,7 pour cent de la population. En revanche, le **Libéria** a enregistré la plus faible couverture d'interventions en alimentation scolaire, soit 6,9 pour cent. La couverture dans les contextes ruraux est beaucoup plus élevée que dans les contextes urbains relativement à tous les pays pour lesquels des données sont disponibles.

Au **Burkina Faso** en 2018, la couverture des programmes d'alimentation scolaire était supérieure à celle des programmes de transfert monétaire, en particulier dans les zones rurales: 9,3 pour cent pour les cantines scolaires et 0,9 pour cent pour les programmes de transfert monétaire. Les transferts en nature, en revanche, représentaient la couverture la plus élevée avec 13,3 pour cent de la population rurale bénéficiant de ces programmes. En 2016, la couverture des programmes d'alimentation scolaire au **Ghana** était supérieure à celle des programmes de transfert en espèces et en nature : 18,3 pour cent de la population en milieu rural en ce qui concerne l'alimentation scolaire, 2,9 pour cent pour les transferts monétaires et 15,7 pour cent pour les transferts en nature. La couverture en alimentation scolaire au **Liberia** (2016) et au **Nigéria** (2018) s'élevait à 6,9 pour cent et 14,7 pour cent, respectivement, contre 1,2 pour cent et 1 pour cent, respectivement, pour les programmes de transferts monétaires. Selon les données disponibles, les programmes d'alimentation scolaire constituent donc un important filet de sécurité sociale dans l'intérêt des enfants de la région.

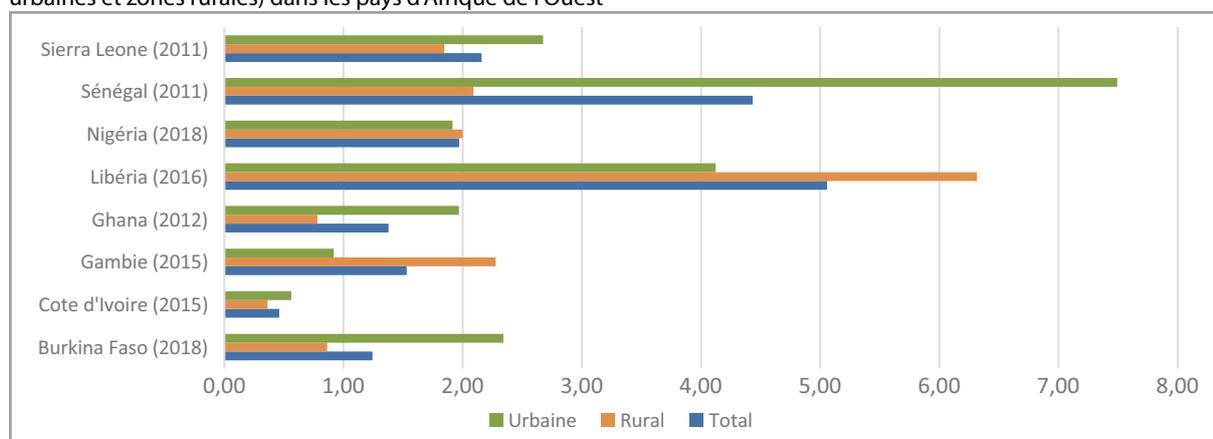
Figure 10. Pourcentage de ménages participant à des programmes d'alimentation scolaire (désagrégé par zones urbaines et zones rurales) dans les pays d'Afrique de l'Ouest



Remarque: La base de données ASPIRE considère que si les enfants sont des bénéficiaires directs des programmes d'alimentation scolaire, les ménages sont des bénéficiaires indirects, la couverture est donc calculée sur la base de ces chiffres. Aucune donnée n'est disponible pour le Bénin, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal, la Sierra Leone ou le Togo.

Source: Base de données ASPIRE de la Banque mondiale.

Figure 11. Pourcentage de la population bénéficiant d'autres programmes d'assistance sociale (désagrégé par zones urbaines et zones rurales) dans les pays d'Afrique de l'Ouest



Remarque: Aucune donnée n'était disponible concernant le Bénin, le Cabo Verde, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger ou le Togo.
Source: Base de données ASPIRE de la Banque mondiale.

La figure 11 présente un résumé de la couverture des autres programmes d'assistance sociale. Dans la catégorie « autres programmes d'assistance sociale », ASPIRE comprend d'autres programmes non contributifs ciblant les populations pauvres ou vulnérables, tels que les programmes de distribution de fournitures scolaires, les exonérations fiscales, les services de soins sociaux et d'autres programmes non inclus dans les autres catégories. Comme la figure le montre, la couverture la plus faible est de 0,5 pour cent de la population en **Côte d'Ivoire**, tandis que la plus élevée est de 5,1 pour cent de la population au **Libéria**.

Selon les données disponibles, le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, le **Ghana**, le **Sénégal** et la **Sierra Leone** ont une couverture plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain, alors que c'est l'inverse quant à la **Gambie**, le **Libéria** et le **Nigéria**.

Il est difficile d'extrapoler les raisons de la moindre couverture par ces autres formes d'assistance sociale, étant donné que la base de données ASPIRE ne contient pas d'indicateurs désagrégés par groupes cibles. Il est possible de considérer que la faible couverture est soit due à un manque de financement disponible relativement à ces programmes supplémentaires, soit qu'il s'agit de programmes spécifiques ciblant généralement des catégories d'individus plus restreintes, ce qui explique que la couverture serait inférieure à celle des transferts monétaires par exemple, qui ont tendance à cibler des segments plus larges de la population vulnérable.

Aucune donnée reflétant la couverture des pensions sociales ou des subventions/exonérations de frais²¹ n'est disponible au sujet des pays d'Afrique de l'Ouest dans la base de données ASPIRE. Cette situation pourrait être dû à un manque de données précises dans les pays sur la couverture réelle, les déficits budgétaires ou leur tendance à remplacer les subventions et les pensions sociales par des transferts monétaires.

21. Sauf pour le Burkina Faso (2018), où la couverture est estimée à 47,4 pour cent (52,2 pour cent en milieu rural et 33,6 pour cent en milieu urbain).



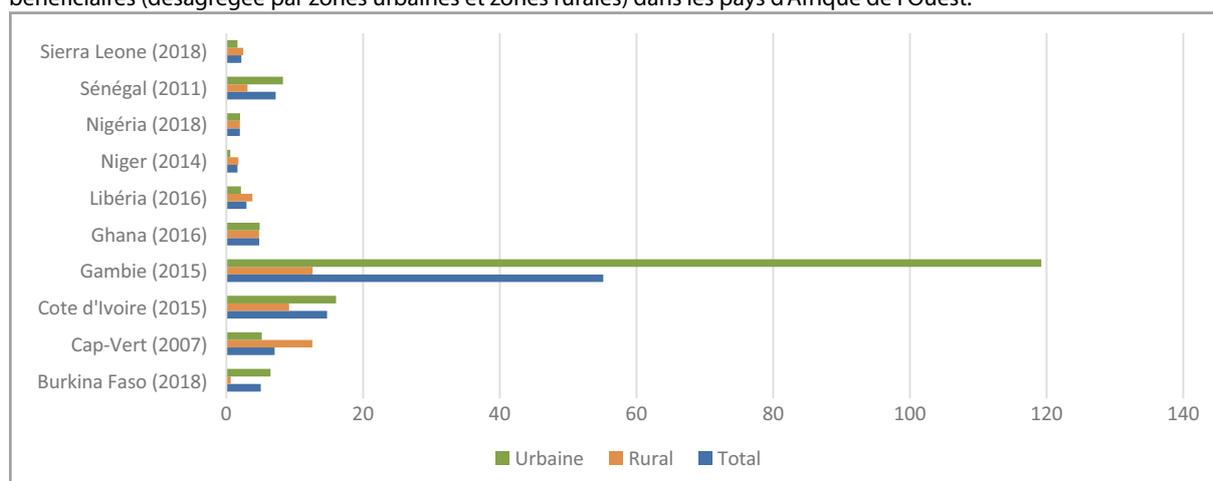
Adéquation

Dans ce rapport de recherche, le terme adéquation fait référence à la valeur du soutien fourni dans le cadre des programmes d'assistance sociale et à sa capacité à répondre aux besoins des bénéficiaires. Que ce soit dans les zones rurales ou urbaines, il ne suffit pas de couvrir les personnes dans le besoin avec des mesures d'assistance sociale. Il est important que les prestations d'assistance sociale versées soient suffisantes afin de couvrir les besoins de base des ménages et contribuer à réduire la pauvreté. Il est intéressant de noter que les transferts d'assistance sociale ont tendance à être plus élevés lorsque les programmes d'assistance sociale sont financés plutôt par des recettes internes que par le financement des donateurs. En effet, les programmes financés par le gouvernement ont tendance à être plus institutionnalisés et à fonctionner à grande échelle (Abraham 2020). L'ensemble de données ASPIRE de la Banque mondiale calcule l'adéquation des prestations des programmes d'assistance sociale en utilisant le montant du transfert, divisé par le revenu total ou la consommation des bénéficiaires²².

Sur la base de cette méthodologie et des informations disponibles dans la base de données ASPIRE de la Banque mondiale, la valeur moyenne d'adéquation de l'ensemble de l'assistance sociale par pays est de 10,3 pour cent.

La valeur la plus élevée est de 55,2 pour cent en **Gambie** en 2015 (voir la figure 12) en rapport avec d'autres prestations d'assistance sociale. Il est intéressant de noter que l'adéquation des transferts d'assistance sociale varie entre les zones rurales et urbaines d'un pays à l'autre. En effet, la plupart des pays (**Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Nigéria et Sénégal**) ont enregistré une plus grande adéquation des transferts d'assistance sociale dans les zones urbaines que dans les zones rurales, alors que seuls le **Cabo Verde, le Libéria, le Niger** et la **Sierra Leone** ont des niveaux d'adéquation plus élevés pour les zones rurales.

Figure 12. Adéquation des prestations d'assistance sociale en pourcentage du revenu total ou de la consommation des bénéficiaires (désagrégée par zones urbaines et zones rurales) dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

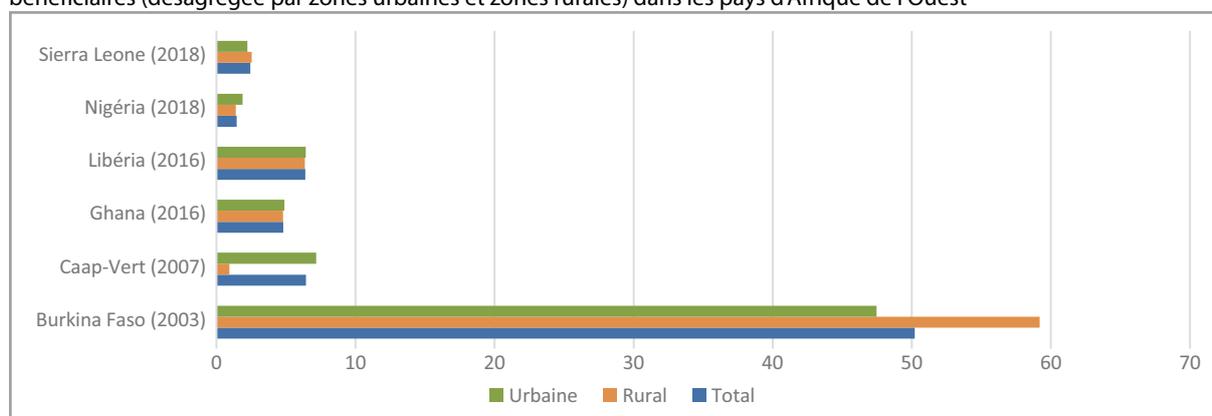


Remarque: Aucune donnée n'était disponible pour le Bénin, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali ou le Togo.

Source: Base de données ASPIRE de la Banque mondiale.

22. Selon les données disponibles sur les Enquêtes nationales auprès des ménages.

Figure 13. Adéquation des transferts monétaires en pourcentage du revenu total ou de la consommation des bénéficiaires (désagrégée par zones urbaines et zones rurales) dans les pays d'Afrique de l'Ouest

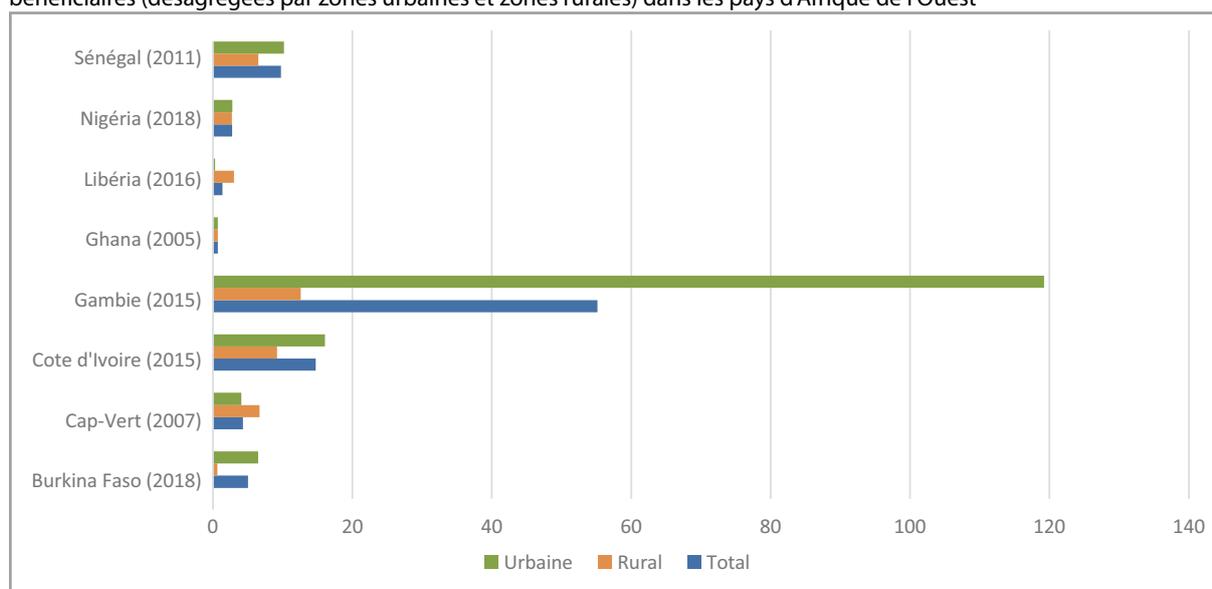


Remarque: Les données n'étaient pas disponibles pour le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal ou le Togo.

Source: Base de données ASPIRE de la Banque mondiale.

Selon les informations récentes disponibles, les interventions de transferts monétaires ont une valeur d'adéquation plus élevée que les autres types d'interventions d'assistance sociale. La figure 13 résume l'adéquation des programmes de transferts monétaires pour certains pays d'Afrique de l'Ouest. Le **Burkina Faso** présentait le plus haut taux d'adéquation des TM enregistré en 2003, avec plus de 50 pour cent d'adéquation. Le **Burkina Faso** et la **Sierra Leone** fournissent des valeurs de transferts plus adéquates aux zones rurales qu'aux zones urbaines, tandis qu'au **Cabo Verde**, au **Ghana**, au **Libéria** et au **Nigéria**, les transferts avaient des valeurs plus adéquates en zones urbaines que les transferts en zones rurales.

Figure 14. Adéquation des autres prestations d'assistance sociale en pourcentage du revenu total ou consommation des bénéficiaires (désagrégées par zones urbaines et zones rurales) dans les pays d'Afrique de l'Ouest



Remarque: Aucune donnée n'était disponible pour le Bénin, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, la Sierra Leone ou le Togo. Aucune donnée n'est disponible sur les interventions d'assistance sociale en matière de subventions ou de pensions sociales, et très limitée concernant les travaux publics et les programmes d'alimentation scolaire.

Source: Base de données ASPIRE de la Banque mondiale.

L'adéquation des autres programmes d'assistance sociale est également plus élevée dans les zones urbaines que dans les zones rurales, comme le montre la figure 14. La valeur d'adéquation des autres interventions d'assistance sociale dans la plupart des pays est inférieure à 10 pour cent du revenu ou de la consommation totale des bénéficiaires, à l'exception de la **Gambie** (55,2 pour cent) en 2015 et de la **Côte d'Ivoire** (14,8 pour cent) en 2015. Les zones urbaines ont enregistré des valeurs d'adéquation plus élevées relativement aux autres interventions d'assistance sociale, avec plus de 119 pour cent dans les zones urbaines en **Gambie**²³, tandis que les zones rurales ne présentaient de valeurs d'adéquation plus élevées qu'au **Cabo Verde** (2007) et au **Libéria** (2016).

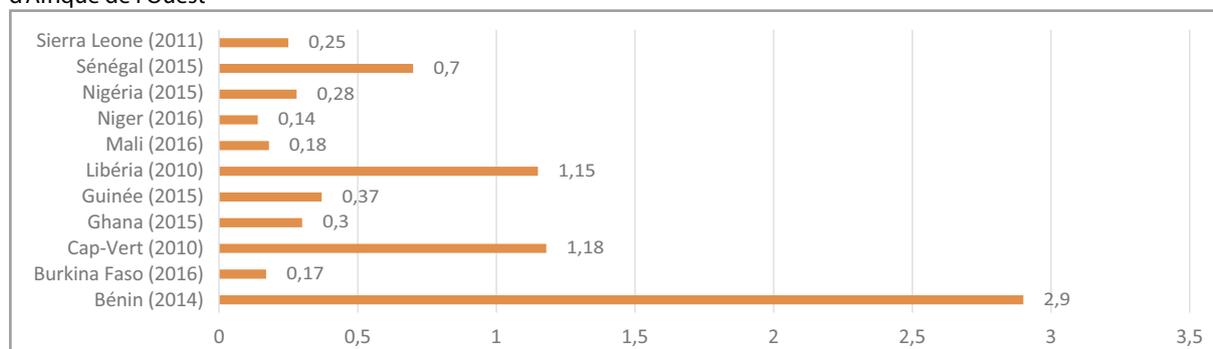


Financement

La plupart des pays africains consacrent moins de 1 pour cent de leur produit intérieur brut (PIB) à l'assistance sociale. Les gouvernements africains utilisent principalement des fonds discrétionnaires au bénéfice de l'assistance sociale, après des allocations non discrétionnaires telles que le service de la dette, ce qui rend difficile la création d'un espace budgétaire suffisant pour financer l'assistance sociale (Abraham 2020). Les pays africains, y compris ceux d'Afrique de l'Ouest, reçoivent la plupart de leurs fonds d'assistance sociale d'agences de développement et de donateurs (Bhorat *et al.* nd). Cependant, l'engagement politique récent en faveur de la fourniture de l'assistance sociale dans les pays africains s'est traduite par des dépenses publiques dépassant le financement des partenaires au développement. Par exemple, entre 2013 et 2015, les contributions publiques aux programmes de transferts monétaires au Ghana ont doublé, montrant une amélioration de l'engagement politique et national dans le but d'assurer la durabilité des programmes d'assistance sociale (PNUD 2019).

En termes de catégories cibles, les budgets d'assistance sociale des gouvernements africains ont tendance à donner la priorité aux groupes sociodémographiques en situation de vulnérabilité, tels que les personnes âgées, les enfants et les personnes handicapées, devant les adultes et les jeunes. D'autre part, les programmes de travaux publics qui ciblent les jeunes et les adultes ont tendance à fournir des transferts individuels plus élevés que ceux des autres catégories (PNUD 2019).

Figure 15. Dépenses en assistance sociale exprimée en pourcentage des dépenses intérieures brutes dans les pays d'Afrique de l'Ouest



Remarque: Aucune donnée n'était disponible concernant la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée-Bissau ou le Togo.

Source: UNDP (n.d.).

23. L'on ne saurait clairement déterminer quel est le programme ou quels sont les programmes ayant influé sur le résultat du pays. Cet élément est catégorisé sous l'entrée "Autres transferts" Dans l'ensemble des données ASPIRE.

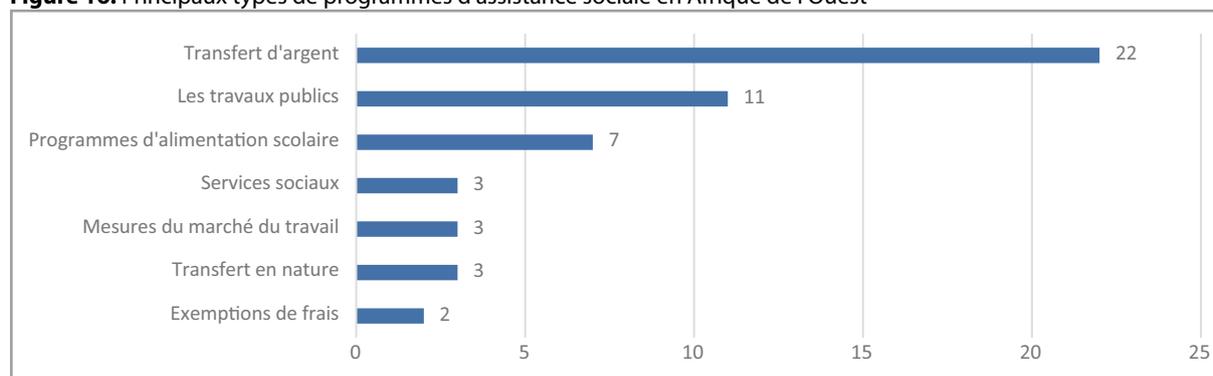
Selon les données disponibles pour la période 2010 - 2016 dans la base de données du PNUD sur l'assistance sociale en Afrique, les dépenses moyennes d'assistance sociale par pays en pourcentage des dépenses intérieures brutes sont de 0,69 pour cent dans les pays d'Afrique de l'Ouest, et huit pays dépensent moins de 1 pour cent de leurs dépenses intérieures brutes en assistance sociale²⁴ (PNUD 2019). En 2014, le Bénin était le pays qui dépensait la plus grande part en assistance sociale, à savoir 2,9 pour cent de ses dépenses intérieures brutes. Le **Niger**, en revanche, avait des dépenses d'assistance sociale très faibles, avec seulement 0,14 pour cent en 2015 (voir la figure 15).

Malgré l'engagement croissant en faveur du financement interne des programmes d'assistance sociale en Afrique de l'Ouest, le financement demeure un défi majeur pour la plupart de ces pays, généralement en raison de l'état déficitaire des finances publiques (PNUD 2019). Par conséquent, une stratégie de création d'un espace budgétaire adéquat est fondamentale pour suivre l'expansion continue des programmes d'assistance sociale dans la région.

2.2.2 Les principaux types de programmes d'assistance sociale actuels en Afrique de l'Ouest

Après avoir fourni une vue d'ensemble de la couverture, de l'adéquation et du financement de l'assistance sociale dans la région, cette section examinera en détail 40 programmes d'assistance sociale. Sur la base des données des profils de pays de socialprotection.org²⁵, l'assistance sociale du PNUD base de données²⁶ et la Banque mondiale²⁷, un total de 40 programmes d'assistance sociale²⁸ actuellement mis en œuvre par les gouvernements en Afrique de l'Ouest ont été cartographiés (voir l'annexe 1 pour une liste complète des programmes). Les principaux types de ces programmes sont résumés dans la figure 16.

Figure 16. Principaux types de programmes d'assistance sociale en Afrique de l'Ouest



Remarque: Les chiffres du graphique représentent le nombre de fois que chaque type de prestation/composante d'assistance sociale a été répété dans les 40 programmes d'assistance sociale cartographiés. Un type de prestation d'assistance sociale peut être inclus dans plus d'un programme d'assistance sociale. Les subventions ne sont pas incluses dans le chiffre.

Source : Élaboré par les auteurs.

24. Cependant, il n'y a pas de données concernant la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée-Bissau et le Togo.

25. Voir: < https://socialprotection.org/discover/country_profiles >.

26. Voir: < <https://social-assistance.africa.undp.org/country> >.

27. Voir: < <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29789/9781464811647.pdf?sequence=2&isAllowed=y> >.

28. Les subventions ne sont pas incluses.

Comme le montre la figure 16, **les mesures nationales d'assistance sociale les plus courantes fournies par les gouvernements en Afrique de l'Ouest sont les transferts monétaires (conditionnels et inconditionnels : 22 mesures), ciblant les personnes les plus pauvres résidant dans les communautés/zones les plus pauvres.** Actuellement, chaque pays de la région a au moins un programme de transferts monétaires en cours. Certaines catégories, telles que les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes et les femmes sont les populations les plus fréquemment ciblées par ces programmes. Certains programmes incluent également une composante « *cash plus* », avec des mesures en nature ou des mesures d'accompagnement qui tentent de fournir un impact plus durable des avantages. C'est le cas du projet de filet social productif en **Côte d'Ivoire** (par l'offre de formation), du programme Nafa en **Guinée** dans des zones sélectionnées (avec des activités visant à améliorer la résilience des ménages) et de *Jigisemejiri* au **Mali** (basé sur le soutien aux activités génératrices).

Les programmes de travaux publics (11 mesures) sont la deuxième mesure d'assistance sociale la plus couramment fournie dans la région. Ces programmes ciblent généralement les jeunes pauvres (âgés de 18 à 35 ans en moyenne) sans instruction ou diplômés, mais sans emploi; ces interventions comprennent le Programme de développement des entreprises locales et des compétences (LESDEP) au **Ghana**, le Projet d'emploi et de développement des compétences des jeunes²⁹ en **Côte d'Ivoire** et le Projet d'inclusion des Jeunes (PRODIJ)³⁰ au **Bénin**. D'autres travaux à forte intensité de main-d'œuvre sont également inclus ici. Les programmes de travail contre rémunération, tels que le programme de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre en **Guinée** et le plan d'appui à la prévention et à la gestion des crises alimentaires au **Niger**, constituent un sous-ensemble de ces programmes, axés sur l'amélioration des infrastructures.

Les programmes d'assistance sociale qui fournissent des repas scolaires (sept mesures) sont les troisièmes types d'assistance sociale les plus couramment fournis dans la région. Ces programmes ciblent principalement les écoles primaires publiques et dépendent de l'approvisionnement alimentaire local (agriculteurs et cuisiniers), tels que le *Home-Grown School Feeding Programme* au **Nigéria** et le Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) au **Bénin**. Les services de soins sociaux, les transferts en nature et les mesures du marché du travail³¹ (trois mesures de chaque type) sont les quatrièmes types d'assistance sociale les plus couramment fournis en Afrique de l'Ouest. Les services de soins sociaux ont tendance à améliorer/faciliter l'accès à la santé, à l'éducation et à d'autres services sociaux de base, comme dans le cas du *Liberian Women Empowerment Project* (LWEP) au **Liberia** et du Projet de services décentralisés conduits par les communautés (PSDCC) au **Bénin**. Les mesures de services sociaux s'accompagnent parfois d'autres types de dispositions d'assistance sociale (par exemple, les transferts sociaux conditionnels), afin de garantir l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, les soins de santé et la nutrition. Par exemple, la composante « *cash plus* » du projet de filet de sécurité sociale productif en **Côte d'Ivoire** est assorti de mesures socio-économiques visant à garantir l'accès des bénéficiaires aux services d'éducation et de santé.

29. Il cible les jeunes Ivoiriens scolarisés et non scolarisés âgés de 18 à 40 ans vivant en milieu urbain et rural.

30. Les cibles sont les jeunes âgés de 15 à 30 ans peu ou pas scolarisés.

31. La catégorie du marché du travail a été ajoutée pour décrire les programmes d'assistance sociale qui ont principalement des composantes de formation/développement des compétences. Bien qu'ils soient fortement liés aux interventions sur le marché du travail, l'objectif de ces programmes était de fournir une formation et un développement des compétences aux jeunes vulnérables.

Selon l'étude, les exonérations de frais (deux mesures) représentent le type de programme d'assistance sociale le moins courant actuellement proposé par les gouvernements ouest africains. Les deux programmes cartographiés sont les exonérations de frais du *National Health Insurance Scheme* (Régime d'assurance maladie national) du **Ghana** et le Régime d'assistance médicale (RAMED) du **Mali**.

De plus, un total de 15 subventions ciblant spécifiquement les travailleurs agricoles (fournissant des semences, des engrais et des intrants agricoles) qui sont actuellement fournies par les gouvernements en Afrique de l'Ouest ont été cartographiées dans le cadre de la recherche. Ces programmes de subventions ne sont pas inclus dans l'analyse, car ils ont été cartographiés pour leur ciblage explicite des travailleurs agricoles, contrairement aux 40 programmes d'assistance sociale plus inclusifs. De plus amples informations sur les subventions sont présentées séparément dans l'encadré 10.

2.2.3 Aspects du programme pertinents pour les travailleurs du système agroalimentaire en Afrique de l'Ouest

Critères utilisés

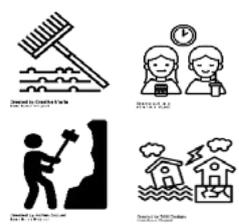
Alors que la section précédente traitait principalement des caractéristiques générales de l'assistance sociale en Afrique de l'Ouest, en fonction des données disponibles dans les bases de données en ligne, **cette partie se concentre sur les caractéristiques de conception spécifiques des 40 programmes d'assistance sociale dans les pays d'Afrique de l'Ouest cartographiés au cours de la recherche**. Ces programmes sont mis en œuvre par les gouvernements et sont actuellement opérationnels. Cette section vise à analyser la sensibilité de ces programmes aux besoins et aux caractéristiques des travailleurs du système agroalimentaire. Ici, nous examinons des caractéristiques spécifiques telles que la méthode de ciblage, le groupe et la zone cibles, les critères d'éligibilité et le type de prestations, entre autres caractéristiques (pour une liste exhaustive des programmes et leurs caractéristiques de conception, voir l'annexe 1). Tous les programmes ont été analysés par rapport à un ensemble de critères qui ont été choisis comme substituts pour évaluer leur sensibilité aux besoins des travailleurs du système agroalimentaire, comme détaillé dans le tableau 7.

Cette évaluation prend en compte les programmes d'assistance sociale qui fournissent des transferts monétaires, des transferts en nature, des repas scolaires, des travaux publics, des mesures du marché du travail, des exonérations de frais et des services de soins sociaux. Une sous-section distincte traite du rôle des subventions ciblées dans l'augmentation de la productivité des travailleurs du système agroalimentaire et de l'accès à des intrants améliorés, et présente des exemples de programmes de subventions ciblant explicitement les travailleurs du système agroalimentaire en Afrique de l'Ouest. De plus, les programmes fournis par les acteurs humanitaires n'ont pas été inclus dans le mapping.

Il est important de souligner certaines limites concernant l'évaluation. Tout d'abord, l'évaluation est basée sur des informations disponibles en ligne et, dans de nombreux cas, des informations détaillées n'étaient pas disponibles. En ce qui concerne les critères de ciblage, il est important de mentionner que bien que les programmes ciblant les personnes vulnérables et pauvres dans les zones rurales aient un potentiel important pour bénéficier aux agents du système agroalimentaire, ce n'est toujours pas nécessairement le cas pour tous les programmes, surtout si les agents du système agroalimentaire ne sont pas explicitement les

bénéficiaires visés. De plus, alors que le ciblage géographique des zones les plus pauvres en Afrique de l'Ouest signifie généralement les zones rurales, cette approche présente ses limites, et le ciblage géographique des zones pauvres ne profite pas automatiquement aux travailleurs ruraux et aux travailleurs du système agroalimentaire. De même, d'autres programmes, tels que les programmes d'alimentation scolaire, par exemple, peuvent avoir des effets positifs indirects sur les travailleurs du système agroalimentaire sans les cibler explicitement.

Tableau 7. Critères utilisés dans cette évaluation afin de répondre à la nécessité de prendre en compte les besoins des travailleurs du système agroalimentaire

Critère	Definition
Ciblage 	Tous les programmes d'assistance sociale qui utilisent soit: (1) le ciblage géographique pour cibler les zones pauvres (en supposant que la plupart des travailleurs du système agroalimentaire travaillent/résident dans ces zones); et/ou (2) un ciblage catégoriel qui inclut explicitement les travailleurs du système agroalimentaire (c'est-à-dire les petits exploitants agricoles, les pêcheurs, les travailleurs forestiers, les vendeurs de produits alimentaires).
Types de bénéficiaires et/ou services 	Programmes d'assistance sociale qui fournissent des prestations/services pertinents pour les travailleurs du système agroalimentaire, tels que (i) le développement des compétences, la formation et les services de vulgarisation pertinents pour les travailleurs du système agroalimentaire; (ii) acquisition/renforcement de la production alimentaire locale pour les programmes d'alimentation scolaire; (iii) les travaux publics liés au système agroalimentaire (ex: réhabilitation communautaire); et (iv) des programmes réactifs aux chocs liés au climat ou à l'environnement qui affectent directement les travailleurs du système agroalimentaire ³³ .

Il n'est pas suggéré que les programmes d'assistance sociale dont la conception tient compte de l'agroalimentaire entraînent automatiquement une augmentation de la productivité et du bien-être des travailleurs du système agroalimentaire. De nombreux autres facteurs doivent être pris en compte, notamment le contexte local, l'inclusion financière, l'accès aux marchés et des intrants de bonne qualité.

Enfin, il est important de noter que cette évaluation ne s'est concentrée que sur la conception des programmes; des questions telles que l'exactitude de la mise en œuvre ou des évaluations d'impact qui mesurent des résultats spécifiques liés à l'agroalimentaire n'ont pas été prises en compte. Lorsqu'elles seront disponibles, certaines informations sur les limites de la mise en œuvre des programmes seront également mises en évidence.

Programmes ciblant les zones rurales et les travailleurs du système agroalimentaire

Comme le montre la figure 17, **33 des 40 programmes d'assistance sociale cartographiés ciblent les zones rurales et pauvres, donc potentiellement les travailleurs du système**

32. Cible par Maxim Kulikov < <https://thenounproject.com/browse/icons/term/title-of-icon/target> >.

33. Dans un premier temps, les transferts en nature visant à augmenter la productivité agricole des bénéficiaires ont également été cartographiés. Cependant, seule le programme de distribution gratuite annuelle de nourriture du Mali a joué ce rôle en fournissant des semences, des engrais et des vaccins pour le bétail.

agroalimentaire. Cependant, seuls neuf programmes ciblent explicitement les travailleurs du système agroalimentaire. Par exemple, le programme *Livelihood Empowerment Against Poverty* (LEAP) du **Ghana** et le programme de travaux publics N-Power du **Nigeria** incluent les agriculteurs parmi leurs bénéficiaires. Certains autres programmes ciblent plus indirectement les travailleurs du système agroalimentaire par leurs types d'avantages, par exemple, car ils sont pertinents pour les travailleurs du système agroalimentaire; c'est le cas du LWEP au **Libéria**, qui finance des interventions qui soutiennent les opportunités économiques des femmes et améliorent la productivité agricole, les chaînes de valeur et l'accès aux marchés. Certains de ces types de prestations sont décrits dans la figure 19.

Figure 17. Programmes d'assistance sociale en Afrique de l'Ouest ciblant les zones rurales et les travailleurs du système agroalimentaire



Remarque: Les programmes peuvent présenter plus d'une des caractéristiques décrites.
Source : Élaboré par les auteurs.

Lorsque l'on examine les catégories ciblées par les programmes gouvernementaux d'assistance sociale en Afrique de l'Ouest, **les familles pauvres des zones rurales, les enfants et les jeunes vulnérables sont les catégories les plus souvent ciblées.** Cependant, il est important de noter que les programmes d'assistance sociale sont souvent conçus et mis en œuvre de manière à ne pas décourager ceux qui ont la capacité de travailler, c'est pourquoi ils ciblent souvent ces groupes. **Bien que les travailleurs du système agroalimentaire ne soient pas explicitement ciblés par la plupart de ces programmes, ils en bénéficient potentiellement. Par exemple, la nouvelle politique nationale de l'emploi au Bénin se concentre sur l'autonomisation des jeunes peu ou pas scolarisés** (Banque mondiale 2020b), ce qui pourrait atteindre les jeunes travailleurs du système agroalimentaire, dont les niveaux d'éducation sont souvent inférieurs à ceux des autres jeunes.

Par conséquent, bien que les programmes n'aient pas à cibler explicitement les travailleurs du système agroalimentaire pour en bénéficier (par exemple, les programmes d'alimentation scolaire peuvent leur bénéficier indirectement en achetant de la nourriture aux agriculteurs locaux, ou certains programmes ciblent les pauvres des zones rurales), **il n'existe aucune garantie que les travailleurs du système agroalimentaire en bénéficieront s'ils ne sont pas les bénéficiaires prévus du programme par leur dessin (ciblage catégorique des travailleurs du système agroalimentaire).** En raison des taux de pauvreté plus élevés dans les zones rurales que dans les zones urbaines (Beegle, Honorati et Monsalve 2018), de nombreux programmes d'assistance sociale cartographiés ciblent les communautés rurales d'Afrique de l'Ouest. Compte tenu de la nature agricole de l'économie de ces zones de la région, on suppose que ces programmes profitent aux travailleurs du système agroalimentaire, même s'ils ne sont pas à proprement parlé les bénéficiaires visés.

Tableau 8. Programmes de protection sociale ciblant les travailleurs du système agroalimentaire

Pays	Type de programme	Nom du programme	Caractéristiques relevantes pour les travailleurs du secteur agroalimentaire
Ghana	SFP	Programme d'alimentation scolaire du Ghana	Le programme promeut la production alimentaire locale en ciblant les agriculteurs et les cuisiniers locaux pour produire les repas scolaires.
Ghana	Travaux publics	Programme intensif de travaux publics	Le programme cible les ménages pauvres des zones rurales qui dépendent de l'agriculture de subsistance pour leurs moyens de subsistance, et leur offre temporairement opportunités de rémunération pendant la contre-saison agricole.
Libéria	UCT; social services de soins	Liberian Women Empowerment Project (LWEP)	Le type de prestations fournies dans le cadre de ce projet est pertinent pour travailleurs du secteur agroalimentaire. Il vise en particulier à améliorer les moyens de subsistance à la ferme et hors ferme et à améliorer la productivité agricole de ses bénéficiaires.
Mali	Transfert en nature	Distribution alimentaire	Le programme vise à maintenir les stocks locaux réservés pour la sécurité alimentaire en apportant un soutien sous forme de céréales aux associations de producteurs locaux. Ce mécanisme permet également de fournir un soutien pendant les périodes de soudure sous forme de semences, d'engrais et de la vaccination du bétail.
Mali	UCT; les travaux publics	<i>Jigisemejiri</i> (Arbre de l'espoir)	Le programme vise à lutter contre l'insécurité alimentaire. Il a un volet dédié à la promotion des activités génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture paysanne, du petit commerce, de l'élevage, de la volaille et de l'agriculture.
Niger	Travaux publics; transfert en nature	Plan d'Appui à la Prévention et la Direction des Services de gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA)	Le programme vise à protéger les personnes vulnérables contre chocs liés au climat. Il apporte un appui dans les domaines du pastoralisme et de l'agriculture.
Niger	UCT; les travaux publics	Projet de filet de sécurité adaptatif au Niger 2	Le programme cible les travailleurs informels touchés par la crise. Il fournit un revenu supplémentaire aux personnes vivant dans des communautés touchées par l'insécurité alimentaire causée par des chocs persistants ou récurrents liés au changement climatique et aux conditions météorologiques.
Nigéria	Mesures de marché de travail	Création d'emplois et inclusion des jeunes (N-Power)	Il cible spécifiquement les agriculteurs à travers l'un de ses programmes thématiques, appelé N-Power Agro . Il vise à maximiser la productivité agricole en soutenant le développement de techniques et de pratiques agricoles efficaces chez les jeunes travailleurs agricoles. Il veille également au développement technologique et institutionnel des communautés agricoles dans les zones rurales.
Nigéria	SFP	Programme d'alimentation scolaire et de santé à base de produits locaux (HGSFHP)	Le programme comprend l'achat de denrées alimentaires auprès de petits exploitants agricoles pour préparer les repas scolaires. Les agriculteurs et les cuisiniers locaux comptent parmi les principaux bénéficiaires du programme.

Remarque: SFP = programme d'alimentation scolaire; UCT = transfert monétaire inconditionnel.

Source : Élaboré par les auteurs.

Ces programmes ont un dénominateur commun: la moitié d'entre eux visent spécifiquement à atteindre la sécurité alimentaire ou au moins à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays ou dans les zones rurales ciblées. Parmi les neuf programmes, le ciblage varie considérablement, avec un ciblage catégoriel pour plus de

la moitié celui-ci peut être le seul mécanisme de ciblage ou être couplé avec un ciblage géographique, un examen indirect des ressources et/ou un ciblage communautaire (CC). La moitié des programmes (programme d'alimentation scolaire du **Ghana**, DNP-GCA et l'Adaptive Safety Net Project 2 du **Niger**, et le N-Power du **Nigéria**) sont disponibles dans tout le pays, tandis que le reste cible spécifiquement certaines zones/régions vulnérables.

La couverture du programme varie également considérablement, entre le DNP-GCA du **Niger** atteignant 3,5 millions de bénéficiaires (Delcombel 2008), la distribution alimentaire gratuite du **Mali** atteignant 1,8 million de personnes (Beegle, Honorati et Monsalve 2018) et le *Jigisemejiri* du **Mali** ciblant 65 000 bénéficiaires.

Les programmes d'alimentation scolaire présentent des niveaux de couverture similaires : 39 pour cent des écoles maternelles et primaires ghanéennes reçoivent une aide, tandis que le HGSFHP du **Nigéria** a atteint 9 millions d'élèves en 2020 (environ 41,5 pour cent des effectifs des écoles publiques)³⁴.

Il est cependant nécessaire de s'assurer que la mise en œuvre de tels programmes soit en mesure de répondre aux nombreux défis: les programmes d'alimentation scolaire du **Ghana** et du **Nigéria** et le transfert en nature du **Mali** ont rencontré des problèmes de financement durable, interrompant la fourniture de services dans certains cas. La coordination peut également être difficile pour des programmes tels que ceux-ci, qui nécessitent la participation de nombreux acteurs, et les problèmes liés à la fraude et à la corruption ont réduit l'impact et les résultats de certains de ces programmes.

Types de prestation

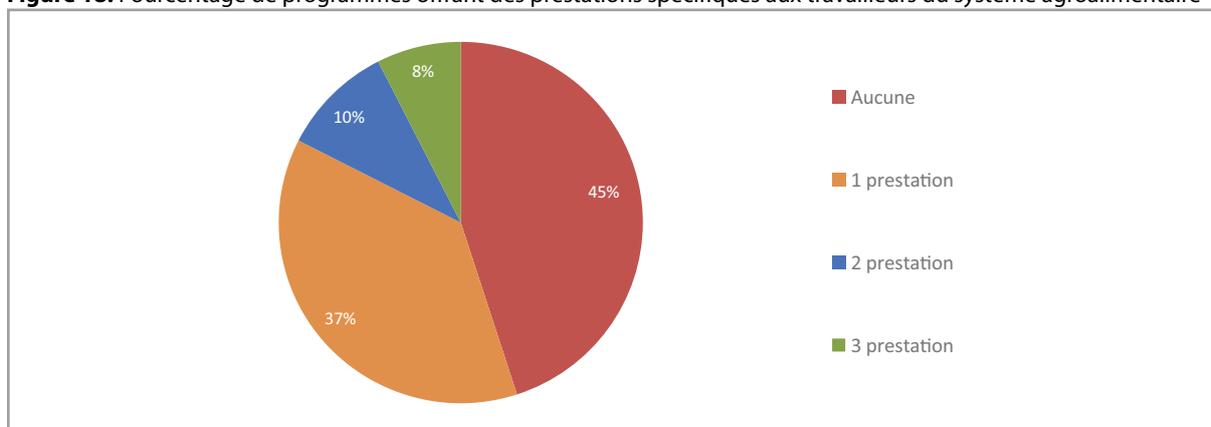
Ce rapport étudie également les programmes offrant des prestations directement pertinentes aux travailleurs du système agroalimentaire (par exemple, les transferts d'intrants agricoles) ou indirectement (par exemple, les programmes d'alimentation scolaire achetant de la nourriture aux agriculteurs locaux). Par conséquent, les programmes offrant l'une des prestations suivantes ont été considérés comme sensibles aux besoins des travailleurs du système agroalimentaire:

	Aide en développement des compétences, en formation, en services de vulgarisation et en activités génératrices de revenus pertinentes pour les travailleurs du système agroalimentaire
	Achat d'aliments auprès d'agriculteurs locaux ou de producteurs d'aliments pour les programmes d'alimentation scolaire
	Travaux publics liés au système agroalimentaire (réhabilitation communautaire)
	Réactivité aux chocs liés au climat ou à l'environnement

34. Voir: < <https://Nigérianstat.gov.ng/elibrary/read/1241101> >.

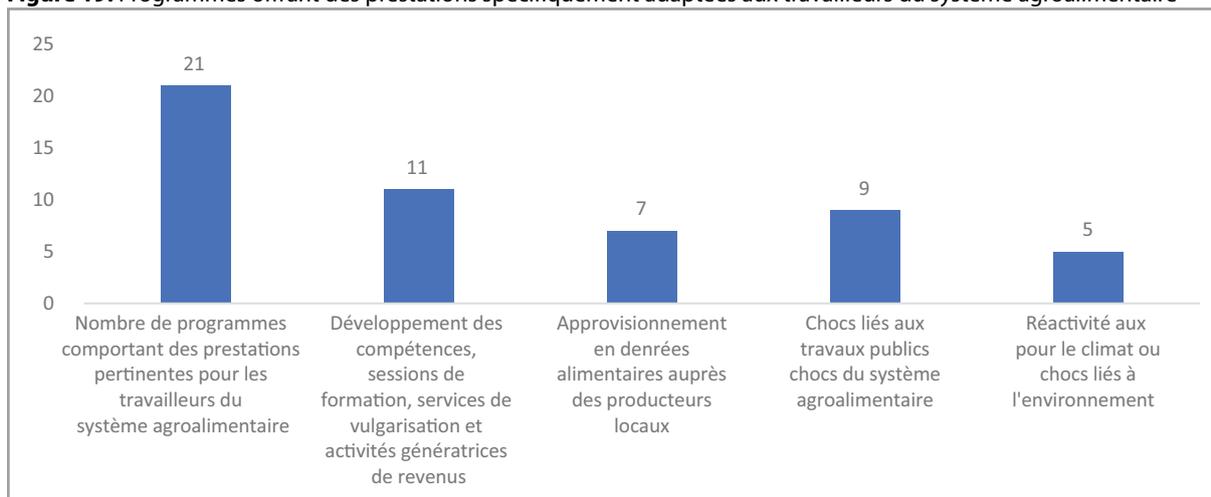
Comme le montre la figure 18, **plus de la moitié des 40 programmes d'assistance sociale cartographiés en Afrique de l'Ouest comportent au moins une caractéristique de prestation qui aide et est pertinente pour les travailleurs du système agroalimentaire**, même si certains de ces programmes ne ciblent pas explicitement ces travailleurs. La majorité des programmes d'assistance sociale offrant des prestations spécifiques pour les travailleurs du système agroalimentaire uniquement présentent une caractéristique (15 programmes)³⁵. Quatre programmes de travaux publics contiennent deux caractéristiques, tandis que trois autres programmes (le programme de travaux publics et transfert monétaire du **Bénin**, le plan d'appui à la direction de la prévention et de la gestion des crises alimentaires du **Niger** et le projet d'autonomisation des femmes libériennes du **Libéria**) contiennent trois caractéristiques distinctes.

Figure 18. Pourcentage de programmes offrant des prestations spécifiques aux travailleurs du système agroalimentaire



Source : Élaboré par les auteurs.

Figure 19. Programmes offrant des prestations spécifiquement adaptées aux travailleurs du système agroalimentaire



Remarque : Les programmes peuvent présenter plus d'une des caractéristiques décrites.

Source : Élaboré par les auteurs.

35. Il est important de souligner que l'une des quatre caractéristiques mises en évidence dans ce rapport est spécifique aux programmes d'alimentation scolaire, tandis que l'autre est spécifique aux programmes de travaux publics/argent contre travail, ce qui exclut certains des principaux programmes.

En ce qui concerne les types de prestations, telles que présentées dans la figure 19, les principales prestations mises en évidence dans le présent rapport sont des programmes qui fournissent une forme de développement des compétences, de formation, de services de vulgarisation ou d'activités génératrices de revenus qui seraient pertinentes pour les travailleurs du système agroalimentaire (11 au total)³⁶, et travaux publics — la plupart des travaux publics cartographiés dans la région (9 sur les 11 programmes de travaux publics et de travail contre rémunération cartographiés) contiennent des caractéristiques qui sont directement liées aux travailleurs du système agroalimentaire (soit en tant que bénéficiaires ou par des infrastructures liées à la production agricole). Les sept programmes d'alimentation scolaire sont liés à la production alimentaire locale, et cinq programmes de la région comportent des éléments de réponse ou préparation aux chocs pertinents pour les travailleurs du système agroalimentaire, afin de réduire les effets et impacts possibles de ces chocs sur le système agroalimentaire.

L'analyse montre que 21 des 40 programmes cartographiés offrent des avantages pertinents aux travailleurs du système agroalimentaire. Le Projet de services décentralisés conduits par les communautés (PSDCC) du **Bénin**³⁷ et le LWEF du **Libéria** présentent trois des caractéristiques mentionnées ci-dessus (à l'exclusion de celle spécifique aux programmes d'alimentation scolaire). Ce sont les seules des cinq mesures réactives aux chocs liées aux travailleurs du système agroalimentaire à inclure également un type quelconque d'entraînement ou formation (au **Bénin** et au **Libéria**), de développement des compétences (LWEF du **Libéria**) ou d'activités génératrices de revenus (également applicables au LWEF du **Libéria**). Seule la distribution annuelle gratuite de nourriture au **Mali**, le DNP-GCA du **Niger** et le projet de filet de sécurité adaptatif 2 présentent des caractéristiques pertinentes de réaction aux chocs. Ceci est particulièrement préoccupant dans une situation où les effets du changement climatique et les chocs environnementaux perturbent considérablement la production agricole, et suite à la vulnérabilité particulière des travailleurs du système agroalimentaire à ces chocs (Allieu et Ocampo 2019).

Onze programmes offrent également des prestations supplémentaires qui vont au-delà des principaux types de prestations en espèces, en nature ou autres qui sont au centre des programmes cartographiés. Ces services varient entre développement des compétences ou formation, extension de services supplémentaires ou activités génératrices de revenus spécifiques aux travailleurs du système agroalimentaire et, dans l'un des cas, des transferts en nature pour soutenir les agriculteurs. La plupart d'entre eux sont liés à la formation et au développement des compétences en tant que moyen de faciliter la génération de revenus; l'assistance fournie par les mesures pourrait cependant être limitée si ces compétences ne peuvent être utilisées correctement après avoir été développées, ce qui pourrait être un problème pour la fourniture d'une protection sociale complète aux travailleurs du système agroalimentaire. De plus, la distribution annuelle gratuite de nourriture du **Mali** est le seul programme qui comprend tout type de soutien en nature pour la production des travailleurs du système agroalimentaire (il comprend la distribution de semences, d'engrais et d'autres intrants agricoles).

36. Celles-ci comportent un programme de prestation des transferts supplémentaires en nature de semences, d'engrais et de vaccins pour le bétail.

37. Programmes de travaux publics et TM.

Par ailleurs, tous les programmes d'alimentation scolaire sont liés à l'approvisionnement et au renforcement des systèmes alimentaires à partir de la production alimentaire locale, bénéficiant ainsi directement aux travailleurs du système agroalimentaire en tant que prestataires de ces programmes, et permettant des effets positifs qui vont au-delà de la portée initiale des programmes. Les travaux publics en Afrique de l'Ouest permettent souvent aussi la réhabilitation des zones rurales selon des modalités pertinentes pour les acteurs du système agroalimentaire. Cela se fait soit en ciblant directement ces travailleurs en tant que bénéficiaires directs, soit par le développement/la réhabilitation des infrastructures et des avantages qui améliorent le système agricole général, ce qui est applicable à 9 des 11 programmes de travaux publics ou de travail contre rémunération cartographiés.

Enfin, un total de 15 programmes de subventions ciblant les travailleurs du système agroalimentaire en Afrique de l'Ouest ont été cartographiés. L'encadré 10 examine l'importance des subventions dans l'amélioration de la productivité agricole et donne un aperçu de ces interventions en Afrique de l'Ouest.

Encadré 10. Subventions ciblant les travailleurs du système agroalimentaire en Afrique de l'Ouest

Les défaillances des marchés des intrants agricoles, y compris les systèmes d'approvisionnement en engrais, sont courantes dans les pays en développement et entravent la croissance de la productivité. Les agriculteurs n'ont souvent pas accès à des intrants améliorés (semences, engrais et matériel agricole) et à des informations sur l'utilisation des intrants et les meilleures pratiques (Stamoulis et Lipper 2012). De plus, les intrants agricoles améliorés peuvent être financièrement inabordables ou peu attrayants pour de nombreux petits agriculteurs pauvres. Production agricole en Afrique de l'Ouest, en particulier, est limitée pour plusieurs raisons, notamment la vulnérabilité au changement climatique, particulièrement chez les petits agriculteurs, la forte dépendance à l'agriculture pluviale et le manque d'instruments techniques et d'innovations (Sultan et Gaetani 2016). La subvention des intrants agricoles, en particulier ceux qui ciblent les travailleurs agricoles pauvres, peut contribuer à atténuer ces contraintes. L'augmentation de la productivité agricole a été identifiée comme un moyen important permettant de réduire l'insécurité alimentaire et de stimuler la croissance économique dans les économies basées sur l'agriculture (Hemming *et al.* 2018). Cette étude a identifié **15 subventions ciblant les travailleurs agricoles** dans la région de l'Afrique de l'Ouest, la **majorité étant des subventions en engrais**.

Les subventions agricoles peuvent cibler tous les travailleurs agricoles ou certains groupes spécifiques (par exemple, les agriculteurs pauvres ou à petite échelle). Au **Mali**, le gouvernement a lancé il y a plus de dix ans un programme national de subventions aux engrais pour accroître l'utilisation des engrais, stimuler la productivité et, en fin de compte, améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays. Ces programmes ont généralement des objectifs plus larges, tels que l'amélioration de l'économie d'un pays ou la promotion de la plantation de cultures spécifiques. Par exemple, le même programme au Mali vise à encourager les agriculteurs à allouer plus de terres à des cultures spécifiques (c'est-à-dire le riz, le maïs ou le coton) pour assurer la diversité des espèces cultivées (Therault et Smale 2021). D'autre part, des subventions pourraient être mises en place pour cibler les travailleurs agricoles pauvres. Par exemple, **la Gambie a mis en place** un programme de subvention des engrais qui cible les communautés les plus vulnérables et vise à stimuler la production agricole (Touray 2021). Ces types de subventions permettent également aux agriculteurs de prévoir raisonnablement leurs revenus, de planifier la prochaine campagne agricole, d'améliorer leur production et ainsi d'augmenter leurs revenus (comme c'est le cas en **Côte d'Ivoire** et **Togo**) (Global Monitor 2020). Le **Burkina Faso** accorde également une subvention aux petits agriculteurs qui cultivent 1 à 5 hectares de soja et de sésame. La subvention couvre les semences améliorées, les engrais et les équipements agricoles avec un système AgriVoucher qui avertit les agriculteurs lorsque leurs intrants sont disponibles (Harouna 2020). Dans l'ensemble, les systèmes de supervision, de ciblage et de distribution de ces subventions ont tendance à être organisés et gérés par le gouvernement et ses bureaux techniques, tandis que l'approvisionnement et la livraison sur le terrain sont principalement assurés par le secteur privé (Feed the Future 2019).



En outre, **les programmes de subventions visent souvent à rendre les intrants disponibles à des prix abordables (c'est-à-dire inférieurs aux prix du marché), améliorant ainsi la sécurité alimentaire.** Au **Burkina Faso**, dans le cadre de la subvention accordée par le gouvernement aux petits exploitants agricoles vulnérables, le maïs est vendu à moins de 100 XOF/kg (0,15 USD)³⁸, contre 350 XOF (0,52 USD) sur le marché libre. Les semences de niébé sont fournies gratuitement aux coopératives et aux groupements féminins. Au **Cabo Verde**, les principaux objectifs du programme de subventions pour l'alimentation du bétail sont d'accroître la résilience des travailleurs agricoles et d'améliorer la sécurité alimentaire dans le pays (FAO 2022). De plus, les subventions peuvent améliorer les **partenariats entre les secteurs public et privé au profit des petits agriculteurs.** Au **Ghana**, les prochaines plantations pour l'alimentation et l'emploi. Le programme de subventions devrait renforcer les partenariats public-privé, accroître la productivité et les revenus agricoles et créer des emplois le long des différentes chaînes de valeur. Plus précisément, il vise à encourager l'adoption de technologies (telles que les semences améliorées et les engrais) en offrant des incitations et une formation appropriée aux agriculteurs et à améliorer l'accès aux marchés grâce à une utilisation intensive des technologies de l'information et de la communication (Osinski 2020). Le Fonds National de Développement Agricole au **Bénin (FNDA)** promeut l'investissement privé dans le secteur agricole et l'orienté par des subventions ciblées et des instruments financiers appropriés vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national et contribuant à l'amélioration des revenus agricoles et de la sécurité alimentaire. En **Sierra Leone**, une facilité de crédit agricole a été lancée pour financer la participation du secteur privé, accessible par l'intermédiaire des banques commerciales aux entreprises agroalimentaires pour l'importation ou la production d'intrants agricoles tels que des semences, des engrais et des pesticides. Cette assistance soutient également directement les agriculteurs vulnérables enregistrés grâce à un programme de subventions intelligentes, qui tente d'attirer des investissements privés dans le secteur (Ministère de l'agriculture et des forêts, Sierra Leone 2021).

De plus, les subventions peuvent favoriser les investissements qui permettent aux agriculteurs et aux entrepreneurs agroalimentaires de créer leur propre entreprise, de consolider et d'étendre leurs connaissances en matière de transformation des aliments et de commercialisation des produits agricoles, animaux et halieutiques (Fonds national de développement agricole, Bénin 2021). Par exemple, la subvention agricole au Nigéria fournit des fonds aux agriculteurs. En 2021, plus de 2,2 millions d'agriculteurs ont reçu environ 12,3 milliards NGN (28,1 millions USD) de subventions agricoles du gouvernement fédéral. Au cours de la même année, le programme agricole au Sénégal a entièrement financé 700 unités de machines agricoles pour les femmes et les jeunes producteurs et a fourni 1,2 milliard XOF (1,8 million USD) pour l'achat de matériel de récolte du riz (Osinski 2020).

Certains pays de la région ont adopté la technologie dans l'octroi de subventions aux bénéficiaires cibles. Par exemple, au Togo, une plateforme numérique de prêt pour les agriculteurs a été lancée en 2020, leur accordant un accès instantané au crédit à distance et garantissant une portée maximale aux agriculteurs à travers le pays, dont beaucoup vivent dans des zones difficiles d'accès. Chaque agriculteur inscrit sur la plateforme a accès à un portefeuille électronique de crédit de 96 000 XOF (144 USD) qui peut être utilisé pour acheter des engrais ou des pesticides ou louer des tracteurs. L'accès aux tracteurs est faible chez les petits exploitants agricoles, mais un tracteur augmente considérablement l'efficacité des activités agricoles et facilite la culture de plus grandes parcelles (Ministère de l'économie numérique et de la transformation numérique du Togo 2020).

2.2.4 Défis

Défis institutionnels et de coordination

- **Les contraintes liées à la capacité des systèmes d'assistance sociale** en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier rendent difficile la couverture de toutes les personnes dans les zones rurales, y compris les travailleurs du système agroalimentaire. Parmi ces contraintes figurent les pénuries de personnel et la faible capacité du personnel, en particulier au niveau local. Une dotation en personnel politiquement biaisée, des processus de recrutement lents, l'absence de mesures incitatives et la rotation élevée du personnel contribuent toutes à des contraintes de capacité majeures dans les systèmes d'assistance sociale. De nombreux gouvernements ne disposent pas de ressources

38. Les taux de conversion utilisés dans ce rapport sont ceux du 24 octobre 2022.

matérielles de base adéquates telles que des bureaux, des ordinateurs et des véhicules pour gérer efficacement les programmes d'assistance sociale (PNUD 2019).

- **La coordination entre les prestataires d'assistance sociale et les entités agricoles est limitée**, ce qui réduit la portée et l'efficacité du ciblage des programmes.
- Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, **les programmes d'assistance sociale ne sont pas prioritaires dans les budgets nationaux et représentent une part mineure des dépenses publiques par rapport à d'autres régions**. Ceci est également lié à une forme de dépendance dans certains cas vis-à-vis de l'aide internationale pour le développement et le financement des programmes d'assistance sociale. Les budgets des programmes d'assistance sociale sont également généralement alloués à des groupes sociodémographiques particuliers, c'est-à-dire les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, qui sont pour la plupart en dehors de la main-d'œuvre du système agroalimentaire.
- **On observe un manque de continuité dans les programmes, qui est impacté par les changements de gouvernement**. Cela affecte en permanence l'impact positif à long terme de ces programmes sur les moyens de subsistance, en particulier pour les travailleurs du système agroalimentaire, qui ne sont pour la plupart pas les bénéficiaires visés/principaux des programmes d'assistance sociale et nécessitent une stratégie plus longue et plus durable.

Conception et mise en œuvre du programme

- **Les travailleurs du système agroalimentaire sont rarement explicitement ciblés par la législation, donc par les programmes d'assistance sociale en Afrique**. Les principales catégories cibles sont les ménages très vulnérables, et en particulier les enfants, ou les personnes handicapées. Cela signifie que les travailleurs du système agroalimentaire ne sont pas nécessairement ciblés, ce qui les situe dans le « milieu manquant » en tant que travailleurs informels (OIT et FAO 2021), et étant exclus de toute forme de protection sociale, qu'il s'agisse de l'assistance sociale, qui cible les individus les plus pauvres, ou d'une assurance sociale, auxquelles ils ne peuvent cotiser. En fin de compte, les travailleurs du système agroalimentaire sont rarement directement inclus ou ciblés par les programmes d'assistance sociale.
- **Des écarts existent entre la conception des programmes et leur mise en œuvre, en particulier dans les zones reculées et rurales**. Ceux-ci peuvent inclure des problèmes de coordination entre les parties prenantes, des problèmes avec le ciblage proposé, l'enregistrement et l'identification des bénéficiaires, un manque d'espace budgétaire disponible pour la durabilité et la durabilité des programmes, des problèmes avec la livraison en temps opportun des avantages et des problèmes dus à l'occurrence des chocs externes, entre autres problèmes qui rendent plus difficile la mise en œuvre des programmes de prestations.
- Bien que la couverture de l'assistance sociale soit plus élevée dans les zones rurales, **l'adéquation des transferts de prestations est plus faible dans les zones rurales que dans les zones urbaines**.
- **Les prestations fournies par la plupart des programmes d'assistance sociale ne sont souvent pas directement pertinentes pour les travailleurs du système**

agroalimentaire, car ils ne se concentrent pas sur l'augmentation de leur productivité, le renforcement de leur résilience contre les chocs naturels et environnementaux, ou leur fournissent des prestations qui répondraient spécifiquement à certains de leurs besoins pressants, qui vont au-delà de la vulnérabilité monétaire ou des éventuels problèmes d'insécurité alimentaire.

3 ÉTUDES DE CAS — SÉLECTION

Cette section présente cinq études de cas de pays d'Afrique de l'Ouest qui ont apporté des solutions aux obstacles rencontrés par les travailleurs du système agroalimentaire dans leur souscription aux programmes d'assistance sociale ou aux régimes d'assurance sociale.

Tableau 9. Études de cas de pays ayant abordé les obstacles liés à l'adhésion des travailleurs du système agroalimentaire aux programmes d'assistance sociale ou d'assurance sociale

AS/SI	Pays	Programme /Régime
AS	Ghana	Programme de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre (LIPW)
AS	Mali	<i>Jigisemejiri</i>
AS	Sénégal	Programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF)
AS	Cabo Verde	Pension sociale
SI	Cabo Verde	Extension du régime d'assurance sociale aux travailleurs indépendants
SI	Côte d'Ivoire	Extension des mécanismes de soins de santé et d'assurance sociale

Remarque: AS = assistance sociale; SI = assurance sociale.

Source: Élaboré par les auteurs.

3.1 GHANA : PROGRAMME DE TRAVAUX PUBLICS À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE

Le programme de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre (LIPW, en anglais) a été une composante majeure des projets *Ghana Social Opportunities* et *Ghana Productive Safety Net*. Lancé en 2010 dans le but de fournir aux ménages pauvres ciblés dans les zones rurales un accès à des emplois à court terme et à des opportunités génératrices de revenus pendant la contre-saison agricole grâce à leur participation aux activités de travaux publics, le programme répond également au besoin de réhabilitation et d'entretien des infrastructures publiques ou communautaires et d'autres actifs communautaires liés à l'atténuation du changement climatique qui peuvent avoir des effets socio-économiques importants sur les communautés bénéficiaires (Ministère des collectivités locales, de la décentralisation et du développement rural 2022).

À l'origine, le LIPW relevait du *Ghana Social Opportunities Project* (GSOP), un programme de protection sociale initié par le gouvernement et remplacé par le *Ghana Productive Safety Nets Project* (GPSNP), un programme de TM conditionnel créé en 2019 sous financement de la Banque mondiale. La mise en œuvre du LIPW est assurée par le Ministère des Collectivités locales, de la Décentralisation et du Développement rural (MLGDRD) via des assemblées de

district, avec l'appui technique de quatre bureaux de coordination zonaux et d'une unité de coordination du développement rural (MoGCSP 2022).

La fourniture d'accès à l'emploi dans le cadre du dispositif concerne les insuffisances de la demande en main-d'œuvre saisonnière pendant la contre-saison agricole de novembre à mai. La portée des travaux éligibles au LIPW est défini sur la base du potentiel de coût de main-d'œuvre élevé. L'objectif est de maximiser l'emploi local tout en réhabilitant les actifs productifs susceptibles de générer des effets secondaires sur l'emploi local et de protéger les ménages et les communautés contre les chocs externes. Chaque représentant de ménage bénéficiaire est autorisé à travailler sur des sous-projets pour une période maximale de 90 jours par an pendant la hors saison. Ces représentants travailleront pendant deux saisons sèches consécutives sur une période de deux ans, pour permettre un impact profond. Le montant payé par le programme par an représente le salaire minimum national (Banque mondiale 2018a; MoGCSP 2022).

Le travail est fourni par le biais de sous-projets, et le LIPW donne la priorité à ceux qui ont le potentiel d'engager un haut degré de main-d'œuvre et dont le coût de la main-d'œuvre se situe entre 30 et 80 pour cent du coût total du sous-projet. Cela signifie qu'une plus grande partie du coût LIPW va aux travailleurs non qualifiés. Ce qui permet de réaliser l'objectif de répondre aux besoins des bénéficiaires. Les sous-composantes du LIPW comprennent: (i) la construction et la réhabilitation de petits barrages en terre et de mares-réservoirs; (ii) les pistes rurales; et (iii) les interventions d'atténuation du changement climatique. La première sous-composante, en plus d'améliorer la productivité des pauvres qui sont disposés à travailler, est importante pour accroître l'accès à l'irrigation et la productivité agricole, en particulier dans les régions qui ont des difficultés à subvenir aux besoins domestiques et d'élevage pendant la saison sèche. La seconde améliore l'accès aux routes de desserte pour relier les communautés éloignées aux grands centres commerciaux/urbains et améliorer l'accès aux marchés (MoGCSP 2022).

Tableau 10. Informations sur le programme : Programme des Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre du Ghana (LIPW) sous divers régimes de protection sociale.

	GSOP	GPSNP	GPSNP 2
Objectif	Offrir des emplois de courte durée aux ménages pauvres des zones rurales pendant la contre-saison agricole		
Année de mise en œuvre	2010–2018	2019–2022	2019–2025
Institution(s) de mise en œuvre	Ministère des Collectivités Locales, de la Décentralisation et du Développement Rural (MLGDRD)		
Groupe ciblé	Personnes vulnérables pauvres de plus de 18 ans qui sont qualifiées pour		
Méthodes de ciblage	Combinaison de ciblage géographique, d'auto-sélection et de CC		
Valeur et fréquence de la prestation	Un salaire minimum national par an		
Nombre de bénéficiaires couverts	167 243 personnes	34 578 ménages	Cible de 60 000 ménages (45 000 en milieu rural)
Coverage	60 quartiers	80 quartiers	100 quartiers
Budget	71,3 millions USD	21 millions USD ³⁹	28 million USD

Source: Ministère des Collectivités Locales, de la Décentralisation et du Développement Rural (2022).

39. L'allocation initiale des fonds était de 28 millions de dollars, qui a été réduite à 21 millions de dollars après une restructuration due à la covid-19.

Le ciblage utilisé dans le cadre du LIPW pour sélectionner les bénéficiaires potentiels est une combinaison de ciblage géographique, d'auto-ciblage et de ciblage communautaire. La première méthode sélectionne les districts à l'aide de cartes de pauvreté qui montrent la répartition spatiale de la pauvreté et donne la priorité à ceux qui ont une forte incidence de pauvreté. Après la décision de mettre en œuvre le LIPW dans une communauté, l'auto-ciblage est utilisé pour identifier et inscrire les bénéficiaires. Si trop de personnes choisissent de leur propre chef de travailler sur le sous-projet et que le contenu en main-d'œuvre tel qu'indiqué est dépassé, le ciblage communautaire est utilisé pour réduire ce nombre à des niveaux employables (Ministère des collectivités locales, de la décentralisation et du développement rural 2022).

La sélection des sous-projets commence au niveau communautaire, où les membres de la communauté ont élaboré un plan d'action communautaire (CAP) qui priorise leurs besoins de développement. Lors de l'élaboration de la PAC, toutes les parties prenantes, y compris les femmes, les personnes handicapées et les groupes de jeunes, sont consultées. Les CAP de plusieurs communes d'une même zone géographique sont rassemblés et intégrés dans un Plan de Développement à Moyen Terme (PDMT), un plan quadriennal approuvé par l'Assemblée générale du quartier. Chaque année, des projets HIMO potentiels sont sélectionnés dans le MTDP par l'Assemblée générale, qui élabore un plan d'action annuel spécifique à soumettre au Comité National de Pilotage des Projets, présidé par le MLGDRD, pour examen et approbation (Eshun 2020).

Dans le cadre du GSOP, 167 243 personnes au total ont bénéficié du LIPW. Une évaluation d'impact réalisée en 2016 a révélé que le LIPW avait un impact positif sur la participation à la main-d'œuvre des individus dans les ménages qui ont bénéficié de la route de desserte, du changement climatique et des sous-projets de petits barrages en terre et de mares-réservoirs pendant la saison agricole morte. Le programme a eu un effet positif sur la valeur des cultures produites par les ménages bénéficiaires dans le cadre des sous-projets sur le changement climatique et les petits barrages, et a accru la sécurité alimentaire des enfants. L'étude a révélé que la plupart des bénéficiaires du LIPW, quel que soit leur âge et leur sexe, étaient motivés à rejoindre le programme en raison de la perspective d'acquérir un revenu supplémentaire (Eshun 2020). Une autre étude a révélé qu'environ 81 pour cent des bénéficiaires du LIPW ont indiqué que la possibilité de compléter leurs revenus était une attraction, tandis qu'environ 13 pour cent ont déclaré que leur principale incitation était d'obtenir une nouvelle opportunité d'emploi (Osei-Akoto *et al.* 2016).

Pour le GPSNP actuel, le LIPW a fourni des emplois à 34 578 ménages extrêmement pauvres, dépassant l'objectif de 30 000 dans 80 quartiers, avec des salaires payés totalisant 13,5 millions USD sur une dépense totale de 21 millions USD, et des revenus annuels moyens par bénéficiaire du GHS1554 (USD111). Pour le GPSNP 2 (2019-2022), le LIPW cible 60 000 ménages (45 000 ruraux et 15 000 urbains) dans 100 quartiers, avec une dépense de 28 millions de dollars, dont plus de 60 pour cent devraient aller aux bénéficiaires (Ministère des collectivités locales, de la décentralisation et du développement rural 2022).

Le programme a également soutenu la réalisation de 352 sous-projets, composés de 64 pistes rurales d'une longueur moyenne de 3,5 km, de 79 petits barrages en terre et de 209 activités d'atténuation du changement climatique (plantations) totalisant 2 022 hectares d'ici à 2022. Au total, 59 de ces sous-projets ont été achevés et les autres sont en moyenne à 75 pour cent d'achèvement; 87 pour cent des bénéficiaires participent pendant deux années consécutives et 62 pour cent des bénéficiaires sont des femmes. En outre, 70 pour cent des répondants ont indiqué que les sous-projets créés dans le cadre du LIPW ont amélioré leurs moyens de subsistance (MoGCSP 2022; Banque mondiale 2019c; 2022b; Ministère des collectivités locales, de la décentralisation et du développement rural 2022).

En 2022, les revenus annuels moyens des travailleurs non qualifiés dans le LIPW sont de 1 078 GHS (77 USD), soit environ 0,30 USD par personne et par jour. Par conséquent, le montant alloué à chaque personne est bien inférieur au seuil de pauvreté de 3,65 USD/jour, qui est dérivé des seuils de pauvreté nationaux typiques dans les pays classés comme pays à revenu intermédiaire inférieur, et au seuil de pauvreté extrême actuel fixé à 2,15 USD/jour en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA) 2017 (Banque mondiale 2022b; 2019c).

Le LIPW fonctionne bien au profit des travailleurs du système agroalimentaire, puisque le programme cible les ménages ruraux pauvres et fournit aux bénéficiaires un emploi en échange de leur travail pendant la hors-saison. C'est une excellente occasion pour eux de s'assurer un revenu et de travailler sur des activités qui profiteront à la communauté dans laquelle ils vivent.

3.2 MALI: FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE *JIGISEMEJIRI*

En 2013, le gouvernement du Mali a commencé à mettre en œuvre le projet de filet de sécurité sociale de *Jigisemejiri*, qui signifie « Arbre de l'espoir » dans la langue bambara locale. Le programme a été lancé par le gouvernement avec le soutien de la Banque mondiale. Il a été mis en œuvre dans un contexte de crise où le pays faisait face à une situation d'urgence suite au coup d'État militaire de 2012 et les régions du nord étaient occupées par des groupes armés. À l'époque, le programme visait à répondre aux besoins de base des ménages les plus pauvres au Mali dans le but de fournir des TM ciblés pour assurer la sécurité alimentaire (*Jigisemejiri* Coordination 2022; Banque Mondiale 2016).

Le programme est mis en œuvre par l'unité de gestion technique du filet de sécurité (Unité technique de gestion des filets sociaux — UTGFS) sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances (Toukara *et al.* 2019; World Bank 2016). Le programme *Jigisemejiri* cible les ménages pauvres et en situation d'insécurité alimentaire dans toutes les régions du pays et comporte quatre composantes: (i) TM et mesures d'accompagnement; (ii) mise en place d'un système national des filets sociaux de base; (iii) gestion de projet; et (iv) contingence, intervention d'urgence. La première composante comporte cinq sous-composantes: (i) TM directs aux ménages pauvres; (ii) les mesures d'accompagnement; (iii) un paquet nutrition préventive; (iv) les travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (LIPW); et (v) un programme d'activités génératrices de revenus (IGAP) (Banque mondiale 2016).

Le programme de transfert monétaire versait initialement 15 000 XOF (22,50 USD) à chaque ménage par mois. Après l'examen à mi-parcours, l'UTGFS est passé à des paiements bimensuels de 45 000 XOF (67,30 USD) par ménage. Dans le cadre des mesures d'accompagnement, les ménages ayant des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes reçoivent également des colis nutritionnels préventifs et sont encouragés à participer à des séances d'informations pratiques sur la santé, la nutrition, l'hygiène et l'éducation, afin d'augmenter l'impact de la prestation en espèces (Banque mondiale 2022a).

Le ciblage des bénéficiaires de *Jigisemejiri* est une combinaison de ciblage géographique et de CC. Il existe trois niveaux de ciblage géographique: (i) chaque région est classée à l'aide des données sur la pauvreté et la malnutrition; (ii) au sein de chaque région, les quartiers (cercles) sont classés sur la base d'indicateurs de pauvreté et d'infrastructures; et (iii) au sein de chaque quartier, les communes sont classées sur la base de ces mêmes indicateurs (Banque mondiale 2016). Cette méthode produit une liste allant des plus pauvres aux moins

pauvres, en tenant compte de l'existence d'un quota pour chaque région/quartier/commune pour cibler les bénéficiaires en fonction des financements disponibles.

Dans une deuxième phase, des comités sont mis en place au sein de chaque localité (village, quartier, fraction, ville et arrondissement) pour identifier les ménages les plus pauvres. Ces comités sont présidés par le chef de localité et comprennent les représentants de différents groupes tels que les femmes, les jeunes, les chefs religieux et les leaders communautaires. D'abord, ils participent à une formation pour s'accorder sur les critères de pauvreté, puis les représentants créent une liste de bénéficiaires qui est validée par l'assemblée générale et enfin inclus dans le Registre social unifié (RSU) et dans le programme d'assistance *Jigisemejiri* (Banque mondiale 2016; Coordination *Jigisemejiri* 2022).

Par ailleurs, le programme utilise également le RSU, créé en 2015, pour inscrire les bénéficiaires. La collecte des données se fait par un questionnaire harmonisé (Cadre Harmonisé) partagé au préalable avec tous les partenaires techniques et financiers et contenant des questions sur la socio-démographie des ménages, les dépenses, les revenus, les dépenses de santé et alimentaires. Une application mobile permet de collecter ces données au niveau régional et sera synchronisée avec les données nationales dans un portail web accessible à tous. L'adhésion des individus au RSU ne les transforme pas automatiquement en bénéficiaires; d'autres étapes sont nécessaires pour cela, par exemple, la vérification de l'éligibilité.

Jusqu'à présent, le RSU a identifié et enregistré 1 224 116 ménages pauvres et vulnérables et enregistré 782 297 bénéficiaires potentiels pour le programme *Jigisemejiri* (Banque mondiale 2022a; *Jigisemejiri* Coordination 2022).

Les travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre (LIPW) et le programme d'activités génératrices de revenus (IGAP) ont été ajoutés après la création du programme en 2017 en tant que « stratégies de sortie » pour permettre aux ménages de devenir encore plus résilients, car une évaluation d'impact a révélé que seuls les TM n'étaient pas suffisants pour sortir les ménages du cycle de la pauvreté (Coordination *Jigisemejiri* 2022).

La sous-composante LIPW cible la population adulte inscrite au RSU et les bénéficiaires de transferts monétaires avec des opportunités d'emploi à court terme pour lesquelles chaque bénéficiaire reçoit une rémunération - inférieure au taux du marché - de 1 500 XOF (2,25 USD) par jour pour 60 jours de travail. Le processus de ciblage est une combinaison de CC et d'auto-ciblage, ce qui signifie que les personnes intéressées à participer au programme doivent se rassembler et postuler explicitement.

Selon le type d'activité, le processus de ciblage encourage la participation des groupes vulnérables, en particulier les femmes, les personnes handicapées et les ménages avec plus d'enfants. Jusqu'à présent, le LIPW a proposé des emplois temporaires pour 140 microprojets dans l'agriculture, l'élevage et la pêche (Coordination *Jigisemejiri* 2022; Banque mondiale 2016).

La sous-composante IGAP cible les petits exploitants et les travailleurs de l'agriculture de subsistance via le CC et les personnes pauvres et vulnérables inscrites au RSU qui reçoivent le TM. Les petites coopératives regroupant des personnes pauvres et vulnérables peuvent également bénéficier de cette composante. Ces personnes sont présélectionnées par des comités techniques composés de représentants d'autorités gouvernementales et les membres du personnel de l'UTGFS élaborent un plan d'affaires qui sera évalué par les mêmes comités techniques à l'aide de critères prédéfinis (valeur marchande, impact sur l'économie locale et durabilité). Les bénéficiaires reçoivent également une formation sur la préparation d'un plan

d'affaires et la littératie financière pour les encourager à épargner en cas de chocs. L'IGAP prévoit une rémunération individuelle de 1 500 XOF (2,25 USD) par jour versée mensuellement à 23 000 bénéficiaires, et les projets s'articulent autour du maraîchage, de l'aviculture, de la pisciculture et du petit commerce (Banque mondiale 2016; Coordination *Jigisemejiri* 2022).

Depuis 2015, les bénéficiaires de *Jigisemejiri* ont accès à des soins de santé gratuits. Le RAMED fournit une assurance maladie gratuite aux personnes démunies, avec une couverture accordée temporairement pendant trois ans aux personnes qui n'ont pas d'autre couverture maladie. Dans le cadre du programme RAMED, les paiements sont effectués directement aux établissements de santé sous forme de remboursements publics (subventions). Le RAMED est largement financé par l'État (85 pour cent), en collaboration avec les collectivités locales (15 pour cent), et offre des prestations à 1 051 357 bénéficiaires. Actuellement, 65 000 bénéficiaires de *Jigisemejiri* reçoivent des soins de santé gratuits fournis par le RAMED (Banque mondiale 2018b; Coordination *Jigisemejiri* 2022).

Tableau 11. Informations sur le programme: Filet de sécurité sociale au Mali *Jigisemejiri*

Nom	Filet de sécurité sociale au Mali <i>Jigisemejiri</i>
Objectif	Accroître l'accès aux TM ciblés pour les ménages pauvres et vulnérables et mettre en place un système de filet de sécurité national adaptatif
Année de mise en œuvre	2013
Institutions de mise en œuvre	Unité Technique de Gestion des Filets de Sécurité (UTGFS) 1. TM et mesures d'accompagnement 1.1 TM directs aux ménages pauvres 1.2 Mesures d'accompagnement 1.3 Forfait nutrition préventive
Composantes	1.4 Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre (LIPW) 1.5 Programme d'activités génératrices de revenus (IGAP) 2. Mise en place d'un système national de filets sociaux de base 3. Gestion de projet 4. Contingence, intervention d'urgence
Durée	2013–2022
Montant et fréquence de l'allocation	TM: 45 000 XOF (67,30 USD) par ménage et par mois LIPW: 1 500 XOF (2,25 USD) par jour pour 60 jours de travail
Groupes ciblés	Ménages pauvres et en situation d'insécurité alimentaire TM: Ciblage géographique et CC
Méthodes de ciblage	LIPW: CC et auto-ciblage IGAP: CC TM: Situation de pauvreté
Critère d'éligibilité	LIPW: Personnes de plus de 18 ans IGAP: Personnes de plus de 18 ans, généralement des femmes TM: 96 880 ménages, représentant 548 119 bénéficiaires en 2022
Nombre de bénéficiaires	LIPW: 8 000 foyers en 2022 IGAP: Personnes de plus de 18 ans, généralement des femmes
Couverture	Nationale
Budget	134,4 millions de dollars, dont 112,8 millions de dollars pour la composante

Source : Élaboré par les auteurs sur la base des données de la Banque mondiale (2022a ; 2018b ; 2018b).

Le programme a été conçu pour être mis en œuvre dans tout le pays; cependant, la situation politique ne le permettait pas initialement. La première phase du programme (2013-2018) a été mise en œuvre dans 32 communes rurales du sud, où la majorité de la population vit à Kayes, Koulikoro, Mopti, Sikasso, Ségou Mopti et Johannesburg. Avec l'évolution du contexte socio-politique et les ajustements apportés à la couverture géographique, le programme couvre actuellement toutes les régions du Mali. La mise en œuvre dans les zones urbaines est encore très limitée malgré la présence de personnes pauvres dans les villes. La priorité est la population rurale, dont 42 pour cent souffrent de la pauvreté et dont l'activité principale est l'agriculture et l'agro-pastoralisme (Coordination *Jigisemejiri* 2022; RSU 2019; World Bank 2020a).

Les prestations de transferts monétaires représentent souvent un défi pour l'UTGFS, car la situation sécuritaire au Mali n'a cessé de s'aggraver au cours des dernières années. Par conséquent, l'UTGFS change constamment sa stratégie pour trouver des solutions appropriées. Initialement, les transferts monétaires étaient distribués physiquement via les agences de paiement sur les sites de paiement, et les employés de la banque se déplaçaient avec une équipe de sécurité pour effectuer les paiements sur des sites pas très éloignés des populations, généralement dans un rayon de 7 km, afin que les bénéficiaires n'aient pas à dépenser leurs ressources limitées pour recevoir la prestation. Par ailleurs, cette méthode augmentait les coûts pour l'administration en engageant des personnes — généralement armées — pour assurer la sécurité des comptables chargées de distribuer les paiements (Coordination *Jigisemejiri* 2022).

L'insécurité dans certaines zones entraînant également des retards de paiement et des défis pour l'agence de paiement, l'UTGFS a procédé aux paiements mobiles en 2021. Le programme utilise le service Orange Money pour distribuer de l'argent via les téléphones mobiles, ce qui est considéré comme un moyen plus sûr de s'assurer que les gens reçoivent leur argent. Si un paiement n'est pas perçu, l'UTGFS reçoit une note de l'agence expliquant la non-perception. L'utilisation des paiements électroniques/mobiles a été très utile, en particulier dans la zone du Sahel, où l'insécurité augmente; par conséquent, la sécurité est hautement prioritaire par l'UTGFS. La possibilité existe toujours de recevoir des paiements en espèces. Les transferts électroniques ont tendance à mieux fonctionner dans les villes et les zones sécurisées, alors que les personnes vivant dans les zones contrôlées par les djihadistes, situées pour la plupart dans le nord, rencontrent des problèmes d'accès aux réseaux et aux agences de certains opérateurs de téléphonie mobile. L'UTGFS a même acheté des cartes SIM et des téléphones et les a distribués dans certaines localités. Actuellement, 10 999 ménages reçoivent des transferts monétaires trimestriels par téléphone portable (Coordination *Jigisemejiri* 2022; Banque mondiale 2022e).

En 2020, 42 pour cent de la population malienne (8,5 millions de personnes) vivaient en dessous du seuil national de pauvreté. Le programme offre actuellement des prestations à 96 880 ménages (soit 548 119 individus): dans cette proportion, 48,31 pour cent sont des femmes, 14,67 pour cent des enfants âgés de 0 à 5 ans et 66 pour cent vivent en dessous du seuil de pauvreté. En outre, près de 8 000 ménages bénéficient exclusivement du LIPW, 18 000 ménages participent à des activités génératrices de revenus à travers l'IGAP (petit commerce, transformation des produits agricoles, élevage, aviculture, maraîchage etc.), et 70 963 enfants bénéficient de forfaits nutritionnels (Banque mondiale 2022a).

Une évaluation d'impact menée en 2017 par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires a révélé que les ménages utilisaient la majeure partie de l'argent des transferts monétaires pour la consommation alimentaire (65 pour cent), la santé (11 pour cent) et les investissements agricoles (4 pour cent). Les résultats ont montré que le programme a amélioré la consommation des ménages et réduit la pauvreté de 21 pour cent et l'insécurité

alimentaire des ménages de 27 pour cent, en plus d'améliorer considérablement la diversité alimentaire des ménages, ainsi que l'épargne et les investissements (Banque mondiale 2018b). En termes de consommation alimentaire des ménages, le programme a permis aux bénéficiaires d'assurer la sécurité alimentaire des ménages et des enfants pour aller à l'école et aux centres de santé (Coordination *Jigisemejiri* 2022).

Les principales difficultés de mise en œuvre du programme sont la situation sécuritaire du Mali, la crise socio-économique et la pandémie de covid-19. Au niveau du programme, des difficultés liées aux contraintes administratives, telles que le long délai pour établir des contrats avec les organismes de paiement, pour que les organisations non gouvernementales mettent en œuvre les travaux à forte intensité de main-d'œuvre, en vue du paiement de la main-d'œuvre, afin que les organisations non gouvernementales assurent la supervision avec des fournisseurs pour la livraison des matériaux (Coordination *Jigisemejiri* 2022).

Étant donné que le Mali est l'un des pays les plus pauvres de la région du Sahel et fait face à une instabilité politique et sécuritaire, le projet de filet de sécurité sociale *Jigisemejiri* assure une protection sociale aux travailleurs du système agroalimentaire en fournissant des transferts monétaires, l'accès à des soins de santé gratuits et des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre et des revenus et activités génératrices à ses bénéficiaires. Les changements apportés récents au mode de paiement semblent réduire les plaintes et offrir plus de sécurité aux bénéficiaires et aux agences d'exécution.

3.3 SÉNÉGAL: PROGRAMME NATIONAL DE BOURSES DE SÉCURITÉ FAMILIALE (PNBSF)

En 2013, le gouvernement du Sénégal a commencé à mettre en œuvre le *Programme national de bourses de sécurité familiale* (PNBSF), un programme transferts monétaires conditionnel ayant pour objectifs de lutter contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale des ménages pauvres, de favoriser l'accès aux transferts sociaux et le développement des capacités éducatives, productives et techniques des bénéficiaires (SGG 2021).

L'institution responsable de la mise en œuvre du programme est la *Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale* (DGPSN), une structure gouvernementale chargée de coordonner toutes les politiques de protection sociale et de solidarité nationale dans le pays. La Banque mondiale fournit une assistance technique et financière (DGPSN 2022).

Le PNBSF comporte deux volets: (i) un TM conditionnel; et (ii) l'appui aux ménages bénéficiaires pour le renforcement de leurs capacités éducatives et productives. Le programme offre un transfert de 25 000 XOF (37,40 USD) par ménage tous les trois mois pendant cinq ans, à condition que les bénéficiaires assistent à des séances de sensibilisation sur l'éducation, la santé, la nutrition et l'état civil. Le montant alloué à chaque bénéficiaire dans le programme (environ 0,40 USD par bénéficiaire et par jour) est bien en dessous du seuil de pauvreté de 3,65 USD, qui est dérivé des seuils de pauvreté nationaux typiques dans les pays classés comme à revenu intermédiaire inférieur, et le seuil de pauvreté extrême, qui est fixé à 2,15 USD par jour en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA) de 2017 (DGPSN 2022; Banque mondiale 2018b; 2019c).

Lorsque le programme a démarré en 2013, une phase pilote a été mise en place pour cibler 50 000 ménages vulnérables, en donnant la priorité à ceux ayant des enfants âgés de 6 à 12 ans. Pour la phase suivante, qui a débuté en 2014, l'objectif a été étendu aux ménages avec enfants âgés de 0 à 5 ans et aux personnes âgées de 60 ans et plus, pour atteindre 50 000

ménages supplémentaires. Dans la phase actuelle, le PNBSF cible les ménages extrêmement pauvres et vulnérables (Thoreux *et al.* 2017; Banque mondiale 2018b).

Pour le ciblage, le programme utilise actuellement une combinaison du registre national, d'un ciblage communautaire et du ciblage catégoriel. Mis en place en 2013, le Registre National Unique (RNU) dispose d'une liste de critères d'extrême pauvreté pour les ménages; s'ils répondent à ces critères, ils sont signalés comme bénéficiaires potentiels du PNBSF. Actuellement, le RNU contient des données sur 542 956 ménages, soit environ 30 pour cent de la population sénégalaise. Les ménages les plus pauvres sont les bénéficiaires prioritaires du PNBSF. En 2019, 316 941 ménages (58,3 pour cent de tous les ménages inscrits au RNU) ont bénéficié du TM délivré par le PNBSF. En 2021, le RNU a été institutionnalisé par le gouvernement et établi comme l'outil obligatoire pour cibler tous les programmes sociaux du pays. Il est également utilisé pour d'autres secteurs, tels que l'éducation, la culture et l'électricité (Banque mondiale 2022c; Agence nationale des statistiques et de la démographie 2022).

La phase suivante du processus de ciblage est la création d'une liste des ménages les plus pauvres dans chaque municipalité effectuée par des comités utilisant une approche communautaire. En milieu urbain, ils sont nommés *Comités de quartier, de ciblage et de suivi* (CQCS), et en milieu rural, *Comités villageois de ciblage et de suivi* (CVCS). Ces comités sont composés d'au moins cinq membres, dont le chef de chaque quartier/village, des représentants des organisations communautaires, des prêtres, etc. (Thoreux *et al.* 2017; DGPSN 2022).

En 2022, il y a 554 communes et près de 25 000 villages et quartiers au Sénégal. Chaque quartier/village a un quota à remplir, qui est défini par le *Comité communal de ciblage* (CCC), sous l'autorité de l'administration territoriale. Une fois les listes remplies, ils utilisent le ciblage catégoriel pour identifier les caractéristiques socio-économiques et les niveaux de pauvreté des ménages pré-identifiés par le CQVS et le CVCS. Enfin, un test de ressources par procuration est utilisé pour créer un score et classer les ménages des plus pauvres aux moins pauvres. Une assemblée générale est mise en place pour valider les ménages sélectionnés; après vérification, la liste définitive des ménages est transmise à la DGPSN pour être intégrée au PNBSF (Thoreux *et al.* 2017; DGPSN 2022).

Les femmes sont les principales bénéficiaires des transferts monétaires du PNBSF, représentant 63 pour cent des bénéficiaires en 2022 (Banque mondiale 2022d). Les bénéficiaires peuvent rester dans le programme pendant cinq ans; après cette période, la situation est réévaluée, et s'ils ne vivent plus dans la pauvreté, ils ne bénéficieront plus du PNBSF (Thoreux *et al.* 2017). Actuellement, plus de 316 000 ménages vulnérables bénéficient du PNBSF. Les bénéficiaires ont deux mois pour retirer l'argent à la Poste, principal opérateur de TM.

Dans les phases précédentes du programme, les bénéficiaires étaient encouragés à remplir certaines conditions: (i) scolariser les enfants âgés de 6 à 12 ans; (ii) de vacciner les enfants de moins de 5 ans selon le calendrier vaccinal; et (iii) d'inscrire les membres du ménage à l'état civil. Pour la phase actuelle du programme, les bénéficiaires sont toujours encouragés à remplir ces mêmes conditions, mais la seule condition requise pour continuer à percevoir la prestation est d'assister à des séances de sensibilisation organisées tous les trois mois par l'opérateur social pour favoriser les changements de comportement et renforcer le capital humain. Un opérateur social est une organisation non gouvernementale représentant la société civile et recrutée par le PNBSF dans chaque région pour opérationnaliser les services de première ligne du programme au niveau local (quartiers et villages), tels que la fourniture d'informations sur la mobilisation des bénéficiaires, la gestion des réclamations, séances de sensibilisation et mesures d'accompagnement (DGPSN 2022; Banque mondiale 2022d; Thoreux *et al.* 2017).

Pour recevoir les versements, les bénéficiaires doivent se rendre dans n'importe quel bureau de poste du pays — quelle que soit leur adresse fixe — et présenter leur carte Yaakar (Carte Yaakar), une carte en carton contenant des informations personnelles et de ménage délivrées par la DGPSN attestant qu'ils ont été immatriculés et sélectionnés par le programme et, par conséquent, sont membres du PNBSF.

Ce n'est qu'après présentation de ce document que les bénéficiaires recevront le TM de 25 000 XOF (37,40 USD). Tous les ménages classés comme vulnérables ou pauvres n'ont pas de carte Yaakar, uniquement ceux sélectionnés par le programme (Thoreux *et al.* 2017; DGPSN 2022).

Comme les paiements peuvent être retirés dans toutes les régions, des superviseurs travaillent avec les opérateurs sociaux pour soutenir les bénéficiaires en cas de difficultés ou de plaintes qu'ils pourraient rencontrer au cours du processus de paiement. Ces superviseurs surveillent également le niveau opérationnel pour voir les différentes tendances qui se dégagent dans les régions et informent le niveau régional concernant le mouvement des bénéficiaires et les problèmes qui peuvent survenir (DGPSN 2022).

Le PNBSF est l'un des plus grands programmes d'assistance sociale au Sénégal, mis en œuvre dans les 14 régions du pays. Il est intégré à d'autres programmes, tels que la Carte d'égalité des chances (CEC), qui concerne les personnes handicapées, et la couverture maladie universelle (CMU). Tous les bénéficiaires du PNBSF bénéficient d'une couverture maladie gratuite, répondant aux préoccupations du gouvernement concernant les faibles taux de vaccination et le faible accès aux services sociaux de base (DGPSN 2022).

En 2019, 53 pour cent des ménages inscrits à la CMU étaient bénéficiaires du PNBSF. La plupart des ménages bénéficiaires du PNBSF et inscrits à la CMU sont concentrés dans cinq régions: Dakar (12,7 pour cent), Fatick (10,7 pour cent), Ziguinchor (10,3 pour cent), Kolda (9,5 pour cent) et Kaolack (9,1 pour cent), représentant 286 254 ménages et 692 595 individus, soit un peu plus de 4 pour cent de la population sénégalaise. Plus de la moitié des ménages bénéficiaires de la CMU étaient concentrés dans les mêmes régions, tandis que Kédougou (1,9 pour cent) et Louga (3,2 pour cent) étaient les deux régions avec les parts les plus faibles.

De même, 197 592 ménages bénéficiaires du PNBSF (62,3 pour cent) étaient inscrits à la CMU (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie 2022).

Les autres cibles du PNBSF sont les bénéficiaires du projet Yook Kom Kom pour la protection sociale productive, qui a inscrit 12 000 bénéficiaires du PNBSF dans sa phase pilote. Une extension à plus de 50 000 personnes est actuellement en vigueur. De plus les cibles du PNBSF sont bénéficiaires de subventions économiques dans le cadre d'un projet du Ministère de la Famille. En outre, des formulations de projets d'autonomisation et des négociations avec d'autres programmes tels que le Programme alimentaire mondial sont en cours pour étendre la couverture de la protection sociale productive à d'autres bénéficiaires du PNBSF (DGPSN 2022).

Au cours des dernières années, le programme a été confronté à certaines difficultés liées au paiement. Les bénéficiaires ont déclaré s'être rendus au bureau de poste et avoir été informés par les opérateurs que les ressources financières n'étaient pas disponibles pour émettre leurs paiements. Dans certaines régions, la situation a été résolue après quelques heures; cependant, il y avait d'autres régions où il a fallu plusieurs jours avant que les bureaux

soient réapprovisionnés. Les retards répétés résultant d'un montage financier complexe entre la Poste et le Ministère des Finances ont causé aux bénéficiaires une perte de temps et d'argent dépensés en transport pour se rendre à la poste. La DGPSN a tenté d'anticiper cela en identifiant les zones où cela se produira, pour avertir les bénéficiaires de ne pas se rendre au bureau de poste (DGPSN 2022).

Tableau 12. Informations sur le programme : Programme national de bourses de sécurité familiale du Sénégal (PNBSF)

Nom	Programme national des allocations de sécurité familiale (PNBSF)
Objectif	Contribute to the fight against the vulnerability and social exclusion of families through integrated social protection to promote their access to social transfers and strengthen, among other things, their educational, productive and technical capacities
Année de mise en œuvre	2013
Institutions de mise en œuvre	Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale (DGPSN)
Composantes	1. TM conditionnel 2. Appui aux ménages bénéficiaires pour renforcer leurs capacités éducatives et productives
Valeur et fréquence de la prestation	XOF 25,000 (USD37.40) tous les trois mois pendant cinq ans
Groupes cibles	Ménages extrêmement pauvres et vulnérables
Conditionnalités	Assister à des séances de sensibilisation tous les trois mois pour promouvoir le changement de comportement
Méthodes de ciblage	Registre national unique, CC et ciblage catégoriel avec test de ressources par procuration
Critère d'éligibilité	Ménages répondant aux critères d'extrême pauvreté répertoriés dans le RNU
Nombre de bénéficiaires	316 941 foyers en 2019
Couverture	Nationale
Dépense	46 millions USD (31,38 milliards FCFA) financés par l'Etat du Sénégal

Source: Élaboré par les auteurs à partir des données de la DGPSN (2015; 2022), Thoreux *et al.* (2017), SGG (2021) et Banque mondiale (2019b).

Se pose également le problème des longues distances jusqu'aux bureaux de poste, car ils ne sont pas présents dans toutes les communes du Sénégal, ce qui complique l'accès des bénéficiaires à leur allocation. En réponse, la DGPSN a commencé à mettre en place des stations mobiles avancées pour se rapprocher des bénéficiaires.

Les autorités locales ont apporté leur soutien en fournissant de l'information sur la quantité de stations mobiles nécessaires dans chaque municipalité et sur les meilleurs emplacements pour faciliter la livraison aux bénéficiaires (*ibid.*).

En août 2022, la DGPSN a commencé à utiliser les paiements numériques pour le PNBSF. Le processus utilise la plateforme de paiement électronique DigiPOS et est actuellement en place dans la région de Sédhiou pour 14 577 bénéficiaires. La numérisation de ce service permet aux bénéficiaires d'accéder à des services essentiels en termes d'inclusion financière et d'avantages, en particulier ceux qui vivent dans des zones à faible pénétration des services publics de transfert d'argent. Le PNBSF a été le dernier programme de TM au Sénégal à numériser les paiements, malgré la disponibilité des opérateurs numériques et une forte pénétration des téléphones mobiles signalée dans l'enquête harmonisée auprès des ménages de 2018, avec près de 99 pour cent des ménages dans le pays possédant au moins un téléphone mobile (Banque mondiale 2022c; Bureau d'Information Gouvernementale Sénégal 2022; DGPSN 2022).

L'une des pierres angulaires du PNBSF est l'engagement politique du gouvernement à fournir une protection sociale; un bon indicateur est l'investissement actuel de 46 millions de dollars (31,38 milliards XOF) réalisé par l'État sénégalais. Le programme a également reçu un financement de la Banque mondiale de 57 millions de dollars, ce qui en fait l'un des plus grands TM en Afrique de l'Ouest, voire en Afrique (DGPSN 2022).

Une évaluation qualitative a démontré que le TM payé par le PNBSF représentait entre 14 pour cent et 22 pour cent du revenu annuel moyen des ménages, et pour certains pouvait être la seule source de revenus pendant la période de soudure. Les bénéficiaires ont utilisé la prestation principalement pour couvrir les dépenses vitales en nourriture, frais de scolarité, santé et éducation.

Une petite minorité, notamment les bénéficiaires les moins vulnérables, ont utilisé le TM pour des activités de développement de leur production agricole ou de petites entreprises, comme l'achat de petits équipements et d'intrants. Cependant, le PNBSF n'a pas été suffisant pour engager les ménages dans de nouvelles collaborations économiques (organisations paysannes, etc.) et a eu un effet très limité sur la réintégration des pauvres dans les groupes d'épargne productive. Le manque d'informations concernant les critères de ciblage, la durée du programme et la possibilité d'investir la prestation en espèces dans des activités productives sont des lacunes qui ont pu limiter les effets du PNBSF, en particulier son potentiel de création d'activités économiques et productives (Thoreux *et al.* 2017).

Près d'une décennie après sa création, le PNBSF a consolidé sa position de programme au profit des travailleurs du système agroalimentaire en offrant un TM pour atténuer le cycle de la pauvreté et investir dans des activités génératrices de revenus pour garantir de meilleures conditions. Le programme garantit également l'accès à la couverture santé et encourage la scolarisation, la vaccination et l'état civil des enfants, visant à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires pour assurer qu'ils acquièrent les capacités nécessaires pour changer de comportement et devenir plus autonomes. Le CC et l'utilisation du RNU ont permis un ciblage plus rapide et plus efficace des ménages vulnérables, facilitant la mise en œuvre de la réponse covid-19. Enfin, l'adoption récente des paiements numériques sera également bénéfique pour les travailleurs du système agroalimentaire en réduisant le temps nécessaire pour accéder à l'avantage.

3.4 CABO VERDE: PENSION SOCIALE ET EXTENSION DE LA COUVERTURE SOCIALE AUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Le système de protection sociale du Cabo Verde est régi par la loi n° 131/V/2001 et comprend trois niveaux: (i) le programme d'assistance sociale appelé pensions sociales (*Pensão Social*), géré par le Centre national des services sociaux (*Centro Nacional de Prestações Sociais* — CNPS) sous la tutelle du Ministère de la famille, de l'inclusion et du développement social (*Ministério da Família, Inclusão e Desenvolvimento Social* — MFIDS); (ii) le système d'assurance sociale, géré par l'Institut national de la sécurité sociale (*Instituto Nacional de Previdência Social* — INPS); et (iii) la protection sociale complémentaire, un régime d'assurance privé à affiliation facultative (Institut national de statistiques 2022; Ministère de la famille et de l'inclusion sociale 2022).

Environ 51 pour cent de la population totale du Cabo Verde (286 006 personnes) était couverte par au moins un système de protection sociale en 2020, dont 88 pour cent était couverte par le régime d'assurance sociale géré par l'INPS et 12 pour cent par le programme

d'assistance sociale géré par le CNPS (Institut national de statistiques 2022; Ministère de famille et inclusion sociale 2022). C'est pourquoi cette étude de cas présentera à la fois les systèmes d'assistance sociale et d'assurance sociale.

Bien que le Cabo Verde ait connu une réduction de la pauvreté ces dernières années, les données de 2020 montrent que l'extrême pauvreté est plus répandue dans les zones rurales que dans les zones urbaines (24 pour cent contre 8 pour cent), et parmi les familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans et les ménages monoparentaux avec enfants (Institut national de statistiques, 2022).

L'assistance sociale: Programme de pension sociale

Le programme de pension sociale est une pension créée en 2006 après l'unification des pensions d'assistance sociale préexistantes. Il vise à garantir la réalisation du droit à la protection sociale et à promouvoir l'amélioration durable des conditions et des niveaux de protection sociale des citoyens résidant au Cabo Verde appartenant à une famille dont le revenu annuel est inférieur au seuil de pauvreté extrême et sans couverture par aucune assurance nationale ou des régimes étrangers d'assistance sociale ou d'assurance. Il est géré par le CNPS, également créée en 2006 pour administrer le système d'assistance sociale, y compris la pension sociale, avec une approche intégrée et autonome (Institut national de statistiques 2022 ; gouvernement du Cabo Verde 2006).

La pension sociale offre trois types de pensions: (i) la pension sociale de base; (ii) la pension sociale d'invalidité; et (iii) la pension sociale de survie, ciblant les enfants des ménages pauvres, les personnes âgées de 60 ans et plus, les personnes handicapées, et le conjoint ou l'héritier légal d'un titulaire décédé de la pension sociale de base ou de la pension sociale d'invalidité (voir Tableau 13) (Ministère de la Famille et de l'Inclusion sociale 2022; Gouvernement du Cabo Verde 2006):

Tableau 13. Description et couverture des prestations d'assistance sociale de la pension sociale

Prestation d'assistance sociale	Bénéficiaire	Couverture en 2020
Pension sociale de base	Enfants âgés de 0 à 17 ans issus de ménages pauvres, enfants handicapés ou souffrant d'une maladie chronique invalidante qui dépendent des autres pour subvenir à leurs besoins fondamentaux et personnes âgées de 60 ans et plus	561 bénéficiaires sont des enfants (63,8 pour cent sont des femmes) 17 771 bénéficiaires âgés de 60 ans ou plus (69,7 pour cent sont des femmes)
Pension sociale d'invalidité	Les personnes âgées de 18 à 60 ans incapables de exercer une activité professionnelle quelconque et avec un rapport médical prouvant l'incapacité permanente	4 380 personnes sont assurées (68,1 pour cent sont des femmes) Les prestations d'invalidité sont principalement couvertes par la CNPS programme (78.5 per cent)
Pension sociale de survie	Les personnes âgées de 18 à 60 ans qui sont les conjoint survivant d'un bénéficiaire de la base Pension Sociale ou Pension Sociale d'Invalidité	155 bénéficiaires (dont 58 pour cent sont des femmes)

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de l'Institut national de statistiques (2022).

En 2020, le programme géré par le CNPS couvrait 35 111 personnes (74,4 pour cent de femmes), une augmentation considérable par rapport à 2019, lorsque la pension sociale couvrait 23 573 personnes. Cette augmentation est le résultat direct de l'impact social et économique de la pandémie de covid-19. La même année, le gouvernement a créé le revenu social pour l'inclusion (*Rendimento Social de Inclusão* — RSI), une prestation de deux ans pour les familles en situation d'extrême pauvreté avec enfants, et le revenu social d'urgence pour l'inclusion (*Rendimento Social de Inclusão Emergencial* — RSI d'urgence), en tant que mesure d'assistance sociale supplémentaire pour les personnes pauvres qui ont perdu leurs revenus en raison de la covid-19. En 2020, 12 094 personnes ont bénéficié du RSI ou du RSI Urgence (84,5 pour cent de femmes) (Institut national de statistiques 2022).

La plupart des bénéficiaires de pension sociale sont des personnes âgées de 60 ans et plus qui vivent dans l'extrême pauvreté. En 2020, 17 771 personnes âgées ont bénéficié d'au moins une prestation de retraite sociale de base, dont plus des deux tiers étaient des femmes (69,7 pour cent) (Institut national de statistiques 2022).

Le montant de la prestation fournie par la pension sociale est fixé à 6 000 CVE (53,40 USD) par mois et par personne et représente 46 pour cent du salaire minimum au Cabo Verde. En 2020, ce montant représentait 74,4 pour cent du seuil urbain du seuil national de pauvreté absolue de 8 065 CVE (71,8 USD) et 84,5 pour cent du seuil rural de 7 100 CVE (62 USD) (Institut national de statistiques 2022).

Le programme est entièrement financé par l'État du Cabo Verde. Après six mois, les bénéficiaires de la pension sociale ont accès à des prestations supplémentaires fournies par la Caisse mutuelle des retraités, à savoir: (i) un montant annuel de 3 750 CVE (33 USD) pour acheter des médicaments dans les pharmacies privées lorsqu'ils ne sont pas disponibles dans les pharmacies publiques; et (ii) une subvention funéraire de 7 000 CVE (63,20 USD) (Ministère de la famille et de l'inclusion sociale 2022).

Le CNPS couvre également les capverdiens qui ont migré vers des pays spécifiques, à savoir l'Angola, la Guinée-Bissau, le Mozambique, São Tomé et Príncipe et le Sénégal, et vivent dans une pauvreté extrême. La prestation versée est une pension de la diaspora, et le montant versé varie: à São Tomé et Príncipe et en Angola, il est de 40 EUR (39,50 USD); au Mozambique, il est de 44 USD; et en Guinée-Bissau et au Sénégal, il est de 34 EUR (33,60 USD) (Ministère de la Famille et de l'Inclusion sociale 2022).

Pour commencer le processus de demande de pension sociale à le CNPS, une personne doit répondre à certains critères: (i) être résident au Cabo Verde; (ii) avoir un revenu familial inférieur au seuil de pauvreté, qui est actuellement d'environ 50 USD par mois, selon l'Institut national de la statistique; et (iii) ne pas être couvert par un autre système de protection sociale, national ou étranger. En outre, il existe des exigences spécifiques concernant la pension que la personne souhaite demander - par exemple, pour une personne handicapée, il est nécessaire de présenter un document médical prouvant l'incapacité permanente empêchant l'exercice de toute activité génératrice de revenus. Après avoir rassemblé les documents nécessaires, une personne soumet sa demande à le CNPS par l'intermédiaire du conseil municipal, et après que toutes les exigences ont été vérifiées et approuvées par les travailleurs sociaux, la personne est inscrite au Registre Social Unifié (*Cadastro Social Único* — CSU). Un mois après cette procédure, la personne peut commencer à percevoir la pension (Ministère de la famille et de l'inclusion sociale 2022; Institut National de statistiques 2022).

Dans toutes les municipalités des neuf îles habitées, il existe un service social où les personnes demandent le programme de pension sociale en apportant la documentation. Jusqu'en 2020, les techniciens avaient visité les ménages des bénéficiaires pour recueillir leurs informations socio-économiques afin de vérifier le respect des critères d'éligibilité. Avec le covid-19 et l'impossibilité de continuer les visites physiques aux bénéficiaires, le CNPS a commencé à utiliser le CSU et à obtenir les informations à travers sa base de données (Ministère de la famille et de l'inclusion sociale 2022).

Tableau 14. Informations sur le programme: Pension sociale

Objectif	Garantir la réalisation du droit à la protection sociale
Année de mise en œuvre	2006
Institutions de mise en œuvre	Centre national des services sociaux (CNPS)
Composantes	1. Pension sociale de base 2. Pension sociale d'invalidité 3. Pension sociale de survie
Durée	Permanent
Valeur et fréquence de la prestation	6 000 CVE (53,40 USD) par personne et par mois
Groupes cibles	Enfants âgés de 0 à 17 ans issus de ménages pauvres Enfants handicapés Personnes âgées de 60 ans et plus Adultes handicapés Conjoint ou héritier légal d'un titulaire décédé de la Pension Sociale de Base ou de la Pension Sociale d'Invalidité
Méthodes de ciblage	Non pertinent
Critère d'éligibilité	Ne sont couverts par aucun autre système de protection sociale Revenu familial annuel inférieur au seuil de pauvreté extrême Document médical confirmant
Nombre de bénéficiaires	22 697 personnes en 2021
Couverture	Nationale
Dépense	14,4 millions USD (1,616 milliard CVE) en 2022 financés par le gouvernement du Cabo Verde

Source : Élaboration des auteurs à partir du Ministère de la famille et de l'inclusion sociale (2022), de l'Institut national de la sécurité sociale (2022) et de l'Institut national de statistiques (2022).

Après la création du CSU en 2018, le CNPS a obtenu ces informations du registre. Le CNPS dispose également d'un formulaire de demande où les techniciens saisissent les informations du demandeur et les données sont analysées pour voir si la personne remplit les conditions pour la pension sociale. Enfin, le CNPS informe les mairies sur les personnes couvertes dans leur commune, et celles-ci informent les bénéficiaires (Ministère de la famille et de l'inclusion sociale 2022).

La plupart des paiements mensuels sont effectués via les bureaux de poste et les comptes bancaires. Dans les bureaux de poste, les bénéficiaires présentent une pièce d'identité ou la carte CNPS pour justifier de leur qualité de retraités éligibles à l'allocation. Dans les banques, le CNPS ouvre des comptes et le Trésor effectue des virements sur les comptes. Ce format n'est pas très populaire et les bénéficiaires préfèrent recevoir les paiements dans les bureaux de poste. Le CNPS, en revanche, paie à chaque fois la poste pour chaque retraité, ce qui a des coûts financiers et administratifs. Si un retraité est alité ou dans l'impossibilité de se rendre à la poste, la pension peut être perçue par un mandataire dûment habilité par l'étude notariale (Ministère de la famille et de l'inclusion sociale 2022).

Il existe une forte collaboration horizontale entre les différents ministères pour fournir la pension sociale. Le CNPS est en contact avec le Ministère des Finances et les conseils municipaux (camaras municipais) pour vérifier les informations et confirmer le paiement des pensions, tandis que le ministère de la Famille et de l'Inclusion sociale supervise les activités de le CNPS (Ministère de la Famille et de l'Inclusion sociale 2022).

Le CNPS a eu du mal à faire face à la forte demande. Ces dernières années, il y a eu une plus grande demande pour le programme de pension sociale dans les zones rurales, bien que la plupart des bénéficiaires se trouvent dans les zones urbaines. De l'avis des techniciens du Centre, cette demande soudaine était due au manque de pluie, qui a poussé les gens à demander l'allocation, alors qu'ils n'en avaient pas besoin auparavant (Ministère de la famille et de l'inclusion sociale 2022).

Le principal avantage de la pension sociale pour les travailleurs du système agroalimentaire est sa contribution à la réduction de la pauvreté. En fournissant un revenu régulier et un montant pour les médicaments, le programme permet aux bénéficiaires de couvrir leurs besoins de base et les travailleurs du système agroalimentaire peuvent être mieux protégés, en particulier pendant les périodes de sécheresse, lorsque la prestation devient leur principale source de revenus.

Assurance sociale: extension de la couverture de l'assurance sociale aux travailleurs indépendants

Le régime d'assurance sociale au Cabo Verde est géré par l'INPS, un établissement public créé par le décret-loi n° 135/91 et chargé d'assurer la protection sociale des travailleurs employés dans le secteur privé ou indépendant et de leurs familles, sur la base de la cotisation d'un pourcentage de leur salaire brut (Institut national de statistiques 2022).

Il existe cinq régimes d'assurance sociale pour les travailleurs en âge d'activité (15-64 ans) gérés par l'INPS: (i) les salariés du secteur des entreprises (*Regime dos Trabalhadores por Conta de Outrem* — TCO); (ii) les travailleurs du régime spécial pour les micro et petites entreprises (*Regime Especial das Micro e Pequenas Empresas* — REMPE) ; (iii) les travailleurs domestiques; (iv) *fonctionnaires publics*; et (v) les travailleurs indépendants. La dernière catégorie comprend les travailleurs indépendants du secteur agricole et les vendeurs de rue, entre autres professionnels travaillant à leur compte propre. Pour avoir droit à une couverture d'assurance par l'INPS, ils doivent cotiser 19,5 pour cent de leur revenu déclaré chaque mois (voir tableau 15).

Tableau 15. Régimes de cotisations d'assurance sociale pour les travailleurs en âge actif (15-64 ans)

Régimes de cotisations SI	Création	Assurée	Taux de cotisation
Salariés du secteur des entreprises	1983	Travailleurs du commerce, de l'industrie, des services ou avec un employeur déterminé, apprentis, stagiaires, étrangers exerçant une activité professionnelle et ne relevant d'aucune convention de protection sociale entre le Cabo Verde et leur pays d'origine	24,5 pour cent du salaire brut (8,5 pour cent pour l'ouvrier et 16 pour cent pour l'employé)
Régime spécial pour les micro et petites entreprises (REMPE)	2014	Travailleurs des micro et petites entreprises	NA
Domestique	2010	Travailleurs du service domestique	23 pour cent (8 pour cent pour le travailleur et 15 pour cent pour l'employé)
Fonctionnaires du secteur public	2006	Administration publique et agents communaux	23 pour cent pour les nouveaux agents (à partir de 2006) et 8 pour cent pour les agents qui ont commencé jusqu'en 2006
Travailleurs indépendants	2003	Les travailleurs exerçant une activité professionnelle sur les leurs (indépendants, vendeurs, artistes, intellectuels, musiciens, artisans, médecins, architectes, agriculteurs, ingénieurs, chauffeurs de taxi etc.)	19,5 pour cent du revenu mensuel déclaré

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de l'Institut national de statistiques (2022).

Les travailleurs assurés par l'INPS peuvent bénéficier de diverses mesures de protection sociale: allocations d'allaitement, familiales, de maternité, de chômage, d'invalidité et de maladie, frais funéraires, pensions de survie et pensions de vieillesse (voir tableau 16).

Pour que les travailleurs indépendants informels puissent bénéficier du système d'assurance sociale géré par l'INPS, ils doivent **cotiser 19,5 pour cent de leurs revenus déclarés chaque mois**. Il est nécessaire d'avoir cotisé pendant au moins quatre mois pour avoir accès aux prestations et être couverts par le système. Ce n'est qu'après avoir rempli les conditions d'âge (65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes) et de durée de cotisation (minimum de 15 années consécutives ou interpolées) qu'ils sont autorisés à accéder aux prestations et à être couverts par le système pendant toute la vie de le retraité (Institut national de statistiques 2022).

La **stratégie d'extension de la couverture sociale de l'INPS reposait sur trois axes d'intervention**: (i) la révision du cadre légal en vue d'englober tous les secteurs d'activité et toutes les formes de travail; (ii) modernisation, informatisation et plus grande proximité géographique avec l'INPS; et (iii) le renforcement des actions de communication et de sensibilisation sur l'importance de la sécurité sociale (Institut national de la sécurité sociale 2022).

La **réforme de la loi régissant le régime des travailleurs indépendants en 2009 a représenté une étape importante** avec l'approbation du décret-loi n° 48/2009. Le régime d'assurance sociale a étendu la protection à tous les travailleurs indépendants, y compris ceux du secteur informel. La création de cette législation a facilité les procédures d'enregistrement

pour ce groupe de travailleurs et garanti que presque tous les avantages établis par la loi pour les travailleurs salariés étaient également disponibles pour les travailleurs indépendants, y compris les prestations d'invalidité, de vieillesse, de maladie, de maternité et de survivants, à l'exception des allocations de chômage et familiales (Durán-Valverde 2013 ; Institut national de statistiques 2022).

Tableau 16. Description et prise en charge des mesures de sécurité sociale pour les assurés de l'INPS

Mesure SI	Description	Couverture en 202
Allocation de chômage	Allocation versée aux cotisants ayant des enfants nouveau-nés âgés de 0 à 6 mois	3 446 assurées, avec une tendance décroissante
Allocation familiale (0–14 ans)	Prestation attribuée aux descendants ou retraités ayant enfants de 0 à 14 ans	60 796 assurés, majoritairement des femmes
Allocation maternité	Toutes les femmes salariées cotisant à tout régime de l'INPS avec allocation en espèces de remplacement égale à 90 pour cent du salaire brut de référence, pendant une période de 60 jours en raison d'un accouchement	1 894 femmes assurées (23,1 pour cent)
Indemnité de chômage	Pour les salariés du secteur des entreprises âgés de 15 à 64 ans se trouvant en situation de chômage involontaire et inscrits dans un Centre pour l'emploi et la formation professionnelle de l'institut de l'emploi et de la formation professionnelle	Créé seulement en 2016, l'avantage est équivalent à 65 pour cent du salaire journalier, avec une limite mensuelle de deux fois et demie le salaire minimum national 2 315 personnes en ont bénéficié, soit une augmentation de 62 pour cent par rapport à 2019
Pension d'invalidité	Impossibilité d'exercer sa profession pour cause de maladie ou d'accident sans responsabilité civile L'INPS dispose de deux allocations: (i) pour invalidité; et (ii) pour incapacité.	321 personnes assurées en invalidité et 880 assurées en incapacité avérée d'exercer leur activité
Allocation famille (15-25 ans)	Allocation attribuée aux descendants ou retraités dont les jeunes de 15 à 26 ans fréquentent un établissement d'enseignement	7 987 personnes assurées, majoritairement des hommes
Allocation maladie	Prestation versée en cas de maladie ou d'incapacité temporaire à travailler	5 359 personnes assurées, majoritairement des femmes
Allocation funéraire	Paiement pour soutenir les dépenses funéraires attribuées au décès d'un assuré, d'un retraité ou d'un membre de la famille ayant des droits reconnus	379 personnes assurées, majoritairement des hommes
Rente de survie	Prestation mensuelle, à vie ou temporaire, attribuée aux membres de la famille à charge de l'assuré, tels que les pensionnés de vieillesse et d'invalidité, lors de son décès	2 332 personnes assurées
Régime des conventions internationales	En 1997, le Cabo Verde a ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.	8 933 personnes assurées (6 263 retraités et travailleurs migrants et 2 670 membres de la famille)
Pension vieillesse	Les hommes peuvent en bénéficier lorsqu'ils atteignent 65 ans, et les femmes à 60 ans, et lorsqu'ils remplissent la période minimale de garantie de 12 années consécutives ou interpolées. Pour les travailleurs indépendants, la période minimale est de 15 ans.	5 226 personnes assurées, majoritairement des hommes

Source: Élaboré par les auteurs sur la base des données de l'Institut national de statistiques (2022).

Avant l'adoption du décret-loi susmentionné, l'INPS ne couvrait que 10 travailleurs indépendants par an. En 2010, avec la publication du document législatif, l'impact a été immédiat, avec 962 travailleurs indépendants inscrits à l'INPS. En 2021, le nombre a atteint 1 718 personnes, soit 3,1 pour cent de tous les travailleurs en âge de travailler assurés par le régime d'assurance sociale (voir tableau 17) (Institut national de la sécurité sociale 2022).

Tableau 17. Taux de couverture de la population active occupée par régime, 2019-2021

Régime INPS	2019			2020			2021		
	Population assuré	Population employée	Taux de couverture %	Population assuré	Population employée	Taux de couverture %	Population assuré	Population employée	Taux de couverture %
Les employés de la secteur d'activité	59 683	70 924	84,2	56 987	63 824	89,3	55 895	63 824	87,6
Les employés de la pour micro et petites entreprises (REMPÉ)	14 277	26 922	53	15 781	24 169	65,3	18 322	24 169	75,8
Domestique	2 294	12 024	19,1	2 312	10 219	22,6	2 429	10 219	23,8
Fonctionnaires du secteur public	26 617	34 746	76,6	26 172	33 187	78,9	26 487	33 187	79,8
Travailleurs indépendant	2 401	61 729	3,9	1 937	54 728	3,5	1 718	54 728	3,1
Total	105 272	206 345	51	103 189	186 127	55,4	104 851	186 127	56,3

Source : Institut national de la sécurité sociale (2022).

Selon l'Institut national de la statistique, en 2020, le taux de couverture de l'INPS pour les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse, de la sylviculture et de la pêche était d'environ 2,4 pour cent. Ces secteurs, avec les industries extractives (2,1 pour cent), ont le taux de couverture le plus bas en question d'assurance sociale. La construction (17,7 pour cent), le commerce de gros et de détail, la réparation de véhicules à moteur et de motos (33,5 pour cent) et les autres activités de services (34,8 pour cent) ont également de faibles taux de couverture par l'INPS (Institut national de la sécurité sociale 2022).

La population occupée du Cabo Verde en 2020 était estimée à 186 627 personnes, dont 12,6 pour cent sont sous-employés et plus de la moitié (51,6 pour cent) ont des emplois informels. La plupart d'entre eux sont des travailleurs indépendants (46,6 pour cent) du secteur informel ou des salariés du secteur privé, mais ils ne bénéficient pas du système d'assurance sociale géré par l'INPS (Institut national de la sécurité sociale 2022). Le taux de couverture de la population active occupée au Cabo Verde est passé de 39,8 pour cent en 2016 à 55,3 pour cent en 2020. Il y a également eu une forte demande de régimes d'assurance sociale pendant la pandémie de covid-19, lorsque les gens ont réalisé l'importance d'être couverts par ces mesures une fois que ces personnes couvertes étaient en mesure de rentrer chez eux et continuer à percevoir la pension tandis que les travailleurs indépendants ont dû s'arrêter de travailler pendant plusieurs semaines pendant le confinement. Cependant, la participation des travailleurs indépendants au régime d'assurance sociale géré par l'INPS a diminué au fil des ans, atteignant le taux de couverture le plus bas en 2020 (3,1 pour cent), démontrant que cette augmentation de la scolarisation n'était pas due aux travailleurs informels. Ils ont peut-être rencontré des difficultés financières en raison de la covid-19 et n'ont pas pu payer l'assurance sociale, devant donner la priorité à d'autres nécessités de base (Ministère de la famille et de l'inclusion sociale 2022 ; Institut national de la sécurité sociale 2022).

Actuellement, l'INPS dispose d'un réseau de services d'assistance présents sur toutes les îles et dans 17 des 22 communes du pays. En outre, depuis l'introduction du décret-loi en 2009, l'INPS a commencé à adopter une approche proactive, avec des campagnes de communication ciblant spécifiquement les travailleurs indépendants, ainsi que des activités d'éducation et de sensibilisation dans les zones urbaines et rurales, pour informer les gens sur le besoin d'assurance sociale et ses avantages (Institut national de la sécurité sociale 2022; Durán-Valverde 2013).

Bien que le Cabo Verde dispose d'un système d'assurance sociale solide avec une série de mesures et de changements récents dans le cadre juridique en faveur des travailleurs indépendants, la couverture des travailleurs du système agroalimentaire est très faible. Cela démontre la nécessité de cibler ce groupe afin qu'il puisse être couvert par le système de protection sociale.

3.5 CÔTE D'IVOIRE: EXTENSION DES DISPOSITIFS DE SOINS DE SANTÉ ET DE PRÉVOYANCE SOCIALE

L'accès limité aux soins de santé en raison des coûts élevés reste un problème majeur pour la plupart des citoyens de Côte d'Ivoire : 47 pour cent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, tandis que les centres de santé ne sont pas facilement accessibles dans de nombreuses zones rurales. Néanmoins, l'utilisation des services de santé publique est passée de 44 pour cent de la population en 2012 à 69 pour cent en 2019, selon le gouvernement⁴⁰, mais des problèmes liés à l'accès et à la disponibilité de services et de professionnels de bonne qualité demeurent. Comme le montre la section 2.1, la couverture par l'assurance sociale reste faible — avec environ 8 pour cent de la population couverte par des mécanismes d'assurance sociale en 2015, selon la base de données ASPIRE — mais plus élevée que dans presque tous les pays d'Afrique de l'Ouest (à l'exception du **Ghana** et de **Sénégal**)⁴¹.

En réponse, la Côte d'Ivoire connaît une expansion de son système de santé ainsi que de ses mécanismes d'assurance sociale: les systèmes ivoiriens de protection sociale prévoient une protection obligatoire pour les salariés et les indépendants; de même, depuis 2019, la couverture maladie universelle (CMU) est obligatoire pour tous les habitants du pays.

Extension du dispositif de couverture maladie universelle

L'objectif de la CMU est de garantir à toute personne résidant en Côte d'Ivoire l'accès à des services de santé de qualité et à des soins de santé à moindre coût, dans des conditions financières pérennes. Cette extension s'est opérée progressivement au cours des dernières années (voir tableau 18).

La Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) est l'institution en charge de la gestion et du service des prestations de la CMU. Prend en charge 70 pour cent des coûts des services de soins de santé pour les bénéficiaires⁴². Cela se fait sous la tutelle du Ministère de l'emploi et de la protection sociale et du Ministère de l'économie et des finances.

40. Pour en savoir plus, voir: < https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=10768&d=5 >.

41. La base de données ASPIRE ne contient pas d'informations pour le Cabo Verde, mais on peut déduire de ce qui a été discuté dans l'étude de cas du pays que sa couverture est également plus élevée que celle de la Côte d'Ivoire.

42. En revanche, l'accouchement est pris en charge à 100 pour cent par la CMU dans les hôpitaux publics.

Tableau 18. Échéancier pour l'extension de la CMU

2012	Adoption de la stratégie de mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle
2014	Création de la CNAM, qui chapeaute la CMU
2017	Phase pilote du projet-démarrage
2018	Versement des premières prestations aux personnes économiquement vulnérables
2019	Généralisation de la CMU au niveau national

Source : Élaboré par les auteurs.

La CNAM mutualise ses moyens pour étendre progressivement la protection contre les risques financiers liés à la maladie.

Compte tenu des capacités de financement de certaines populations rurales, la CMU se décline en deux plans (Ministère de l'emploi et de la protection sociale 2022):

- Le Régime général de base, un mécanisme contributif, au taux de 1 000 XOF (1,50 USD) par personne dans le ménage et par mois; et
- Le Régime d'assistance médicale, un régime non contributif pour les personnes démunies⁴³ exclues du système de santé. Dans ce cas, les ménages identifiés comme « indigents » par une enquête menée par la Banque mondiale ne sont pas tenus de payer le taux de 1 000 XOF et ont accès à la CMU subventionnée par le gouvernement (Dagnan 2018).

Dans le cadre de sa stratégie d'extension, 3,2 millions de personnes étaient déjà inscrites à la CMU en 2022, dont 216 000 personnes bénéficiant du Régime d'assistance médicale. L'objectif est que la majeure partie de la population soit inscrite d'ici à la fin de 2025 et qu'environ 2,5 millions de personnes bénéficient du régime d'assistance médicale.

Néanmoins, seuls 5 pour cent environ du budget national et 1 pour cent du produit intérieur brut (PIB) de la Côte d'Ivoire sont consacrés aux dépenses publiques en protection sociale; ces niveaux sont inférieurs aux moyennes des autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique subsaharienne et n'ont pas changé ces dernières années (Duran, Sieleunou et Özaltin 2020). Le financement de la santé dépend également de l'aide extérieure et des fonds des donateurs, mais cela est principalement lié à des types d'avantages plus spécifiques tels que la lutte contre les maladies infectieuses (par exemple, le VIH ou le paludisme). En outre, une stratégie nationale de financement basée sur la performance, avec l'appui de la Banque mondiale et des partenaires au développement, a été mise en place pour améliorer la gestion des établissements de santé. Une partie de l'accent a également été mis sur la mise en œuvre et la prestation de services de santé pour les enfants et les mères, en soutenant leur développement et en améliorant la qualité des soins.

43. Définis comme indigents en français.

Extension des mécanismes d'assurance sociale

Tableau 19. Échéancier pour la mise en place de l'assurance sociale

1955	Création de la Caisse de compensation des prestations familiales
1968	Transformation de la Caisse de Compensation des Prestations Familiales en CNPS
1999	Modification du code de la prévoyance sociale, autorisant le CNPS à créer des régimes particuliers pour certains
2019	Mise en place de régimes de sécurité sociale pour les travailleurs indépendants
Mars 2020	Décret fixant les modalités de fonctionnement des régimes de sécurité sociale des travailleurs indépendants
Juillet 2020	Tranches de revenu minimum et maximum fixées par catégorie sociale/professionnelle pour les régimes d'assurance sociale et pour les travailleurs indépendants

Source : Élaboré par les auteurs.

Sous la tutelle du Ministère de l'emploi et de la protection sociale et du Ministère de l'économie et des finances, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) est chargée de gérer et de recouvrer toutes les cotisations des travailleurs en Côte d'Ivoire, avec plusieurs agences locales réparties dans tout le pays. Le CNPS s'occupe du recouvrement des cotisations sociales, du paiement des prestations relatives aux régimes disponibles (allocations familiales, prestations de maternité, indemnités de travail et de maladie et pensions de vieillesse), ainsi que de la gestion des régimes complémentaires ou spéciaux.

Dans le cas des travailleurs indépendants, le *régime social des travailleurs indépendants (RSTI)* est le système existant, utilisant un identifiant unique pour les travailleurs inscrits. Son objectif est d'assurer la protection des travailleurs indépendants en cas de maladie ou d'accident, les prestations de maternité et les pensions de vieillesse par le biais des prestations sociales (CLEISS 2021; PFM 2021). Grâce à ce système, les personnes considérées comme des travailleurs indépendants et exclues des autres régimes d'assurance sociale peuvent bénéficier de mécanismes de protection sociale. Les cotisations de ces travailleurs correspondent aux niveaux minimaux de cotisation des catégories sociales/professionnelles référencés par la législation et la réglementation (Gouvernement de Côte d'Ivoire 2022).

Le RSTI est un régime à deux niveaux, en fonction du niveau de cotisation. Il offre plusieurs avantages, en plus de la garantie d'une pension pour ceux qui ont cotisé à un régime de sécurité sociale:

- Les indemnités journalières de remplacement du revenu en cas d'interruption temporaire de l'activité professionnelle pour cause de maladie, blessure/accident ou congé de maternité;
- Les pensions de vieillesse et de survie des conjoints survivants et des orphelins; et
- Des versements complémentaires en cas de retrait de la pension (versement en cas de décès du bénéficiaire, remboursement des cotisations en dessous du seuil de temps nécessaire, allocation unique supplémentaire, etc.).

Ceci est particulièrement important dans le cas des travailleurs du système agroalimentaire ; les agriculteurs, par exemple, sont classés dans la catégorie des travailleurs indépendants et peuvent utiliser le RSTI en versant une contribution minimale

de 5 400 XOF (8,10 USD), soit 12 pour cent du revenu minimum mensuel de 45 000 XOF (67,70 USD). En janvier 2022, conformément à l'objectif d'étendre la protection sociale dans le pays, plus de 65 000 travailleurs indépendants étaient inscrits au RSTI, avec un fort accent sur les agriculteurs⁴⁴. Les taux de couverture, en général, sont encore faibles (environ 8 pour cent de la population pour toutes les assurances sociales), car le processus d'extension est actuellement en cours; une partie de l'accent est toujours mis sur l'extension de la couverture à l'économie formelle, tandis que la majorité de la population est employée dans l'économie informelle, dont beaucoup dans le système agroalimentaire (MEPS 2021b).

Extension des mécanismes d'assurance sociale aux zones rurales et aux travailleurs du système agroalimentaire

L'extension de la couverture sanitaire par la CMU est considérée comme un outil universel qui intégrerait l'ensemble de la population dans un système de santé. Pour atteindre cet objectif, l'extension aux zones rurales et, en particulier, aux travailleurs ruraux tels que les travailleurs du système agroalimentaire est fondamentale. Cela a d'abord été mis en œuvre avec le bureau de pays de la FAO, dans un contexte de contrainte budgétaire, pour l'étendre aux travailleurs indépendants, parallèlement aux travaux généraux menés à travers le CNPS et le RSTI, mais en se concentrant sur les zones rurales et l'inclusion des travailleurs du système agroalimentaire.

Pour faciliter l'enregistrement et l'inclusion de ces travailleurs, le gouvernement ivoirien a utilisé le soutien des systèmes d'adhésion collective (principalement des associations de producteurs et des coopératives agricoles) pour signer des accords collectifs de protection sociale avec les institutions de sécurité sociale. Ces organisations sont alors en mesure d'entreprendre un certain nombre de tâches, telles que l'enregistrement de leurs affiliés, la collecte des cotisations et leur transfert à le CNPS (Mian 2022). Dans les projets pilotes du processus d'extension, des mécanismes spéciaux pour faciliter l'enregistrement administratif des ménages qui ne disposaient pas de certains des documents nécessaires pour adhérer à le CNPS ont également été mis en place en parallèle.

Ce dispositif vise à mettre en place des organisations de travailleurs du système agroalimentaire et à lever plus facilement des fonds en intégrant directement les travailleurs (Ministère de l'emploi et de la protection sociale 2022). Ces travailleurs sont souvent actifs dans le secteur informel, et l'aide à l'intégration des coopératives et des organisations vise à tirer plus de revenus des activités et à faciliter l'action collective avec un ensemble de coopératives reconnues avec lesquelles des contacts ont déjà été établis (via la FAO, par exemple). Passer par des coopératives permet aussi au gouvernement d'améliorer d'autres mécanismes de protection sociale et d'intégrer l'extension de la couverture maladie universelle en payant au bénéficiaire de la carte CMU, qui a également fait appel à un acteur local pour faciliter l'inscription d'autres ménages dans les « villages ». Ces organisations sont donc mises en place pour jouer un rôle majeur dans l'intégration et l'extension de la protection sociale des travailleurs du système agroalimentaire.

44. Pour en savoir plus, voir: <<https://www.aip.ci/cote-divoire-aip-plus-de-65-000-travailleurs-independants-enroles-par-la-cnps-en-six-mois-pour-le-rsti/>>.

Les systèmes d'adhésion collective permettent aux travailleurs indépendants de conclure des accords de manière collective avec le CNPS, comme l'Association du Conseil Café-Cacao (Mian 2022). Cela peut également aider à résoudre les problèmes qui existent là où les travailleurs de l'économie informelle sont restés pour la plupart exclus des plans de soutien gouvernementaux en général, et de la protection sociale covid-19 en particulier. Après la covid-19, le développement de mécanismes adaptés pour améliorer l'accès des travailleurs de l'économie informelle au RSTI et à la CMU a été promu. Le renforcement des mécanismes adaptés qui facilitent l'enregistrement et le recouvrement des cotisations est l'un des piliers de l'extension de la protection sociale, comme moyen de prévenir et de réduire les effets des chocs futurs (Banque mondiale 2019a).

Les coopératives ont été utilisées pour identifier les membres et leurs familles, ainsi que la population agricole; à travers eux, un plan a été promu pour attirer les travailleurs du secteur agricole informel vers les régimes d'assurance sociale. Des zones où cette extension pourrait être facilement facilitée ont alors été identifiées, et l'extension est actuellement en cours avec l'aide de la FAO (Ministère de l'emploi et de la protection sociale 2022).

Récemment, depuis mars 2022, de nouveaux mécanismes administratifs et systèmes d'information de gestion ont été utilisés pour inscrire les travailleurs de l'économie informelle dans les régimes d'assurance sociale, avec le soutien de l'OIT et de l'Union européenne, suite à l'extension de la protection sociale covid-19.

Par ailleurs, dans le processus de renforcement de la gouvernance du secteur de la santé et de la CMU, les éventuelles extensions se font d'abord par le processus d'enregistrement. L'objectif a été d'établir des bases de données sur la population dans les zones où les mécanismes gouvernementaux sont en place, ce qui permettrait de communiquer avec la population et de tirer profit des données biométriques. La CMU s'est étendue à travers des zones sélectionnées, en utilisant les dispositifs techniques disponibles pour collecter les données biométriques (Ministère de l'emploi et de la protection sociale 2022). Pour ce faire, la Côte d'Ivoire a organisé des ateliers de sensibilisation des travailleurs du secteur informel sur l'extension du régime obligatoire de sécurité sociale, ainsi que pour mieux faire comprendre l'importance de la CMU. Une évaluation des campagnes a montré que 48 pour cent de la population cible ont décidé de s'inscrire au système d'assurance maladie, dont 70 pour cent étaient des femmes⁴⁵. Cela signifie cependant que les travailleurs doivent attendre l'arrivée de le CNPS dans leur région pour pouvoir s'inscrire au régime de sécurité sociale.

Ce processus de vulgarisation en milieu rural affectant les travailleurs du système agroalimentaire s'est donc enraciné en Côte d'Ivoire à travers l'articulation avec les organisations agricoles, des campagnes de communication auprès des travailleurs informels et la facilitation de l'inscription et de l'inscription en milieu rural.

Cependant, si les modalités d'extension de la CMU aux travailleurs pauvres et du secteur informel ont été mises en place, des problèmes subsistent et constituent un frein à l'inclusion des ménages vulnérables. Tout d'abord, cela est lié à des questions de financement approprié des activités, qui dépendent en partie de l'appui international (comme de la FAO et de l'Union africaine pour les zones rurales). Une plus grande synergie entre les différents acteurs et institutions est donc nécessaire pour assurer le succès de l'extension (Ministère de l'emploi et de la protection sociale 2022).

45. Pour en savoir plus, voir: < shorturl.at/diEVZ >.

En outre, il existe des obstacles à l'inscription de la population à le CNPS et à la CMU en raison du manque de documents administratifs pour les ménages pauvres, notamment en milieu rural. Au niveau administratif, le manque d'enregistrement effectif des personnes vulnérables entraîne des difficultés pour leur inscription et leur inclusion dans les mécanismes de soins de santé et de sécurité sociale. Le manque de données est également un obstacle à une bonne étude et à une meilleure compréhension de la situation en milieu rural.

De plus, l'extension de la protection sociale à un sous-ensemble de travailleurs de l'économie informelle reste encore insuffisante: des mécanismes appropriés pour leur immatriculation, d'une part, et le recouvrement des cotisations, d'autre part, sont nécessaires. Les revenus faibles et irréguliers sont souvent un problème pour les travailleurs du système agroalimentaire (surtout dans le cas des pêcheurs et de ceux qui travaillent dans le secteur forestier), ce qui peut rendre impossible leur inclusion dans les mécanismes d'assurance sociale en raison des frais élevés pour nombre d'entre eux (PFM 2021). L'extension à l'économie informelle doit donc être davantage adaptée pour que la CMU et le RSTI atteignent correctement les travailleurs du système agroalimentaire (MEPS 2021c).

La Côte d'Ivoire est encore en train d'inclure le secteur informel, mais de nouvelles assurances pour les travailleurs du secteur informel, similaires à ce qui se fait avec la CMU, doivent être pensées pour que le CNPS inclue la plupart des travailleurs du pays (MEPS 2021a). L'extension du RSTI aux travailleurs indépendants est un premier pas dans cette direction, facilitant l'intégration des travailleurs indépendants et des travailleurs indépendants qui sont souvent en dehors du marché formel (Ministère de l'emploi et de la protection sociale 2022).

L'extension des dispositifs CMU et CNPS en cours de mise en œuvre en Côte d'Ivoire profite donc aux acteurs du système agroalimentaire puisqu'elle cible actuellement les zones et travailleurs qui n'étaient pas inclus auparavant dans ces régimes d'assurance sociale. Espérons que les extensions permettront une plus grande couverture et un filet de sécurité meilleur et plus complet grâce auquel les travailleurs du système agroalimentaire pourront être protégés contre les principaux risques auxquels ils sont actuellement exposés.

4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les zones rurales sont moins couvertes par les mécanismes d'assurance sociale que les zones urbaines; cependant, en Afrique de l'Ouest (comme dans d'autres régions du monde), les programmes d'assistance sociale couvrent souvent plus de personnes dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Ceci est fortement lié aux niveaux de pauvreté plus élevés et à la vulnérabilité générale dans les zones rurales, qui ont tendance à être plus pauvres que les zones urbaines. En Afrique de l'Ouest, où la couverture a tendance à être faible, le ciblage est souvent axé sur les ménages les plus pauvres, ce qui fait que les zones rurales reçoivent davantage d'assistance.

Principaux obstacles	Recommandations
<p>Les travailleurs du système agroalimentaire ont tendance à se situer dans le chaînon manquant: bien qu'ils ne soient pas les ménages les plus pauvres, ils ne sont souvent pas non plus inclus dans le système d'assurance sociale. En raison de leur niveau de revenu, les travailleurs du système agroalimentaire sont souvent exclus de la plupart des mécanismes de protection sociale.</p>	<p>Il est nécessaire de recueillir des données sur leurs besoins et leurs capacités, pour assurer une protection sociale adaptée mécanismes, soit par le biais de régimes d'assurance sociale spécifiques, soit de programmes d'assistance sociale plus larges, pour s'assurer qu'ils sont protégés contre les risques auxquels ils sont confrontés et qu'ils peuvent mieux résister aux chocs idiosyncratiques et covariants. Les stratégies d'extension de l'assurance sociale aux travailleurs du système agroalimentaire en milieu rural, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire et au Cabo Verde, doivent être adaptées aux réalités de ces travailleurs et des régions.</p>
<p>Les niveaux de couverture sont en général très faibles, en particulier pour les travailleurs de l'agroalimentaire. Il est difficile d'assurer à ces derniers une inclusion dans les marchés et mécanismes formels, surtout une fois que la législation et la régulation interdit l'inclusion de nombreux travailleurs dans ces secteurs, malgré la nature dangereuse de leur travail - le taux de mortalité des pêcheurs, par exemple, est incroyablement élevée.</p>	<p>Il est essentiel de promouvoir des mécanismes qui permettent aux travailleurs d'avoir un meilleur accès aux marchés formels et des revenus plus stables. Les programmes d'alimentation scolaire, par exemple, peuvent constituer un bon tremplin pour soutenir les agriculteurs locaux et travailleurs des systèmes de l'agroalimentaire tout en fournissant une nutrition meilleure pour les enfants.</p>
<p>On observe un manque de spécificité concernant les programmes capables d'améliorer les moyens de subsistance des travailleurs du système agroalimentaire et de répondre à leurs besoins. Ces travailleurs sont également souvent plus difficiles à cibler, mais peuvent nécessiter une assistance particulière. De nombreux travailleurs du système agroalimentaire ne travaillent que pendant certaines saisons (agriculteurs, pêcheurs, travailleurs forestiers, etc.) et ont besoin d'aide pour d'autres parties de l'année.</p>	<p>Les programmes doivent être adaptables, selon la saison, pour refléter le travail dans les systèmes agroalimentaires. Cela pourrait être lié aux périodes de soudure, aux saisons de fermeture pour les pêcheurs, aux saisons plus froides pour les travailleurs forestiers, entre autres. Les cotisations relatives aux mécanismes d'assurance sociale, par exemple, doivent également être adaptées au niveau et à l'irrégularité des revenus des travailleurs du système agroalimentaire. Les Programmes capables de s'adapter à cette saisonnalité peuvent constituer un filet de sécurité important, comme le LIPW du Ghana, qui offre un soulagement temporaire pendant les périodes de soudure.</p>
<p>L'accès aux services de base dans les zones reculées est une entrave. Sans accès aux services de base, les mécanismes d'assistance sociale et d'assurance sociale est amoindri: concernant les assurances sociales, par exemple, les travailleurs des systèmes agroalimentaires peuvent choisir de ne pas contribuer s'ils croient qu'ils ne pourront pas recevoir les bénéfices attendus. De même, des travailleurs plus pauvres des systèmes agroalimentaires peuvent ne pas avoir suffisamment accès aux programmes d'assistance sociale dans certaines zones rurales.</p>	<p>L'investissement dans les infrastructures est vital pour garantir l'efficacité de la protection sociale dans la région. Comme indiqué dans ce rapport, plusieurs programmes de travaux publics dans la région tendent à promouvoir des améliorations à l'infrastructure de ce secteur. En outre, les services de base doivent être disponibles dans le voisinage des travailleurs ruraux pour garantir qu'ils sont incités à participer des mécanismes contributifs.</p>
<p>Même lorsqu'ils sont explicitement ciblés, les programmes destinés aux travailleurs du système agroalimentaire sont souvent limités aux exploitations agricoles et à l'élevage. De nombreux autres travailleurs du système agroalimentaire sont exclus de ces programmes, tels que ceux qui travaillent dans le secteur forestier, les pêcheurs et ceux liés à des tâches proches de l'agriculture.</p>	<p>Alors que les travailleurs agricoles constituent la majorité des travailleurs du système agroalimentaire de la région (SWAC/OCDE 2021), il est nécessaire de ne pas exclure d'autres travailleurs, qui pourraient être aussi vulnérables qu'eux.</p>
<p>On observe un manque de programmes réactifs aux chocs dans la région, ce qui est inquiétant compte tenu de l'insécurité alimentaire générale en Afrique de l'Ouest, ainsi que de l'aggravation des effets du changement climatique.</p>	<p>Les programmes de protection sociale doivent, dans leur conception, prendre en compte les catastrophes et les chocs et prévoir des mécanismes capables d'y apporter des réponses.</p> <p>Le <i>Jigisemejiri</i> du Mali, par exemple, comprend des moyens de préparer les ménages aux chocs et de les soutenir lorsqu'ils se produisent.</p>

BIBLIOGRAPHIE

- Abraham, Liya. 2020. "Financing of Social Assistance in Africa." Socialprotection.org website. <<https://socialprotection.org/discover/blog/financing-social-assistance-africa>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- African Development Bank. 2014. African Development Bank Group Strategy for Addressing Fragility and Building Resilience in Africa. Abidjan: African Development Bank.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Demographie. 2022. Situation Economique et Sociale du Senegal 2019. Dakar: Agence Nationale de la Statistique et de la Demographie, 14.
- Alderman, Harold. 2002. "Subsidies as a Social Safety Net: Effectiveness and Challenges." Social Safety Net Primer Series, No. 0224. Washington, DC: World Bank.
- Allieu, Andrew Mundalo et Ana Ocampo. 2019. On the Path to Universal Coverage for Rural Populations: Removing Barriers of Access to Social Protection. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Awumbila, Mariama, Yaw Benneh, Joseph Kofi Teye, and George Atiim. 2014. Across Artificial Borders: An Assessment of Labour Migration in the ECOWAS Region. ACPOBS/2014/PUB05. ACP Observatory on Migration.
- Azzini, Giovanni Carrasco. 2020. Social Assistance and Productive Support Policies Implementation in Rural Areas. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations. <<https://doi.org/10.4060/cb1541en>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- Bacil, Fabianna, Charlotte Bilo, and Wesley Silva. 2020. Social Protection Coverage Toolkit. Brasília and Cairo: International Policy Centre for Inclusive Growth and Food and Agriculture Organization of the United Nations Regional Office for the Near East and North Africa. <<https://doi.org/10.4060/cb0954en>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- Barrientos, Armando. 2010. "Social Protection and Poverty." Social Policy and Development Programme Paper, No. 42. Geneva: United Nations Research Institute for Social Development.
- Basaza, Robert, Bart Criel, and Patrick Van der Stuyft. 2008. "Community Health Insurance in Uganda: Why Does Enrolment Remain Low? A View from Beneath." Health Policy 87(2): 172–184.
- Beegle, Kathleen, Maddalena Honorati, and Emma Monsalve. 2018. "Reaching the Poor and Vulnerable in Africa through Social Safety Nets." In Realizing the Full Potential of Social Safety Nets in Africa, edited by Aline Coudouel, Kathleen Beegle, and Emma Monsalve. Africa Development Forum Series. Washington, DC: World Bank.
- Bertelsmann Stiftung. 2022. BTI 2022 Country Report — Togo. Gütersloh, Germany: Bertelsmann Stiftung. <https://bti-project.org/fileadmin/api/content/en/downloads/reports/country_report_2022_TGO.pdf>. Consulté le 2 novembre 2022.
- Bhorat, Haroon, Aalia Cassim, Arabo Ewinyu, and François Steenkamp. n.d. "Chapter 8: Social Protection and Inequality in Africa: Exploring the Interactions." In Income Inequality Trends in Sub-Saharan Africa: Divergence, Determinants and Consequences. New York: United Nations Development Programme. <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/africa/undp-rba_Income-Inequality-in-SSA_Chapter-8.pdf>. Consulté le 2 novembre 2022.

- Boko, Michel, Isabelle Niang, Anthony Nyong, Coleen Vogel, Andrew Githeko, Mahmoud Medany, Balgis Osman-Elasha *et al.* 2007. *Climate Change: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Geneva: Intergovernmental Panel on Climate Change. <<https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar4-wg2-chapter9-1.pdf>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- Bongestabs, André. 2018. *A Proteção Social dos Trabalhadores Rurais na CPLP*. Geneva: International Labour Organization. <<https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action?id=55380>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- Britto, Pia, April Williamson, Travis Snow, and Kedar Mankad. 2013. *Social Protection Programs and Early Childhood Development: Unexplored Potential*. Melbourne, Australia: Plan international.
- Bureau d'Information Gouvernementale Sénégal. 2022. "Sédhiou: lancement du paiement digital des Bourses de Sécurité Familiale." Bureau d'Information Gouvernementale Sénégal website, 19 August. <<https://www.big.gouv.sn/index.php/2022/08/19/sedhiou-lancement-du-paiement-digital-des-bourses-de-securite-familiale/>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- CLEISS. 2021. "Le régime ivoirien de sécurité sociale." Centre Des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale website. <https://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_cotedivoire.html>. Consulté le 2 novembre 2022.
- Dagnan, Simplicie. 2018. "Health System Reforms to Accelerate Universal Health Coverage in Côte d'Ivoire." *Systems & Reform*, 4th edition.
- Debenedetti, Luciana. 2021. *Togo Novissi Cash Transfer: Designing and Implementing a Fully Digital Social Assistance Program during covid-19*. Washington, DC: Innovations for Poverty Action. <<https://www.poverty-action.org/sites/default/files/publications/Togo-Novissi-Cash-Transfer-Brief-August%202021.pdf>>. Consulté le 1^{er} novembre 2022.
- Delcombel, Elsa. 2008. "La gestion de la crise alimentaire au Niger vue de l'intérieur." *Afrique contemporaine* 225(1): 75–101. <<https://doi.org/10.3917/afco.225.0075>>. Accessed 2 November 2022.
- Devereux, Stephen. 2001. "Livelihood Insecurity and Social Protection: A Re-Emerging Issue in Rural Development." *Development Policy Review* 19(4): 507–519. <<https://doi.org/10.1111/1467-7679.00148>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- DGPSN. 2015. "Bourse Familiale." Délégation Générale à La Protection Sociale et à La Solidarité Nationale website. <<shorturl.at/acF02>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- DGPSN. 2022. Key informant interview: Senegal's National Programme of Family Security Grants. Vidéoconférence sur MS Teams.
- Duran, Denizhan, Isidore Sieleunou, and Özaltin. 2020. *Health Systems Assessment for Côte d'Ivoire Accelerating Reforms toward Universal Health Coverage*. Washington, DC: World Bank. <<https://ibit.ly/DmK0>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- Durán-Valverde, Fabio. 2013. "Innovations in Extending Social Insurance Coverage to Independent Workers: Experiences from Brazil, Cape Verde, Colombia, Costa Rica, Ecuador, Philippines, France and Uruguay." ESS Document, No. 42. Geneva: International Labour Organization.
- Eshun, Samuel Nuam. 2020. *Labour Intensive Public Work (Lipw) Programme as an Empowerment Tool for Youth Development: The Ghanaian Experience*. Pretoria: University of South Africa.

FAO. 2016. Scoping Study on Decent Work and Employment in Fisheries and Aquaculture: Issues and Actions for Discussion and Programming. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.

FAO. 2017a. FAO Social Protection Framework: Promoting Rural Development for All. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations. <https://www.unisdr.org/preventionweb/files/52523_ai7016e.pdf>. Consulté le 2 novembre 2022.

FAO. 2017b. Social Protection in the Sahel and West Africa: Strengthening Resilience for Food Security and Nutrition. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations. <<https://www.fao.org/3/i6226e/i6226e.pdf>>. Consulté le 2 novembre 2022.

FAO. 2022. GIEWS Country Brief — Cabo Verde. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations. <<https://www.fao.org/giews/countrybrief/country/CPV/pdf/CPV.pdf>>. Consulté le 2 novembre 2022.

FAO. n.d. "Building Resilient Agri-Food Systems in West Africa." Food and Agriculture Organization of the United Nations website. <<http://www.fao.org/africa/news/detail-news/en/c/1382773/>>. Consulté le 27 avril 2022.

FAO and AfDB. 2015. Agricultural Growth in West Africa: Market and Policy Drivers. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations, and Abidjan: African Development Bank. <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Agricultural_Growth_in_West_Africa_-_Market_and_policy_drivers_-_OSAN.pdf>. Consulté le 2 novembre 2022.

Feed the Future. 2019. Guide for Subsidy Programs — Improving the Design and Implementation of Fertilizer Subsidy Programs In West Africa. Washington, DC: United States Agency for International Development. <https://africafertilizer.org/wp-content/uploads/2019/12/WA-fertilizer-subsidy-program-guide_Validated_EN_Feb-2019_bis_ter_format.pdf>. Consulté le 2 novembre 2022.

Foh, Nana Yaa Abrafi, Fanny Mégret, and Jonathan Said. 2020. "A Different Approach to Strengthening African Food Systems." Tony Blair Institute for Global Change website. <<https://institute.global/advisory/different-approach-strengthening-african-food-systems>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Ghins, Léopold, and Koffi Zougbedé. 2019. "The Food Economy Can Create More Jobs for West African Youth." OECD Development Matters website, 23 August. <<https://oecd-development-matters.org/2019/08/23/the-food-economy-can-create-more-jobs-for-west-african-youth/>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Global Monitor. 2020. Ivory Coast Agriculture Market Trends, Statistics, Growth, and Forecasts. Seattle, WA: Global Monitor. <<https://www.globalmonitor.us/product/ivory-coast-agriculture-market>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Gouvernement de Côte d'Ivoire. 2022. "Couverture Maladie Universelle: 2,5 Millions de Personnes Vont Bénéficier du Regime d'assistance Médicale." Official website of the Government of Côte d'Ivoire. <https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=13112>. Consulté le 2 novembre 2022.

Government of Cabo Verde. 2006. Decreto-Lei no 24/2006 de 6 de Março. Pensão do regime não contributivo de segurança social designada por Pensão Social. Praia: Government of Cabo Verde. <<https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/104593/127648/F1832441705/DECRETO%20LEY%2024%202006%20CABO%20VERDE.pdf>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Harouna, Sara. 2020. "Burkina Faso: Mobile Phone System Helps Distribute Agricultural Inputs to the Vulnerable." Barza Wire, 26 October. <<https://wire.farmradio.fm/farmer-stories/burkina-faso-mobile-phone-system-helps-distribute-agricultural-inputs-to-the-vulnerable/>>.

Consulté le 2 novembre 2022.

Hemming, David J., Ephraim W. Chirwa, Andrew Dorward, Holly J. Ruffhead, Rachel Hill, Janice Osborn, Laurenz Langer *et al.* 2018. "Agricultural Input Subsidies for Improving Productivity, Farm Income, Consumer Welfare and Wider Growth in Low- and Lower-Middle-Income Countries: A Systematic Review." *Campbell Systematic Reviews* 14(1). <<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.4073/csr.2018.4>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Hitimana, Léonidas, Thomas Allen, and Philipp Heinrigs. 2011. *West African Futures — Settlement, Market and Food Security*. Paris: OECD Publishing. <<https://www.oecd.org/swac/publications/49526765.pdf>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Hoddinott, John, Stephen Devereux, Philip White, Stephan Klasen, Ingrid Woolard, Harold Alderman, Ousmane Badiane, John Ulimwengu, and Fleur Wouterse. 2012.

Social Protection in West Africa: The Status Quo, Lessons from Other Regions, Implications for Research. Washington, DC: International Food Policy Research Institute. <https://au.int/sites/default/files/documents/30933-doc-ifpri_wcao_trn3_social_protection_0.pdf>.

Consulté le 2 novembre 2022.

Holmes, Rebecca, and Nicola Jones. 2011. *Public Works Programmes in Developing Countries: Reducing Gendered Disparities in Economic Opportunities?* London: Overseas Development Institute.

OIT. 2015. *Social Protection Assessment Based National Dialogue: A Global Guide: Joint United Nations Response to Implement Social Protection Floors and Achieve the Sustainable Development Goals*. Geneva: International Labour Organization.

ILO. 2018. *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*, 3rd edition. Geneva: International Labour Organization.

OIT. 2019. *Extending Social Protection to Migrant Workers in the ECOWAS Region:*

A Capacity Building Toolkit on the ECOWAS General Convention on Social Security.

Geneva: International Labour Organization. <https://www.itcilo.org/sites/default/files/inline-files/ECOWAS%20Module%201_EN.pdf>. Consulté le 2 novembre 2022.

ILO. 2021a. *Building Social Protection Systems: International Standards and Human Rights Instruments*. Geneva: International Labour Organization.

ILO. 2021b. *World Social Protection Report 2020-2022: Social Protection at the Crossroads – à la poursuite d'un avenir meilleur*. Geneva: International Labour Organization.

<https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_817572.pdf#page=4&zoom=auto,-11,755>. Consulté le 2 novembre 2022.

OIT et FAO. 2021. *Extending Social Protection to Rural Populations: Perspectives for*

a Common FAO and ILO Approach. Geneva: International Labour Organization, and Rome:

Food and Agriculture Organization of the United Nations. <<https://doi.org/10.4060/cb2332en>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Integrated Food Security Phase Classification. 2022. *Cadre Harmonisé: Résultats de l'analyse de l'insécurité Alimentaire et Nutritionnelle Aiguë Courante en Mars-Mai 2022 et Projetée en Juin-Août 2022*. Integrated Food Security Phase Classification.

ISSA. n.d. "Country profiles." International Social Security Association website. <<https://ww1.issa.int/country-profiles>>. Consulté le 1^{er} novembre 2022.

Jigisemejiri Coordination. 2022. Key informant interview: Mali's Jigisemejiri programme. Vidéoconférence sur MS Teams.

Jomaa, Lamis, Elaine McDonnell, and Claudia Probart. 2011. "School Feeding Programs in Developing Countries: Impacts on Children's Health and Educational Outcomes." *Nutrition Reviews* 69 (février): 83–98. <<https://doi.org/10.1111/j.1753-4887.2010.00369.x>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Koolwal, Gayatri. 2022. "Informal Workers in Senegal: A Statistical Profile." Statistical Brief, No. 31. Manchester, UK: Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing (WIEGO). <https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/file/WIEGO_Statistical_BriefN31_Senegal.pdf>. Consulté le 2 novembre 2022.

Lee, Maria, Pamela Pozarny, Melisa Aytakin, Janetta Carlucci, and Micheal Ige. 2022. Investment Guidelines for Youth in Agrifood Systems in Africa. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations, and Addis Ababa: African Union Commission. <<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cb9001en.pdf>>. Consulté le 2 novembre 2022.

LISGIS and Ministry of Health, Liberia. 2021. "The Demographic and Health Survey 2019-20 in Liberia — Final Report." Monrovia: Liberia Institute of Statistics and Geo-information Services and Ministry of Health. <<https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR362/FR362.pdf>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Mbaye, Ahmadou Aly. 2015. "The Importance of the Informal Sector in West Africa." World Economic Forum website, 6 March. <<https://www.weforum.org/agenda/2015/03/the-importance-of-the-informal-sector-in-west-africa/>>. Consulté le 2 novembre 2022.

MEPS. 2021a. "Investiture du bureau exécutif de l'Association des Présidents de Conseil Café-cacao de Côte d'Ivoire/ Maître Adama KAMARA exhorte les agriculteurs de Côte d'Ivoire à souscrire massivement à la CMU et au RSTI." Ministère de l'emploi et de la protection sociale website. <<http://emploi.gouv.ci/investiture-du-bureau-executif-de-lassociation-des-presidents-de-conseil-cafe-cacao-de-cote-divoire-maitre-adama-kamara-exhorte-les-agriculteurs-de-cote-divoire-a-souscrire-massivement-a-la-cmu/>>. Consulté le 2 novembre 2022.

MEPS. 2021b. "Rapport Atelier de renforcement des capacités des acteurs nationaux sur le suivi de la situation de la protection sociale en République de Côte d'Ivoire." Yamoussoukro: Ministère de l'emploi et de la protection sociale. <<https://socialprotection-pfm.org/wp-content/uploads/2022/03/Rapport-Atelier-suivi-de-la-situation-de-la-protection-sociale.pdf>>. Consulté le 2 novembre 2022.

MEPS. 2021c. Rapport: Atelier de sensibilisation sur l'extension des régimes obligatoires de sécurité sociale (CMU, RSTI) aux travailleurs de l'économie informelle. Yamoussoukro: Ministère de l'emploi et de la protection sociale. <<https://socialprotection-pfm.org/wp-content/uploads/2022/03/Rapport-Atelier-sensibilisation-extension-regimes-obligatoires.pdf>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Mian, Jean-Paul. 2022. Analyse des cadres institutionnels et opérationnels des programmes et mécanismes existants (CMU et RSTI) de protection sociale pour une meilleure couverture des travailleurs et des entrepreneurs de l'économie informelle. Abidjan: Innogence Consulting. <<https://socialprotection-pfm.org/wp-content/uploads/2022/03/RAPPORT-FINAL-Analyse-Cadre-IO-PS.pdf>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Ministère de l'agriculture et des forêts, Sierra Leone. 2021. "MAF SET TO TRANSFORM AGRICULTURE — Ministry of Agriculture & Forestry." Ministry of Agriculture and Forestry website. < <https://maf.gov.sl/maf-set-to-transform-agriculture/> >. Consulté le 2 novembre 2022.

Ministry of Digital Economy and Digital Transformation of Togo. 2020. "YOLIM — a Digital, Interest Free Loan Programme to Improve Yields and Livelihoods of Togolese Farmers." Site LinkedIn. < <https://www.linkedin.com/in/cinalawson/recent-activity/posts/> >. Consulté le 2 novembre 2022.

Ministry of Employment and Social Protection. 2022. Entretien avec un informateur clé : Côte d'Ivoire's Couverture Maladie Universelle (CMU) and Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Vidéo-conference sur MS Teams.

Ministry of Health and Sanitation, Sierra Leone. 2019. Demographic and Health Survey: Sierra Leone. Freetown: Ministry of Health and Sanitation and Statistics Sierra Leone. <<https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR365/FR365.pdf>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Ministry of Local Government, Decentralisation and Rural Development. 2022. Key informant interview: Ghana's Labour Intensive Public Works Programme (LIPW). Vidéoconference sur MS Teams.

Ministry of the Family and Social Inclusion. 2022. Key informant interview: Cape Verde's Social Pensions Programme. Vidéoconference sur MS Teams.

MoGCSP. 2022. Annual Performance Report of Ghana Productive Safety Net Project (GPSNP) 2021. Accra: Ministry of Gender, Children and Social Protection and Ministry of Local Government, Decentralisation and Rural Development.

National Fund for Agricultural Development, Benin. 2021. "Fonds National de Développement Agricole." National Fund for Agricultural Development website. <<https://fnda.agriculture.gouv.bj/page/FNDA/quest-ce-que-le-fnda->>. <https://fnda.agriculture.gouv.bj/page/FNDA/quest-ce-que-le-fnda-> Consulté le 2 novembre 2022.

National Institute of Social Security. 2022. Key informant interview: Cape Verde's Extension of the social insurance scheme to self-employed workers.

National Institute of Statistics. 2022. Boletim Estatístico do Sistema de Proteção Social em Cabo Verde, 2016–2020. Praia: National Institute of Statistics.

Nguyen, Hahn. 2018. Sustainable Food Systems: Concept and Framework. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.

Odeyemi, Isaac. 2014. "Community-Based Health Insurance Programmes and the National Health Insurance Scheme of Nigeria: Challenges to Uptake and Integration." International Journal for Equity in Health 13(20). <<https://equityhealthj.biomedcentral.com/articles/10.1186/1475-9276-13-20>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Osei-Akoto, Isaac, Simon Bawakyillenuo, George Owusu, Felix Essilfie, and Innocent Agbelie. 2016. Short Term Impact Evaluation Report: Labor Intensive Public Works (LIPW) of Ghana Social Opportunities Project (GSOP). Accra: Institute of Statistical, Social and Economic Research, University of Ghana.

Osinski, Jasmine. 2020. Senegal Agricultural Program 2020-21. Washington, DC:

United States Department of Agriculture. <https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Senegal%20Agricultural%20Program%202020-21_Dakar_Senegal_12-09-2020>. Consulté le 2 novembre 2022.

- PFM. 2021. "Côte d'Ivoire." Social Protection & Public Finance Management website. <<https://socialprotection-pfm.org/partner-countries/cote-divoire/>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- Pino, Ariel, and Anna Maria Badini Confalonieri. 2014. "National Social Protection Policies in West Africa: A Comparative Analysis." *International Social Security Review* 67(3–4): 127–152. <<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/issr.12051>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- Piters, Bart de Steenhuijsen, Joost Nelen, Bertus Wennink, Verina Ingram, Fabien Tondel, Froukje Kruijssen, and Jenny Aker. 2021. "West Africa Food System Resilience." Wageningen, Netherlands: Wageningen Economic Research. <<https://edepot.wur.nl/543127>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- RSU. 2019. "Presentation Du Programme de Filets Sociaux Jigisemejiri." Registre Social Unifié website. <<https://rsu.gouv.ml/portail/jigisemejiri/#1542378635162-0d77c947-4612>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- Sato, Lucas. 2021. "The State of Social Insurance for Agricultural Workers in the Near East and North Africa and Challenges for Expansion." Working Paper, No. 189. Brasília: International Policy Centre for Inclusive Growth, and Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations and. <<https://doi.org/10.4060/cb3150en>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- Sato, Lucas, and Nourjelha Mohamed. 2022. "The Role of Social Insurance Schemes in Addressing the Risks Faced by Agricultural Workers in the Middle East and North Africa." Research Report. Brasília: International Policy Centre for Inclusive Growth, Cairo: Food and Agriculture Organization of the United Nations Regional Office for the Near East and North Africa, and Beirut: International Labour Organization Regional Office for Arab States.
- Schmitt, V., and L. De. 2013. *Social Protection Assessment Based National Dialogue: A Good Practices Guide: Approaches and Tools Developed in East and South-East Asia from 2011 to 2013*. Bangkok: International Labour Organization.
- SGG. 2021. "Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF)." Secrétariat Général du Gouvernement du Sénégal website. <<https://www.sec.gouv.sn/programmes-speciaux/programme-national-de-bourses-de-securite-familiale-pnbsf>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- Stamoulis, Kostas, and Leslie Lipper. 2012. *Agricultural Input Subsidies and the Green Economy: Fertilizer Subsidies in Sub-Saharan Africa*. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations. <<https://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2012/rio/pdf/ksll.pdf>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- Sultan, Benjamin, and Marco Gaetani. 2016. "Agriculture in West Africa in the Twenty-First Century: Climate Change and Impacts Scenarios, and Potential for Adaptation." *Frontiers in Plant Science*, 30 August. <<https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fpls.2016.01262>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- SWAC/OECD. 2018. "Agriculture, Food and Jobs in West Africa." *West African Papers* 14. Paris: OECD Publishing. <<https://doi.org/10.1787/dc152bc0-en>>. Consulté le 2 novembre 2022.
- SWAC/OECD. 2021. *Food System Transformations in the Sahel and West Africa: Implications for People and Policies*. Paris: OECD Publishing. <https://www.oecd.org/swac/maps/Food-systems-Sahel-West-Africa-2021_EN.pdf>. Consulté le 2 novembre 2022.

SWAC/OECD. n.d. "Youth and Women's Employment in the Food Economy." Organisation for Economic Co-operation and Development website. <<https://oecd-swac.shorthandstories.com/youth-women-employment-survey-niayes-senegal/>>. Consulté le 18 mars 2022.

Therault, Veronique, and Melinda Smale. 2021. "The Unintended Consequences of the Fertilizer Subsidy Program on Crop Species Diversity in Mali." *Food Policy* 102, July: 102121. <<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0306919221001007>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Thoreux, Marie, Anne Bichard, Sambou Ndiaye, and Darana Souza. 2017. Évaluation qualitative et prospective du Programme national de bourses de sécurité familiale au Sénégal : Perspectives pour renforcer la résilience et les moyens de subsistance des ménages ruraux: Études de cas : régions de Fatick et Tambacounda. Rapport Final. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations, and Paris: Institut de Recherches et d'applications des Méthodes de Développement. <<https://www.iram-fr.org/evaluation-qualitative-du-programme-de-transfert-monnaire-des-bourses-de-securite-familiale-au-senegal.html>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Toukara, Moctar, Samba Diarra, Ousmane Maiga, Hadja Sangare, and Seydou Doumbia. 2019. *Food and Nutrition Security in Mali: Stakeholders' Mapping*. Washington, DC: Research Technical Assistance Center.

Touray, K.A.F. 2021. "Government To Spend D524M On Fertilizer Subsidy." Foroyaa blog, 2 August 2021. <<https://foroyaa.net/government-to-spend-d524m-on-fertilizer-subsidy/>>.

Consulté le 1^{er} novembre 2022. UNDESA (ed.). 2008. *International Standard Industrial Classification of All Economic Activities (ISIC), series M, no. 4, rev. 4*. New York: United Nations.

UNDP. 2019. *The State of Social Assistance in Africa — Executive Summary*. New York: United Nations Development Programme. <shorturl.at/DGO67>. Consulté le 2 novembre 2022.

UNDP. n.d. "Social Assistance in Africa Data Platform." United Nations Development Programme website. <<https://social-assistance.africa.undp.org/>>. Consulté le 1^{er} novembre 2022.

UN News. 2022. "West Africa: Extreme Poverty Rises Nearly 3 per Cent Due to covid-19." UN News website, 20 January. <<https://news.un.org/en/story/2022/01/1110192>>. Consulté le 2 novembre 2022.

WFP. 2022. "Hunger in West Africa Reaches Record High in a Decade as the Region Faces an Unprecedented Crisis Exacerbated by Russia-Ukraine Conflict." World Food Programme website, 8 April. <<https://www.wfp.org/news/hunger-west-africa-reaches-record-high-decade-region-faces-unprecedented-crisis-exacerbated>>. Consulté le 2 novembre 2022.

World Bank. 2016. "Mali — Safety Nets Project: Restructuring Proposed Project."

Report No. PAD1770. Washington, DC: World Bank. <<https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/949681472263259821/mali-safety-nets-project-restructuring>>. Consulté le 2 novembre 2022.

World Bank. 2018a. *Project Appraisal on a Proposed Credit in the Amount of SDR 43.1 Million (US\$60 Million Equivalent) to the Republic of Ghana for the Ghana Productive Safety Net Project*. Washington, DC: World Bank.

World Bank. 2018b. *Proposed Additional Grant to the Republic of Mali for the Emergency Safety Nets Project (Jigisemejiri)*. Washington, DC: World Bank. <shorturl.at/sFMPY>. Consulté le 2 novembre 2022.

World Bank. 2018c. The State of Social Safety Nets. Washington, DC: World Bank. doi:10.1596/978-1-4648-1254-5.

World Bank. 2019a. Côte d'Ivoire: Modernizing Social Protection and Labor Policy for Inclusive Growth. Washington, DC: World Bank. <<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/33252>>. Consulté le 2 novembre 2022.

World Bank. 2019b. "La bourse familiale, un coup de pouce indispensable pour briser le cycle de la pauvreté." World Bank website, 14 June. <<https://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2019/06/14/the-family-allowance-a-critical-boost-to-help-break-the-chain-of-intergenerational-poverty>>. Consulté le 2 novembre 2022.

World Bank. 2019c. "Poverty Headcount." World Bank website. <https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.DDAY?locations=1W&most_recent_year_desc=false&start=1984&view=chart>. Consulté le 2 novembre 2022.

World Bank. 2020a. "The World Bank Data: Mali." World Bank website. <<https://data.worldbank.org/indicator/SP.RUR.TOTL.ZS?locations=ML>>. Consulté le 2 novembre 2022.

World Bank. 2020b. International Development Association Project Appraisal Document on a Proposed Credit in the Amount of Euro 25.8 Million (US\$30.0 Million Equivalent) and a Proposed Grant in the Amount of SDR 21.3 Million (US\$30.0 Million Equivalent) to the Republic of Benin for the Benon Youth Inclusion Project. Washington, DC: World Bank.

<<https://documents1.worldbank.org/curated/en/183171606230224321/pdf/Benin-Youth-Inclusion-Project.pdf>>. Consulté le 2 novembre 2022.

World Bank. 2022a. Emergency Safety Nets Project (Jigiséméjiri) Implementation Status & Results Report. Washington, DC: World Bank. <<https://documents1.worldbank.org/curated/en/099340106272212553/pdf/P12732808d24d40cf08f8f0196d97598f45.pdf>>. Consulté le 2 novembre 2022.

World Bank. 2022b. Ghana Productive Safety Net Project: Implementation Status & Results Report. Washington, DC: World Bank. <<https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099420006152299698/p164603014966102d09d8206f5ad93ae876>>. Consulté le 2 novembre 2022.

World Bank. 2022c. Project Appraisal Document on a Proposed Credit in the Amount of EUR 90.2 Million (US\$100 Million Equivalent) to the Republic of Senegal for an Adaptive Safety Net Project. Washington, DC: World Bank. <<https://documents1.worldbank.org/curated/en/362331655308211699/pdf/Senegal-Adaptive-Safety-Net-Project.pdf>>.

Consulté le 2 novembre 2022.

World Bank. 2022d. Senegal Safety Net Project: Implementation Status & Results Report. Washington, DC: World Bank.

World Bank. 2022e. "The World Bank in Mali: Results." World Bank website. <<https://www.worldbank.org/en/country/mali/overview#3>>. Consulté le 2 novembre 2022.

Zougbedé, Koffi. 2020. "Scaling-up Job Opportunities in Food Systems for Youth and Women in West Africa." OECD Development Matters website, 11 September. <shorturl.at/prMNV>. Consulté le 2 novembre 2022.

ANNEX 1. CAETOGRAPHIE DES MESURES D'AIDE SOCIALE POUR LA SESSION 2

Remarque: TM = transfert monétaire ; TMC = transfert monétaire conditionnel; PAS = programme d'alimentation scolaire; TMI = transfert monétaire inconditionnel; NA = Non applicable

Les programmes temporaires sont marqués [T].

Icônes:



46

Services de développement des compétences, de formation et d'extension pertinents pour les travailleurs du système agroalimentaire



47

Achat/renforcement de la production alimentaire locale pour un programme d'alimentation scolaire



48

Travaux publics liés au système agroalimentaire (ex. réhabilitation communautaire)



49

Programmes réactifs aux chocs liés au climat ou à l'environnement qui touchent directement les travailleurs du système agroalimentaire

46. Rake par Creative Mania <<https://thenounproject.com/browse/icons/term/title-of-icon/rake>>.

47. Lunch time par Llisole <<https://thenounproject.com/browse/icons/term/title-of-icon/lunchtime>>.

48. Construction par Adrien Coquet <<https://thenounproject.com/browse/icons/term/title-of-icon/construction>>.

49. Natural disaster par SAM Designs <<https://thenounproject.com/browse/icons/term/title-of-icon/naturaldisaster>>.

Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Bénin (2015)	TM Services sociaux	Projet de services décentralisés conduits par les communautés	Déploiement d'un filet de sécurité sociale à travers des subventions aux municipalités pour les services de base et un TM mensuel de 16,60 USD En vue de lisser la consommation et améliorer la capacité des ménages à faire face aux chocs	Personnes extrêmement pauvres et ne pouvant se permettre un repas tous les jours dans 125 communautés sélectionnées)	12 900 foyers vivant dans l'extrême pauvreté (2014)	Ciblage géographique des zones rurales		Source 1 Source 2 Source 3
Bénin [T] (2021)	TM; Travaux Publics; Mesures de politiques du marché du travail	Projet d'inclusion des jeunes (PRODIJ)	Inclusion socio-économique des jeunes peu ou non scolarisés, avec accompagnement vers l'emploi, renforcement des compétences techniques, fourniture de capital financier et de services aux jeunes vulnérables	Jeunes de 15 à 30 ans peu ou non scolarisés, avec priorité accordée aux zones défavorisées	16 000 jeunes issus des programmes de professionnalisation et de formation accélérée; 6,000 beneficiaries of CTS (2022)	Ciblage géographique des zones rurales		Source 1 Source 2 Source 3



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Bénin [T] (2017)	PAS	Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI)	Renforcement de l'alimentation scolaire au Bénin par des achats locaux et la fourniture régulière de repas aux élèves pour améliorer l'accès et la rétention scolaire	Les écoles primaires, principalement dans les zones rurales et les zones plus pauvres avec des taux d'insécurité alimentaire ou de malnutrition plus élevés	51 % des écoles en milieu rural (3 234 écoles en 2021)	Ciblage géographique des zones rurales		Source 1 Source 2 Source 3 Source 4
Burkina Faso (1962)	PAS	Programme d'alimentation scolaire gouvernemental	Alimentation scolaire pour les crèches, les écoles primaires et les écoles secondaires maternelles et primaires	Universel ; les rations à emporter pour les écoles maternelles et primaires sont basées sur un ciblage géographique et dépendent de l'âge et du sexe	3 500 000 enfants dans les écoles maternelles et primaires; 95 453 enfants dans les écoles secondaires (année scolaire 2017/2018)	Geographical targeting of rural areas		Source 1
Burkina Faso (2014)	TMI	Burkin-Naong-Sa ya	Un filet de sécurité sociale qui apporte un soutien aux mères et jeunes enfants et améliore les pratiques de santé et de nutrition des ménages pauvres	Ménages pauvres avec enfants de moins de 5 ans et/ou femmes allaitantes/ enceintes dans trois régions où les taux de pauvreté chronique et de malnutrition infantile sont les plus élevés du pays	550 000 bénéficiaires (2019)	Ciblage géographique des zones rurales (pauvres)	NA	Source 1 Source 6



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Cabo Verde (1972)	PAS	<i>Programa Nacional de Alimentação Escolar et Saúde</i> (PNASE — Programme national d'alimentation scolaire et santé)	Alimentation scolaire programme pour soutenir la croissance des scolaires	Enfants inscrits dans toutes les écoles maternelles et	85 117 élèves dans 838 établissements publics d'enseignement préscolaire et primaire obligatoire (année scolaire 2020/2021)	National		Source 1 Source 2 Source 3
Cabo Verde (2006)	TMI	Pension sociale (<i>Pensão social</i>)	Pensions non contributives pour les enfants pauvres, les personnes âgées, les personnes handicapées et les conjoints ou héritiers légaux d'un titulaire décédé de la pension, afin d'assurer la sécurité du revenu des personnes en dehors du système contributif	Enfants issus de ménages pauvres, personnes âgées (plus de 60 ans), personnes handicapées, conjoints ou ayants droit d'un titulaire de pension décédé. Leurs revenus doivent être inférieurs au seuil de pauvreté extrême (50 USD) et ils ne peuvent être couverts par aucun régime de sécurité sociale	561 enfants; 17 771 personnes âgées ont reçu au moins un paiement (34,9 % de la population âgée); 4 380 personnes handicapées (41,4 % de personnes gravement handicapées); et 155 conjoints ou héritiers légaux (2020)	National	NA	Source 1 Source 2 Source 3 Source 4
Cabo Verde (2017)	TMI	<i>Rendimento Social de Inclusão</i> (RSI — Revenu Social d'Inclusion)	TM mensuel de 5 500 CVE (49 USD) pour que les ménages pauvres subviennent à leurs besoins minimaux pendant deux ans	Ménages en situation de vulnérabilité économique avec au moins un enfant de moins de 15 ans, inscrits au Registre unique	28 667 ménages (2021)	National	NA	Source 1 Source 2 Source 3



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Côte d'Ivoire [T] (2022)	Travaux publics	Projet de développement de l'emploi et des compétences des jeunes en Côte d'Ivoire, phase 3	Amélioration des compétences et création d'emplois par le biais des gouvernements locaux, et investissement dans les opportunités d'emploi et l'entrepreneuriat pour les jeunes	Ivoiriens scolarisés et non-scolarisés, âgés de 18 à 40 ans et vivant en milieu urbain et rural	68 000 jeunes ayant reçu une formation/ participant aux activités génératrices de revenus grâce aux conseils régionaux; 34 000 jeunes bénéficiant d'une formation technique ou professionnelle (estimations de 2022)	National	NA	Source 1 Source 2
Côte d'Ivoire [T] (2015)	TMI; transfert en nature	Projet de filet de sécurité sociale productif	Programme de « <i>cash-plus</i> » ciblant les ménages pauvres, avec le soutien de mesures d'accompagnement pour développer le capital humain et aider leurs moyens de subsistance	Ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté (en utilisant des critères de ressources indirects et une validation communautaire) avec des enfants de moins de 15 ans et/ ou avec des femmes enceintes, dans certaines régions du pays	227 000 foyers (2020)	Ciblage géographique des régions pauvres		Source 1 Source 2 Source 3



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Gambie [T] (2019)	TMI	<i>Nafa Quick/</i> Programme Nafa	Prestation de TM inconditionnel visant à aider les familles dans le cadre du Projet de filet de sécurité sociale de la Gambie, soutenant les ménages vulnérables à faible revenu	Ménages extrêmement pauvres (à l'aide d'un test de ressources par procuration et d'une validation communautaire) dans 30 des 43 districts les plus pauvres de la Gambie	78 359 ménages (2022)	Ciblage géographique des zones pauvres/rurales	NA	Source 1 Source 2 Source 3 Source 4
Gambie (2011)	TMC	Programme de renforcement familial	Subventions visant à soutenir et aider les familles à renforcer leur résilience face aux chocs futurs, promouvoir la création de revenus et l'accumulation de biens Les subventions doivent servir de capital pour le démarrage d'une entreprise	Ciblage catégorique de familles vulnérables, qui doivent être des familles nombreuses, des "foyers brisés" ou des foyers dirigés par des veuves	1 066 personnes (2011)	Ciblage géographique des zones rurales	NA	Source 1 Source 2



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Ghana (2008)	TMC; TMI	Autonomisation des moyens de subsistance contre la pauvreté (LEAP)	Les TM visant à améliorer la nutrition et la consommation de base parmi les personnes vulnérables, et accroître l'accès à la santé et à l'éducation, ainsi qu'à des services complémentaires, en vue de valoriser le capital humain. Des conditionnalités liées à l'éducation et à la santé existent pour les ménages ayant des enfants	Le ciblage catégoriel et d'évaluation indirecte des ménages pauvres qui satisfont au moins à l'un des critères suivants: comporte des personnes de plus de 65 ans, des personnes handicapées, des enfants orphelins ou vulnérables, des femmes enceintes, des femmes ou des enfants de moins de 1 an. Le Programme couvre environ 65 districts, y compris les 10 régions rurales du Ghana	745 654 personnes (2018)	Ciblage géographique des zones rurales	NA	Source 1 Source 2 Source 3



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Ghana (2010)	Travaux publics	Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre (LIPW)	Opportunités de salariat temporaire pendant l'intersaison agricole pour les ménages pauvres en milieu rural. Il soutient également la création, la réhabilitation et l'entretien d'actifs publics ou communautaires	Ciblage géographique, autosélection et CC des ménages pauvres	34 578 ménages en 2022 (dont 62 % de femmes)	National		Source 1 Source 2 Source 3
Ghana (2005)	PAS	Programme d'alimentation scolaire du Ghana	Fourniture d'un repas chaud aux enfants des écoles primaires et maternelles publiques des communautés défavorisées pour assurer la sécurité alimentaire, en utilisant des aliments achetés auprès des agriculteurs locaux	Enfants dans tout le pays inscrits dans les écoles publiques pré-primaires et primaires	1.7 million d'enfants, soit 39 % des élèves inscrits dans les écoles publiques pré-primaires et primaires (2014)	National ; inclut la participation des agriculteurs locaux		Source 1 Source 2



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Ghana (2003)	Exemptions de frais	Programme d'exonérations des frais du régime national d'assurance maladie du Ghana	Financement de l'aide sociale pour fournir des services de soins de santé pour les habitants de Ghana, soit gratuitement, soit à un taux subventionné (dans le cas des travailleurs informels)	Concernant les exonérations de frais: ménages « indigents »/ extrêmement pauvres (bénéficiaires sans aucune source de revenu ou lieu de résidence fixe), les femmes enceintes et les bénéficiaires du Programme LEAP	6.7 million de personnes (2016)	À l'échelle nationale et cibles Bénéficiaires LEAP en milieu rural	NA	Source 1 Source 2 Source 3
Ghana (2011)	Travaux publics	Programme de développement des entreprises locales et des compétences (LESDEP)	Formation professionnelle pour les jeunes dans le but de fournir les compétences nécessaires pour le travail indépendant et l'entrepreneuriat	Ciblage des jeunes formellement enregistrés comme chômeurs dans 170 assemblées métropolitaines, municipales et de district du pays	196 834 (2011)	NA		Source 1 Source 2 Source 3



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Guinée (2013)	TMC	Transfert en espèces pour les besoins tels que la santé, la nutrition et l'éducation	Série de transferts monétaires offrant un soutien du revenu aux personnes vulnérables groupes d'aide à la nutrition, à la santé et à l'éducation. Les dépenses de de prestations sont vérifiées et doivent être consacrées à ces trois domaines	Dans les zones où la malnutrition infantile était élevée et la fréquentation scolaire les taux étaient faibles, les ménages pauvres (enquête pauvreté) avec des enfants de moins de 2 ans souffrant de malnutrition chronique (dans le volet nutrition), ainsi que les ménages pauvres avec des enfants de 0 à 7 ans et des filles de 7 à 14 ans (pour les volets santé et éducation	25 200 enfants (2019)	Ciblage géographique des zones pauvres	NA	Source 1 Source 2
Guinée (2013)	Travaux publics	Programme de travaux publics intensif en main-d'œuvre	Soutien au revenu pour les groupes vulnérables par le biais de travaux publics visant à améliorer les infrastructures dans la capitale et ses environs	Jeunes sousemployés et chômeurs (plus de 18 ans) dans les zones urbaines et périurbaines du pays; des quotas visent à inclure au moins 40 % de femmes parmi les bénéficiaires	61 112 bénéficiaires (2019)	NA	NA	Source 1 Source 2 Source 3



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Guinée [T] (2020)	TMI ; travaux publics	Programme Nafa	TM (transferts inconditionnels et transferts d'urgence) et programme de travaux publics ciblant les 40 % les plus pauvres de la population du pays	Les ménages pauvres (par le biais de tests de ressources par procuration et de vérification communautaire), en particulier les femmes et les enfants, dans toutes les régions rurales de Guinée	Devrait atteindre 255 000 ménages, soit environ 1,4 million d'individus (2021)	Ciblage géographique des zones rurales		Source 1 Source 2 Source 3
Guinée Bissau [T] (2018)	TMC	Projets filets de sécurité et services de base	Fournir aux communautés pauvres des filets de sécurité sociale et des infrastructures de base, des programmes de transferts monétaires et un soutien aux microprojets communautaire	Les communautés et les ménages les plus pauvres (par le biais d'évaluations indirectes des ressources) dans trois régions sélectionnées en Guinée-Bissau, ainsi que les ménages sélectionnés en raison d'un manque d'accès aux services de base	88 700 personnes ont bénéficié du projet, dont 51 600 bénéficiaires du TM (2018)	Ciblage géographique des zones pauvres/ rurales		Source 1 Source 2 Source 3 Source 4 Source 5



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Libéria (2022)	TMI ; services sociaux	Projet d'autonomisation des femmes libériennes (LWEP)	Interventions visant à soutenir l'autonomisation des femmes avec des programmes tels que le financement de projets pour la productivité agricole et d'autres formes de subsistance	Femmes et filles de cinq comtés du Libéria sélectionnées en raison des niveaux de pauvreté plus élevés, des groupes communautaires existants et de la présence de services de base	L'objectif est de cibler 267 200 bénéficiaires en fonction de leurs besoins (bénéficiaires attendus, 2022)	Ciblage géographique des zones rurales et ciblage des femmes dans l'agriculture et dans le système agroalimentaire		Source 1 Source 2 Source 3
Libéria [T] (2009)	TM ; services sociaux	Programme de transfert social en espèces	Fournir aux familles extrêmement pauvres et aux résidents en situation d'insécurité alimentaire des TC et des formations / informations nutritionnelles et des techniques de jardinage domestique	Main-d'œuvre limitée (avec un taux de dépendance élevé) et ménages extrêmement pauvres (évaluation indirecte des ressources) dans les comtés les plus pauvres du pays	82 000 bénéficiaires (2021)	Ciblage géographique de zones pauvres		Source 1 Source 2 Source 3 Source 4
Libéria (2022)	PAS	Programme d'alimentation scolaire	Repas scolaires quotidiens, rations mensuelles à emporter et financement des écoles pour améliorer la scolarisation dans les écoles maternelles et primaires	Les écoles publiques à travers le pays	115 849 élèves (2019)	NA		Source 1 Source 2



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Mali (2005)	Transfert en nature	Distribution annuelle gratuite de nourriture	Aide alimentaire pour les personnes dans le besoin immédiat, ainsi que les zones en situation d'insécurité alimentaire; soutien aux moyens de subsistance grâce à la fourniture de semences, à la vaccination du bétail et aux engrais pour soutenir la résilience	Ménages les plus vulnérables, qui n'ont pas assez à manger, dans les zones les plus vulnérables du pays (le ciblage des zones se fait chaque année)	1 856 716 personnes (2016)	Ciblage géographique des zones pauvres et rurales		Source 1 Source 2 Source 3
Mali [T] (2013)	TMI ; Travaux publics	Projet de filets sociaux <i>Jigisemejiri</i>	TM accompagnés de mesures d'accompagnement visant à soutenir la nutrition, la santé, l'éducation et la planification familiale. Depuis 2017, cette assistance inclut également les programmes de travaux publics et les activités génératrices de revenus dans le secteur agroalimentaire et l'artisanat	Ménages pauvres souffrant d'insécurité alimentaire (ménages en situation de pauvreté alimentaire chronique) à l'échelle nationale, les populations rurales étant prioritaires	548 119 personnes en 2022 (96 880 ménages) bénéficiant du TM et des mesures d'accompagnement)	Ciblage géographique, auto-sélection et CC pour le programme de travaux publics		Source 1 Source 2



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Mali (2009)	Exemptions de frais	Régime d'assistance médicale (RAMED)	Régime de protection sociale non contributif, qui fournit des soins médicaux gratuits aux personnes « indigentes ». Les bénéficiaires de <i>Jigisemejiri</i> ont un accès facilité au RAMED	Les ménages pauvres, ainsi que les orphelins et les enfants vulnérables, grâce au CC	1 051 357 bénéficiaires (2021)	National	NA	Source 1
Mali (1962)	PAS	Programme national d'alimentation scolaire au Mali	Mise en place d'un filet de sécurité pour les écoliers afin de soutenir les taux de scolarisation et d'atteindre les objectifs nutritionnels	Enfants des communautés vulnérables, ciblés en fonction de leur niveau d'insécurité alimentaire, de leur vulnérabilité, de l'éloignement des écoles et de leur niveau d'instruction	354 000 enfants (2014)	Ciblage géographique des zones pauvres et rurales		Source 1 Source 2



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Niger [T] (2019)	Travaux Publics ; transfert en nature	Plan de soutien au dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaires (DNP-GCA)	Interventions d'atténuation à travers des transferts alimentaires pendant les périodes de soudure et un suivi général de la situation alimentaire, nutritionnelle et pastorale du pays ; programmes de travaux publics (en espèces et en vivres contre travail) et interventions d'urgence, visant à améliorer la coordination et la gouvernance du secteur de l'intervention d'urgence	Ménages vulnérables (évaluation indirecte des ressources et ciblage catégoriel des groupes): populations en situation d'insécurité alimentaire, populations vulnérables à l'insécurité alimentaire chronique, populations réfugiées, personnes déplacées à l'intérieur du pays, migrants en transit/demandeurs d'asile, victimes des inondations, élèves des écoles en situation d'extrême vulnérabilité et les victimes d'autres catastrophes	334 736 personnes recevant en continu de la nourriture et une assistance nutritionnelle (2020)	National ; prestations spécifiques ciblant les éleveurs		Source 1 Source 2



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Niger [T] (2019)	TMI; Travaux publics	Projet filets sociaux adaptatifs II du Niger	Amélioration générale de la capacité du système de filets de sécurité adaptatifs du Niger à répondre aux chocs et à permettre l'accès des personnes pauvres et vulnérables aux filets de sécurité, qui comprend des TM (et les mesures d'accompagnement), ainsi que des travaux publics	Ménages pauvres et les plus vulnérables (via des évaluations indirectes de ressources), y compris les travailleurs informels et les personnes présentant des vulnérabilités spécifiques (personnes âgées, enfants vivant dans les rues, personnes handicapées) dans les zones rurales et urbaines	Environ 2.8 million de personnes en 2021 (400 000 ménages)	Ciblage des zones pauvres/rurales		Source 1 Source 2 Source 3
Nigéria (2016)	TMC	Programme édifiant de ménages	TM et soutien aux moyens de subsistance, Afin de soutenir l'investissement dans le capital humain parmi les citoyen(ne)s les plus pauvres	Ménages pauvres et vulnérables sélectionnés à partir du National Registre social	408 682 bénéficiaires (2020)	NA	NA	Source 1 Source 2



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Nigéria [T] (2016)	Politique de marché de travail	Création d'emplois et emploi des jeunes (N-Power)	Appui à la création d'emplois et de compétences au profit des jeunes, y compris l'appui au secteur agricole à travers un appui technique aux familles rurales	Citoyens Nigériens âgés de 18 à 35 ans sans emploi, dans tout le pays, après un processus de sélection	549 500 bénéficiaires (2020) ; 23 201 bénéficiaires de NPower Agro, pour ce qui est du soutien agricole (2018)	Ciblage des travailleurs agricoles dans les zones rurales		Source 1 Source 2 Source 3
Nigéria (2012)	TMI	Programme d'assistance sociale pour les personnes âgées d'Osun	Pension sociale pour les personnes âgées vulnérables n'ayant pas cotisé à des régimes d'assurance sociale contributifs	Les personnes âgées de l'État d'Osun identifiées comme vulnérables	1 692 bénéficiaires (2015)	NA	NA	Source 1
Nigéria (2005)	PAS	Programme d'alimentation scolaire et de santé à base de produits locaux (HGSFHP)	Programme d'alimentation scolaire Soutenu par de petits exploitants agricoles locaux pour lutter contre la faim, améliorer les performances de l'éducation et aider les agriculteurs locaux	Enfants dans 26 états du pays	9 280 031 bénéficiaires (2019)	Ciblage des petits exploitants agricoles		Source 1 Source 2 Source 3 Source 4 Source 5



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Sénégal (2013)	TMC	Programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF)	TM conditionnels (nécessitant la participation à des séances de sensibilisation pour susciter un changement de comportement et renforcer le capital humain) afin de lutter contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale des ménages pauvres	Ménages extrêmement pauvres et vulnérables (registre national unique, CC, ciblage catégoriel et des évaluations indirectes de ressources)	316 941 ménages (2019)	National	NA	Source 1 Source 2 Source 3
Sierra Leone [T] (2014)	TMI	<i>Ep Fet Po</i> (Filet de sécurité sociale)	Programme de transfert TM inconditionnel apportant un appui au revenu des ménages extrêmement pauvres. Pendant la covid-19, le programme a connu une expansion pour servir de TM d'urgence	Ménages extrêmement pauvres (évaluation indirecte des ressources) ne disposant pas d'actifs (pendant la covid-19, cette prestation a été étendue aux ménages touchés par ou accueillant des personnes handicapées)	A connu une expansion avec la COVID19. Le programme a couvert 65 000 personnes en 2021 (la majorité vivant en zone rurale)	National, mais cible les zones pauvres	NA	Source 1 Source 2 Source 3 Source 4



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Sierra Léone (2007)	TMI	Programme de filets sociaux pour les personnes âgées vulnérables/ Programme national de filets sociaux	Fourniture de transferts monétaires pour les personnes vulnérables personnes et groupes du pays, en particulier les plus de 60 ans	Ciblage catégoriel des victimes de guerre, des adultes handicapés et des personnes âgées de 60 ans et plus sans pension qui ne peuvent travailler et n'ont pas d'autre source de revenus, identifiés par le biais de prestations CBT	35 000 individus en 2019 (6 250 ménages)	National	NA	Source 1 Source 2
Togo (2012)	Travaux publics	Travaux à haute intensité de main-d'oeuvre (TP-HIMO)	Programme de travaux publics ciblant les jeunes, en particulier dans les zones rurales, pour soutenir les infrastructures dans ces régions	Personnes dont l'âge varie entre 18 et 35 ans, dans 200 villages des cantons les plus pauvres du Togo qui postulent au programme	12 590 Bénéficiaires, dont 4 949 femmes (2015)	Ciblage géographique des zones pauvres/rurales	NA	Source 1 Source 2 Source 3



Pays (année de démarrage)	Type de programme	Intitulé du Programme	Courte description	Groupes et zones cibles	Couverture	Ciblage des travailleurs du système agroalimentaire	Prestations pertinentes pour Pour les travailleurs du système agroalimentaire	Sources
Togo [T] (2017)	Travaux publics; politique de marché de travail	Projet d'opportunités d'emploi pour les jeunes vulnérables	Participation des jeunes à des projets de services communautaires offrant une formation au micro-entrepreneuriat, ainsi qu'un soutien au lancement et à l'exploitation d'activités génératrices de revenus (grâce aux subventions)	Jeunes hommes et femmes togolais pauvres et/ou vulnérables âgés de 15 à 35 ans dans les communautés pauvres (par le biais d'une évaluation indirecte des ressources)	14 500 jeunes défavorisés, dont 56 % de femmes (2021)	Ciblage géographique des zones pauvres/rurales		Source 1 Source 2
Togo (2020)	TMI	Transfert Monétaire Novissi	TM inconditionnels visant à aider les travailleurs informels (initialement, mis en place comme un transfert d'urgence pendant la pandémie de covid-19)	Travailleurs informels et ménages vulnérables dans les cantons les plus pauvres de cinq régions sélectionnées	819 972 bénéficiaires (2021)	Ciblage Géographique des zones pauvres/rurales	NA	Source 1 Source 2 Source 3



Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive (IPC-IG)

SEPS 702/902, Centro Empresarial Brasília 50, Torre B — Asa Sul
70.390-025 Brasília/DF, Brésil +55 61 2105 5000



ISBN 978-92-5-137360-6



9 789251 373606

CC3310EN/1/12.22